

**PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022**

ONT ASSISTÉ À LA SÉANCE :

Présents :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :

Monsieur BLAZY
Madame CAUMONT
Madame RAKOTOZAFIARISON
Monsieur BARFETY
Monsieur IDE
Monsieur HAKKOU
Madame VALOISE
Madame MAILLARD
Monsieur RICHARD
Monsieur LORY
Madame SELLAIAH
Monsieur OUERFELLI
Monsieur TOUIL
Madame BENAÏSSA
Madame OSSULY
Monsieur DUBOIS
Madame LAVITAL

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Madame DE ALMEIDA
Monsieur ROUCAN
Madame DIOP
Monsieur GOURDON

Groupe Communiste et Républicain :

Madame HENNEBELLE
Madame QUERET
Madame KHALLEF

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse :

Monsieur SABOURET
Madame PARSEIHIAN
Monsieur YILDIZ
Madame MORATILLE

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Malika CAUMONT

Absents avec pouvoir :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : Monsieur CAURO à Monsieur BLAZY – Monsieur BARFETY à Monsieur LORY – Madame BENAÏSSA à Monsieur RICHARD - Monsieur NDALA à Monsieur OUERFELLI.

Groupe Agir pour Gonesse : Madame CAMARA à Monsieur TIBI.

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : Madame PEQUIGNOT à Monsieur SABOURET - Monsieur SAMAT à Monsieur YILDIZ - Madame KIR à Madame MORATILLE.

Arrivée de Madame RAKOTOZAFIARISON à 19h13, de Monsieur HAKKOU à 19h29, de Monsieur TOUIL à 19h30, de Madame PARSEIHIAN à 19h38 et de Monsieur BARFETY à 20h53 annulant le pouvoir donné à Monsieur BLAZY.

Départ de Madame BENAÏSSA à 20h20 en donnant pouvoir à Monsieur RICHARD.

Départ de Monsieur TIBI et Monsieur ROUCAN à 22h47 puis retour à 23h05.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **19h10**.

Monsieur le Maire :

« Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons donc débiter notre séance du Conseil municipal du 7 novembre, le quorum étant atteint. J'ai les excuses et pouvoirs de Monsieur Cauro qui m'a donné pouvoir. Je pense que Madame Rakotozafiarison n'est pas arrivée mais elle devrait arriver. Il y a quelques conseils d'école en cours. Monsieur Barfety va arriver, il a donné pour le début de la séance pouvoir à Monsieur Lory. Madame Camara a donné pouvoir à Monsieur Tibi. Monsieur Ndala à Monsieur Ouerfelli. Madame Pequignot à Monsieur Sabouret. Monsieur Samat à Monsieur Yildiz et Madame kir à Madame Moratille s'il n'y a pas d'erreur. Nous enregistrons ces excuses et pouvoirs. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2022.

Monsieur le Maire :

« Tout d'abord, il nous faut approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 septembre dernier. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Alors donc je mets en délibération. Qui est pour l'approbation ? La majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe de l'opposition. Je précise que j'ai reçu de l'opposition des questions orales sans débat qui viendront évidemment à la fin de la séance, conformément au règlement, mais c'est bien enregistré. Deuxièmement, un projet de motion qui n'est pas porté à l'ordre du jour, mais que j'inscris à l'ordre du jour après avoir consulté les différents responsables des groupes, y compris donc l'opposition. Je vous propose d'examiner cette proposition de motion après l'actualisation du tableau des élus. On va d'abord traiter de la question du nombre de postes d'Adjoints, les trois premières délibérations, l'élection d'un nouvel Adjoint de quartier et l'actualisation du tableau des indemnités après quoi on examinera la motion et ensuite on reprend l'ordre du jour tel qu'il est sur la convocation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 16 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Abstentions

Arrivée de Madame RAKOTOZAFIARISON à 19h13.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

FIXE le nombre de postes d'Adjoints de quartier et **DÉTERMINE** le rang des Adjoints de quartier.

Monsieur le Maire :

« Tout d'abord la fixation du nombre de postes d'Adjoints de quartier et la détermination du rang des Adjoints de quartier. C'est une obligation réglementaire à partir du moment où nous allons procéder dans quelques instants, à l'élection d'un nouvel Adjoint de quartier. Vous vous rappelez que lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin dernier, on s'était prononcé contre le maintien dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de quartier d'un élu de la majorité municipale. Cette décision intervenant conformément à la réglementation en vigueur au terme de la mesure de retrait de délégation décidée à son encontre. Lorsque le retrait de délégation donne lieu à une décision de non-maintien de l'Adjoint dans ses fonctions, le poste précédemment occupé devient dès lors vacant. Dans cette situation de vacances, deux options se présentent : fermer le poste d'Adjoint vacant avec la possibilité de proposer les délégations attribuées à ce dernier à un autre Adjoint ou à un Conseiller municipal et confier le poste d'Adjoint libéré à un Conseiller municipal. Bien évidemment et conformément à toutes les dispositions réglementaires pour les communes de plus de 20 000 habitants, nous avons cette possibilité d'avoir trois Adjoints de quartier et je souhaite conserver cette possibilité.

Je rappelle que nous avons cinq conseils de quartier qui sont délimités selon le périmètre que vous connaissez, mais que je rappelle la Fauconnière, les Marronniers et la Grande Vallée, les Tulipes Saint-Blin Nord, Saint-Blin la Madeleine le Vignois, les Genévriers et le centre-ville. La fixation du

nombre d'Adjoints de quartiers est arrêtée au nombre de trois, c'est la réglementation et nous allons procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint, mais d'abord on doit approuver le maintien d'une part du nombre de postes d'Adjoints et approuver le maintien à trois du nombre de postes d'Adjoints de quartier, de déclarer vacant le poste de 2^{ème} Adjoint de quartier et de décider que le nouvel Adjoint de quartier occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Nous allons ensuite procéder après cette délibération à l'élection de ce 2^{ème} Adjoint de quartier à bulletin secret et puis on l'installera au sein de l'assemblée délibérante aux termes du scrutin. Je vous précise qu'il sera procédé à l'actualisation du tableau des élus après l'élection du nouvel Adjoint de quartier et à la proclamation des résultats ainsi qu'à celui des indemnités de fonction. Tout d'abord, on discute essentiellement de la fixation du nombre de postes d'Adjoints de quartier et de la détermination du rang des Adjoints de quartier, comme je viens de le préciser. Qui souhaite intervenir sur le sujet ? S'il en faut un, ce sera vous. »

Monsieur SABOURET :

« S'il n'y a personne de la majorité qui intervient. D'abord, on n'a pas le nom de la personne qui va être proposée par la majorité. »

Monsieur le Maire :

« On est là sur un vote de procédure on va dire obligatoire et préalable donc je ne peux introduire le sujet suivant qu'après avoir fait délibérer sur le premier. »

Monsieur SABOURET :

« On est d'accord que c'était dans le même rapport en fait, c'est le même dossier. »

Monsieur le Maire :

« Regardez bien. »

Monsieur SABOURET :

« Il y a deux délibérations consécutives, mais c'était le même rapport qui présentait les deux aspects, les deux choses. »

Monsieur le Maire :

« Sur l'élection d'un nouvel Adjoint, c'est la question qui va venir après formellement et ça va être l'élection elle-même. »

Monsieur SABOURET :

« Qu'importe, de toute façon, ça vaudra pour les deux sujets. Vous nous demandez de remplacer un Adjoint de quartier de sorte qu'on ait trois Adjoints pour les cinq quartiers si j'ai bien compris. Juste une petite précision qui manque dans le dossier, finalement on n'a pas la répartition par Adjoint des quartiers correspondants donc on suppose puisqu'il s'agit de remplacer Mohamed Hakkou qui était délégué sur le quartier Marronniers Tulipes. On suppose que c'est sur ces deux quartiers-là que la nouvelle personne qui sera désignée pour être Adjoint de quartier sera mandatée. Mais ce n'est pas indiqué donc on ne peut que le présupposer, mais vous allez certainement le confirmer. Cette affaire ne concernant que la majorité, on ne participera pas au vote ni sur la fixation du nombre d'Adjoints ni sur la désignation par votre majorité de l'Adjoint en question. Je profite de l'occasion qui est donnée lors de cette délibération pour signaler que vous avez fait le choix pertinent, en tous cas on y souscrit quand même de mettre en place des conseils de quartier, de faire participer les habitants à des réunions de travail de manière régulière. Il y a quand même juste un souci, c'est que nous Conseillers municipaux, excusez-moi, j'étais au Département, j'ai dit Conseillers départementaux, Conseillers municipaux de l'opposition, je ne sais pas s'il en est de même dans la majorité, mais on ne sait pas qui est dans ces conseils. Il semblerait aussi que des candidats qui s'étaient manifestés et dont la candidature avait été acceptée, ne reçoivent pas les invitations à participer aux réunions qui ont eu lieu. Certaines ont eu lieu dans les semaines qui se sont déroulées. Ils nous ont remonté qu'ils n'avaient pas de nouvelles. C'est le cas en tous cas pour le conseil de quartier des Tulipes. J'ai une personne qui m'a remonté ça. On voulait savoir qui étaient les membres des conseils de quartier qui avaient finalement été désignés il y a six mois un an pratiquement et vous alerter sur le fait qu'il ne faut pas omettre d'inviter aux réunions les différents membres de ces conseils de quartier. »

Monsieur le Maire :

« Tout d'abord une petite rectification quand vous avez dit que Monsieur Hakkou était Maire Adjoint dans le quartier des Marronniers et des Tulipes, vous avez ajouté des Tulipes. Je vous précise que ce ne sont pas les Tulipes, c'est essentiellement les Marronniers. »

Monsieur SABOURET :

« C'est que les Marronniers ? »

Monsieur le Maire :

« Sur les Tulipes, il y a un Conseiller municipal délégué qui est Monsieur Ouerfelli. »

Monsieur SABOURET :

« Excusez-moi, au temps pour moi. »

Monsieur le Maire :

« Je fais cette petite rectification pour que les choses soient claires. Sur les conseils de quartier, un habitant parce qu'il s'agit des conseils des quartiers qui sont des instances qui se réunissent en gros une fois par trimestre alors qu'une fois par an, ça va être le cas là très prochainement entre la mi-novembre et la mi-décembre les assemblées de quartier, c'est ouvert à tout le monde et y compris évidemment tous les CQ par définition puisque c'est public. Les conseils de quartier sont sur invitation adressée à un petit nombre, d'abord essentiellement des habitants, j'insiste bien, qui ont proposé leur candidature. Si évidemment il y a quelqu'un qui n'a pas reçu d'invitation, c'est probablement une erreur qu'il faut rectifier. Je vous demanderai de bien vouloir m'indiquer pour qu'on vérifie de quelle personne il s'agit et on s'en excusera s'il n'a pas été invité, mais normalement, il aurait dû l'être. Les conseils de quartier, c'est essentiellement l'élu de quartier, donc un singulier, moi-même je n'y assiste pas. Et si selon les ordres du jour, un Adjoint peut être invité à participer pour présenter une question et débattre de la question évidemment. Il n'y a pas d'élu en grand nombre, c'est essentiellement l'élu de quartier qui en est l'animateur et évidemment le Cabinet du Maire, il y a un membre du Cabinet du Maire qui y participe. Voilà comment ça fonctionne. »

Monsieur SABOURET :

« Merci pour ces informations. Ce n'était pas tout à fait ma question. Ma question, c'était est-ce qu'on a la possibilité de savoir qui sont les membres, les habitants membres de chacun de ces conseils de quartier ? »

Monsieur le Maire :

« On ne les a pas publiés ? »

Monsieur SABOURET :

« Ça n'a pas été publié et donc en fait du coup on ne sait pas qui est dans ces organismes-là. C'est important. Alors ce n'est pas important forcément pour nous, mais c'est important aussi pour les habitants des quartiers de sorte qu'ils puissent remonter à leur voisinage finalement, à la personne qui dans leur voisinage immédiat va participer à ces conseils-là, qu'ils puissent leur remonter les dysfonctionnements éventuels, les demandes, les revendications. »

Monsieur le Maire :

« Je n'y vois aucun inconvénient. Et effectivement, on les publiera. Mais les personnes ont déclaré leur candidature qui a été acceptée en règle générale de façon tacite lors des premières assemblées générales. Mais il n'y a aucun souci. On va publier ces listes sur internet et dans le Gonessien. Ça varie selon les quartiers quand même un peu. Après cette prise de parole sur cette première délibération. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je soumetts au vote. J'ai enregistré que vous ne prenez pas part au vote sur ce premier vote comme sur le suivant. La majorité prend part au vote. Nous votons. Qui est pour ? Donc la majorité. Merci. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 17 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Ne participent pas au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PROCÈDE à l'élection d'un nouvel adjoint de quartier.

Monsieur le Maire :

« Il est ainsi décidé de maintenir le nombre d'Adjoints de quartier, c'est la raison pour laquelle je peux maintenant procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire de quartier. Là-dessus, comme il a été rappelé il y a un instant, Monsieur Hakkou était Maire Adjoint du quartier des Marronniers et il était épaulé, bien épaulé parce que Madame Ossuly a fait l'essentiel du travail en sa qualité de Conseillère municipale déléguée du même quartier. Elle va rester Conseillère municipale du quartier. C'est la raison pour laquelle je proposerai de procéder à un petit mouvement entre les responsables que j'expliquerai après le vote. La proposition de la majorité est d'élire comme nouvel Adjoint de quartier. Est-ce qu'on est prêt pour éventuellement le vote sachant que je vais vérifier un point de procédure ? À partir du moment où vous avez déclaré ne pas procéder au vote, ne pas participer au vote et que normalement la procédure est que nous votons à bulletin secret donc là je m'adresserai aux membres de la majorité pour leur dire s'ils sont d'accord, pour essayer de gagner un petit peu de temps, mais si tout le monde est d'accord, s'il y a un consensus. Sinon évidemment, l'urne est prête et les bulletins aussi. Si tout le monde dans la majorité était d'accord pour procéder à un vote à main levée dans la mesure où je n'ai qu'un seul candidat et ce candidat est Monsieur Patrice Richard. Est-ce que j'enregistre de votre part un accord pour que nous procédions à un vote à main levée ? Pas d'opposition de l'opposition ? Merci. Nous allons donc procéder au vote immédiatement. Qui est pour l'élection de Patrice RICHARD au rang d'Adjoint de quartier ? Il me semble que toutes les mains se sont levées. Il est élu par la majorité. Je le félicite pour cette brillante élection. Nous allons pouvoir lui remettre ce qui lui revient, insigne, écharpe. Je précise et je fais le commentaire suivant : il a déjà une délégation en charge des travaux qu'il va garder et il sera Adjoint pour le quartier du centre-ville, ce qui a une déclinaison qui est la suivante. Madame Nadège Valoise sera Adjoint au quartier de Saint-Blin La Madeleine Le Vignois Les Génévriers en gardant évidemment les délégations qu'elle a déjà par ailleurs, à savoir la vie associative et les violences faites aux femmes, sujet sur lequel il va falloir qu'on travaille surtout qu'il y a un événement important qui intervient très prochainement. C'est un sujet évidemment avec une grande sensibilité, une grande importance. Et puis autre déclinaison ; Sabrina Benaïssa qui conserve la responsabilité de la Maison des Habitants Louis Aragon d'une part et elle conserve aussi la partie de sa délégation sur les discriminations. J'y ajoute la question de l'emploi et de l'insertion sociale pour compléter. Elle n'est plus de ce fait, vous l'avez compris, en responsabilité sur le quartier lui-même, tout en conservant la Maison des Habitants Louis Aragon. Ce sont les déclinaisons du vote qui vient d'intervenir s'agissant de la répartition des délégations avec ce remaniement qui en résulte pour la bonne information du Conseil municipal. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 17 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Ne participent pas au vote

Arrivée de Monsieur HAKKOU à 19h29, de Monsieur TOUIL à 19h30 et de Madame PARSEIHIAN à 19h38.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE l'actualisation du tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire :

« Il reste l'actualisation du tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal. Vous savez qu'à partir du moment où on a les délibérations auxquelles on vient de procéder, vous avez le tableau, je vais faire court, le tableau qui est forcément corrigé, comme vous avez pu le voir. Il s'agit d'approuver le nouveau tableau de ces indemnités, de rappeler que conformément aux dispositions de la délibération en date du 10 juillet 2020 qui a fixé les indemnités de fonction du Maire, des Maire

Adjoints, des Maires Adjoints de quartier et des Conseillers municipaux, les majorations liées à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de chef-lieu de canton s'appliquent aux indemnités de fonction du Maire, des Adjoints, des Adjoints délégués de quartier et des Conseillers municipaux délégués et d'indiquer que les indemnités sont attribuées dans le respect du principe de l'enveloppe budgétaire fixée par le législateur bien évidemment et que les crédits sont inscrits aux budgets. Vous avez ce tableau. Évidemment, il peut y avoir des questions auxquelles je réponds si vous les posez. Qui souhaite intervenir ? Très bien, vous avez déjà donné l'explication de vote. C'est le dernier sujet. »

Monsieur SABOURET :

« Pour explication de vote parce là-dessus, autant sur les désignations de qui est qui, qui fait quoi, on laisse la majorité décider, ce n'est pas à nous de distribuer les postes évidemment. Mais là on est sur un autre sujet qui est le sujet des indemnités que vous proposez d'augmenter du coup, suite à la mise à l'écart de deux élus qui avaient des délégations et donc des indemnités correspondantes, Sympson Ndala et Mohamed Hakkou, pour s'être présenté chacun contre votre avis aux dernières élections législatives. Le remplacement de Mohamed Hakkou étant intervenu là, mais ses délégations ayant été retirées en juin et la délégation de Sympson Ndala ayant été retirée il y a quelques jours ou quelques semaines. Il restait une enveloppe correspondant à deux indemnités de Conseillers délégués, c'est ce qui est indiqué dans le rapport. Il y avait deux choix possibles : soit garder ce reliquat d'enveloppe on va dire éventuellement pour la suite. D'ailleurs vous aviez dit que peut-être vous les réintégreriez en tous cas Mohamed Hakkou. Là c'est une réintégration qui est plus difficile puisque vous n'aurez pas la possibilité de leur donner une délégation autre que bénévole d'ailleurs puisque vous saturez l'enveloppe. J'aimerais bien savoir qu'est-ce qu'il reste comme marge. Attendez, je termine, je fais une intervention globale. Là le choix que vous faites en tous cas, c'est de redistribuer la marge budgétaire sur l'enveloppe qui a été dégagée par les deux personnes dégagées des responsabilités municipales et du coup, vous passez l'indemnité des Conseillers délégués de 577 € bruts par mois à 650 € bruts par mois.

Vous le présentez comme étant une reconnaissance du travail, mais ça ne correspond pas à une charge de travail supplémentaire indiquée dans le rapport ni à une reconnaissance du mérite, mais juste une mesure d'opportunité du fait qu'on a des marges de manœuvre qui viennent de se dégager. On pense que ce choix-là, vous auriez pu ne pas le faire et on n'a pas envie de s'associer à cette délibération d'augmentation des indemnités d'élus donc nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire :

« Deux choses à répondre à ça. La première, c'est une rectification. Il est évident qu'on n'a pas retiré les indemnités aux deux élus que vous avez cités pour les raisons que vous avez indiquées. D'abord, c'est d'autant plus inexact que s'agissant du premier d'entre eux, la décision est antérieure aux élections que vous avez citées, c'est-à-dire les élections législatives. Cela ne s'applique pas. Et deuxièmement, les raisons ont été explicitées. C'est consigné dans la délibération du Conseil municipal puisque pour le second, qui n'était pas Adjoint, il n'y avait pas lieu de le faire au Conseil municipal. Mais évidemment les choses sont claires. C'est pour un certain nombre précisément de non-engagement, d'engagement très insuffisant dans les délégations qui étaient les leurs et donc d'insuffisance reconnue et à partir de là, c'est comme ça que les choses ont été dites et clairement dites. Je les maintiens évidemment. Je rappelle que les indemnités qui sont versées aux élus sont des indemnités qui ne sont pas un salaire, ce sont des indemnités de fonction. Encore faut-il que pour justifier ces indemnités, on remplisse correctement les fonctions. Là est le sujet. Aujourd'hui la proposition de réajustement, concerne essentiellement les élus et Conseillers municipaux qui ne sont pas Adjoints, ni Adjoints à titre d'Adjoints au Maire, ni Adjoints de quartier qui sont aussi des Adjoints au Maire évidemment. Et je considère que cette dizaine d'élus, nous considérons que cette dizaine d'élus sont investis et vraiment investis dans leurs tâches. Il nous a semblé équitable, tout en réservant, vous ne l'avez peut-être pas observé. Il reste, on n'a pas épuisé l'ensemble de l'enveloppe donc il y a une petite réserve et nous n'avons donc pas redistribué la totalité. Mais il m'a semblé, et les Présidents de Groupes de la Majorité eux aussi, qu'il était plutôt équitable de procéder de la sorte. Voilà donc voilà pour les explications à la vôtre et la mienne. Je vous propose de délibérer. Qui est pour ? »

Monsieur SABOURET :

« J'aimerais bien savoir quel est le maximum légal parce que moi, quand je fais mes calculs, j'arrive au maximum légal. Donc il doit y avoir une erreur quelque part parce que moi, quand je fais les calculs par rapport au maximum légal, j'arrive à une marge 0. C'est pour ça que je vous pose la question,

mais peut-être que je fais erreur dans mes calculs. En tous cas, je les ai faits avec les moyens du bord. C'est pour ça que j'ai dit qu'on a épuisé l'enveloppe parce que c'était l'analyse que j'avais faite en faisant les calculs. Donc je ne vous demande pas de me répondre maintenant si vous ne les avez pas, mais j'aimerais savoir quand même précisément comment vous êtes arrivé à nous dire qu'il reste une marge parce que moi, pour moi il n'en reste pas. »

Monsieur le Maire :

« Il nous reste environ 700 € de marge. Là forcément le tableau, ça n'apparaît pas puisque vous avez simplement le tableau qu'on doit mettre en délibération, c'est le tableau des indemnités lui-même. Mais nous sommes forcément dans le respect total de la réglementation. »

Monsieur SABOURET :

« De toute façon, si on était au-delà de l'enveloppe, le Trésorier ne pourrait pas payer. »

Monsieur le Maire :

« Évidemment. »

Monsieur SABOURET :

« Donc il est absolument indispensable de rester dans l'enveloppe. Moi, quand je faisais mon calcul, j'arrivais à 0 donc je reprendrai mes calculs. J'imagine que vous les avez mieux faits que moi et ça se joue effectivement à la marge. Pour rebondir sur ce que vous indiquiez sur les raisons des retraits de délégations, vous pouvez dire ce que vous voulez et dire que ça n'a aucun lien avec le scrutin législatif, nous avons le droit de penser, je crois que les intéressés le pensent aussi, que la vraie raison, c'est celle-ci. On n'est pas naïf, on n'est pas totalement idiot, on a aussi des capacités de raisonnement et nous, c'est l'analyse qu'on a faite et c'est à peu près l'analyse que tout le monde a faite. Donc voilà. »

Monsieur le Maire :

« En tous cas, je ne sais pas, je vous laisse là-dessus penser ce que vous souhaitez penser, mais si c'était la réalité, vous pourriez m'approuver de l'avoir fait puisque nous avons soutenu le même candidat aux élections législatives, vous et moi. »

Monsieur SABOURET :

« Pour l'aspect municipal des choses, je vous laisse la responsabilité Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas ce que j'ai dit. On ne va pas le développer plus. »

Monsieur SABOURET :

« C'est un aveu. »

Monsieur le Maire :

« C'est consigné dans le procès-verbal de la séance alors donc. »

Monsieur HAKKOU :

« Est-ce que le principal intéressé peut intervenir quand même ? »

Monsieur le Maire :

« Le principal intéressé. Oui il peut intervenir. »

Monsieur HAKKOU :

« On parle de moi, non. »

Monsieur le Maire :

« Pas uniquement. »

Monsieur HAKKOU :

« Oui, oui, mais je suis quand même. »

Monsieur le Maire :

« Allez-y, Monsieur Hakkou. Allez-y, allez-y. »

Monsieur HAKKOU :

« Concernant le retrait de délégation, vous dites que le travail pour certains, enfin je ne sais pas si vous parliez de moi, mais vous dites que certains n'ont pas fait le travail nécessaire. Je vous rappelle tout de même que j'ai assisté à quasiment toutes les réunions donc 100 % du temps de travail alors qu'il y avait des réunions avec le Sous-Préfet, avec les autorités de police ou autres. Par contre, je peux aussi vous reprocher de ne pas m'avoir associé aux embauches parce qu'il fallait embaucher des policiers municipaux. Je n'ai assisté à aucun entretien et ce n'est pas faute de vous l'avoir rappelé. Je vous ai envoyé de SMS, je vous ai appelé donc je peux aussi vous reprocher de ne pas m'avoir invité notamment au recrutement de la direction au niveau de la police municipale.

Donc ce n'est pas vrai lorsque vous dites que certaines tâches n'ont pas été faites. Je vous ai remplacé à plusieurs reprises sur des réunions à Paris ou autres en tant qu'Adjoint donc je ne vois pas lorsque vous dites que le travail n'a pas été fait, ce n'est pas vrai. Pour moi, je pense la même chose. C'est uniquement parce que je me suis présenté aux élections législatives. C'est tout. Maintenant ça ne sert à rien de revenir en arrière, ce qui est fait est fait, mais il ne faut pas dire non plus tout et n'importe quoi. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Justement ça s'applique à tout le monde ça. Alors je pense que nous pouvons voter sur le tableau rectifié des indemnités. Qui est pour ? Donc la majorité. Pas le groupe de l'opposition qui l'a annoncé. Donc Monsieur Hakkou, vous êtes contre ?

Monsieur HAKKOU :

« Oui. »

Monsieur le Maire :

« Donc contre. L'opposition et Monsieur Hakkou sont contre. D'accord. Très bien. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 Pour – 1 Contre : Monsieur HAKKOU

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE la motion relative à la crise énergétique et budgétaire pour la mise en place d'un bouclier tarifaire étendu à l'ensemble des collectivités locales.

Monsieur le Maire :

« Vous avez sur la table un projet de motion qui est relatif à la crise énergétique et budgétaire, qui a été fait à partir d'une ébauche, adressée aux Présidents de Groupes de la majorité, mais également à Monsieur Sabouret, car je pense que sur un sujet comme ça, évidemment, nous pouvons dégager un consensus pour défendre l'idée que le bouclier tarifaire dont on parle beaucoup, le bouclier énergétique soit étendu à l'ensemble des collectivités locales. Le pays est confronté, c'est ce que dit la motion, à une double crise qui vient frapper la plupart des pays européens, une crise énergétique provoquée en partie par l'invasion de l'Ukraine et une inflation qui ne cesse de croître. L'augmentation des prix touche sans distinction les particuliers, les entreprises et les services publics et entraîne l'Europe et une partie du monde dans une spirale inflationniste. Et cette crise met en exergue notre trop grande dépendance aux énergies fossiles qui sont les principales responsables du réchauffement climatique et notre absence d'anticipation sur la souveraineté énergétique nous met à la merci de pays aux intérêts divergents des autres. Cette crise est également aggravée artificiellement par deux facteurs : des hausses de prix non justifiées pratiquées par certaines entreprises et un marché européen de l'énergie qui fait grimper le prix de l'électricité par un mécanisme financier hors sol. Les conséquences pour les familles comme pour les collectivités locales sont déjà perceptibles et seront

amplifiées au cours de l'hiver. De nombreuses familles fragilisées par l'inflation voient en effet leurs appels de charges tant dans les copropriétés que dans le parc social augmenter dans des proportions considérables. Les collectivités locales, acteurs les plus proches du quotidien des habitants, subissent, elles aussi de plein fouet l'augmentation des coûts de l'électricité comme du gaz. Pour la commune de Gonesse, l'augmentation des coûts de l'énergie pourrait être de 130 % selon certaines prévisions et viendrait considérablement impacter le budget de la collectivité. Si un bouclier tarifaire s'applique aux plus petites communes, celles de moins de 2 000 habitants employant moins de 10 agents, ce dernier ne concerne que les contrats d'électricité. Les 5 000 communes les plus peuplées, dont nous faisons partie, doivent affronter seules l'intégralité du surcoût des factures de gaz comme d'électricité. La municipalité prendra sa part évidemment et doit prendre sa part en engageant un programme d'économie d'énergie avec l'objectif de réduire ses consommations de gaz et d'électricité de façon significative.

La réflexion est engagée depuis la rentrée et un plan de sobriété sera prochainement présenté au Conseil municipal sur lequel évidemment on doit travailler et sur lequel j'attends toutes les bonnes propositions qui pourraient nous être faites. Les dernières avancées du projet de loi de finances restent encore à confirmer évidemment et on voit bien que ce projet de loi de finances est voté pour l'instant avec le 49.3. Le Sénat va l'examiner, il n'y a pas de 49.3. Il y aura ensuite commission mixte paritaire, retour à l'Assemblée pour le vote définitif. Nous verrons ce qu'il en adviendra, mais il y a encore des évolutions nécessaires et j'espère possibles. Il est évident qu'à ce moment-là, l'État devra prendre ses responsabilités. C'est ce que nous disons. Les coûts de l'énergie ne sont pas les seuls qui viendront augmenter, en témoignent les hausses de prix déjà pratiquées par les entreprises du BTP. Je parle pour les collectivités locales. En définitive, c'est le service public qui en souffrira. Comment maintenir le niveau d'investissement nécessaire à la construction d'équipements publics, notamment en banlieue ? Comment conserver les services à la population avec toutes les augmentations subies par les collectivités ? Le Gouvernement a su soutenir les entreprises lors de la crise sanitaire dans un moment où ce soutien était nécessaire. Saura-t-il désormais se montrer à la hauteur avec les collectivités qui ne peuvent augmenter leurs ressources en jouant sur les prix et voient leurs marges budgétaires se réduire de toute part. Les déclarations de Bruno LE MAIRE, le Ministre de l'Économie et des Finances, conditionnant d'éventuelles aides de l'État à un seuil démographique ou à une gestion rigoureuse ont de quoi surprendre, feignant d'ignorer que les communes les plus peuplées, notamment celles de banlieue, portent des charges de services à la population de plus en plus importantes et que le budget des collectivités locales est obligatoirement présenté de façon équilibrée en recettes et en dépenses à la différence de celui de l'État, évidemment. Il est temps de rappeler l'importance stratégique revêtue par des domaines tels que la santé, l'énergie, l'eau, le logement, les services de proximité qui ne peuvent être laissés à la seule main du marché. Il ne s'agit pas de réclamer un chèque en blanc, mais plutôt une bouée de sauvetage pour les finances communales fragilisées qui ne manqueront pas de s'abîmer sans soutien. En conséquence, la Ville de Gonesse soutient la demande exprimée par l'ensemble des associations représentatives d'élus locaux qui sont mobilisées, en particulier l'Association des Maires de France, d'étendre à toutes les collectivités locales le bouclier tarifaire, de mettre en place un dispositif équivalent afin de limiter l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets locaux. La Ville demande qu'un plan de soutien aux collectivités soit mis en place pour maintenir l'investissement et le service public local, elle demande que les aides sociales en direction des familles en situation de précarité énergétique soient élargies et leur accès facilité. Elle demande que le montant du volet précarité énergétique du fonds de solidarité logement actuellement limité à 325 € soit porté à 500 €, demande au Gouvernement d'abonder en conséquence les dotations correspondantes afin de ne pas grever le budget, notamment des Conseils Départementaux qui sont en charge de la solidarité et demande enfin que les dispositions prévoyant la fin des tarifs réglementés au-delà de juin 2023 soient reportées. Certains d'entre vous, je parle des Présidents de Groupes, ont apporté quelques ajustements, y compris Monsieur Sabouret, qui ont été intégrés dans ce texte. Chacun évidemment peut intervenir et la discussion est ouverte. »

Monsieur LORY :

« Je pense que nous serons nombreux à soutenir cette motion concernant la crise énergétique et budgétaire que nous traversons tous et je tiens quand même à mettre en avant la qualité de cette motion par les demandes qui concernent aussi bien les collectivités, les communes en premier lieu, mais aussi le Département parce que ce qui touche les communes, touche aussi les Départements. On a une action qui touche toutes les collectivités territoriales. Une demande qui concerne directement les aides sociales en direction des familles les plus précaires, mais aussi un volet plus structurel concernant le fonds de solidarité logement avec l'augmentation de l'aide précarité

énergétique. On a vraiment une motion qui est large et si nous votons et je n'en doute pas cette motion, j'inviterai quand même la municipalité, le Maire en premier lieu mis aussi le représentant de Gonesse au Conseil Départemental, de porter cette motion à la connaissance d'autres collectivités afin qu'ils votent le texte en l'état si possible de façon qu'à ce qu'un maximum de collectivités se mobilisant pour ce texte, viennent compléter les actions menées par les associations représentatives des collectivités. L'objectif est de montrer au Gouvernement que l'ensemble des acteurs qui sont au plus près des habitants de notre pays sont mobilisés pour pouvoir résister à la crise que nous traversons, mais aussi continuer à offrir aux habitants de notre pays un service public de qualité. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette intervention. Il y a des mains qui se lèvent. Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« En ce qui nous concerne, ça va être très simple. Cette motion a été faite en toute transparence avec tous les responsables de groupes, ce que vous avez lu, Monsieur le Maire, reflète totalement ce qui a été arrêté, surtout en ce qui nous concerne. La crise énergétique malheureusement effectivement, ça va être un gros sujet, surtout concernant les finances de notre Ville. Ça risque de nous amener, si on ne bouge pas, avec une dépense supplémentaire aux alentours de 2 000 000 € par rapport aux petits calculs que j'ai pu faire. Bien évidemment, si on reste sur les 130 % tel que ça a été plus ou moins annoncé. Voilà. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors Monsieur Touil, Madame Queret. Monsieur Touil. »

Monsieur TOUIL :

« Merci. Bien sûr je vais voter la motion. A priori beaucoup d'élus, de Maires, vous l'avez dit, l'Association des Maires de France appelle à voter une motion et à demander au Gouvernement de revoir sa copie. Moi, je dirais simplement une chose, c'est que l'énergie en France, on a une énergie nucléaire. On a privatisé le nucléaire pour quel motif, je ne sais pas. Aujourd'hui, on se retrouve à avoir, nous, la France qui était le pays qui avait les réacteurs nucléaires qui pouvait avoir une énergie indépendante. Aujourd'hui ce n'est pas du tout le cas. On a donc l'énergie électrique, on a le gaz avec le conflit avec les Russes et l'Ukraine. Mais également à partir de janvier, on va avoir sur l'essence, toutes les baisses qui avaient été données par l'État, les 30 centimes d'un côté, les 20 centimes de chez Total, et à partir de janvier, ça va encore augmenter. Alors pour une commune quelle qu'elle soit, ce sont des surcoûts qui n'étaient pas prévus. Quand les budgets ont été faits, personne ne pensait qu'il y aurait des sur augmentations. Cet argent qui ne sera pas donné par l'État, il faudra bien le prendre quelque part. on en revient toujours au même. C'est la population, c'est le citoyen qui va déjà être pénalisé par rapport à ses relevés. Nous, quand on va recevoir notre facture d'électricité, de gaz et qu'elle va augmenter et qu'on va être obligé de payer, on ne pourra rien y faire. Mais en plus on aura des difficultés. On a dit qu'on allait faire un plan de réduction sur les consommations, on va regarder, mais il va falloir réfléchir où on diminue les consommations parce que là, je n'ai pas d'idée particulière. J'entends des gens qui nous disent qu'il faut la nuit éteindre les lumières pour faire des économies. Alors je ne sais pas si on peut éteindre partout. Je sais qu'il y a des endroits sur Gonesse, comme partout ailleurs, c'est difficile de couper le courant. Je connais une petite commune, à 23 heures, il n'y a plus de lumière. Je peux vous dire que ce n'est pas rassurant pour les personnes âgées. »

Monsieur le Maire :

« Madame Khallef. »

Madame KHALLEF :

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Avec le Parti Communiste, on avait fait une petite note. Je vais vous la lire. Vous la savez, les collectivités sont durement frappées par l'explosion des coûts énergétiques et nombreuses sont celles à avoir d'ores et déjà décidé des plans de sobriété qui incluent des mesures telles que la diminution des températures de chauffe, la réduction horaire ou géographique de l'éclairage public ou la limitation des plages horaires d'ouverture des bâtiments. Quelle que soit leur ampleur et sauf à sacrifier la continuité des services publics, ces mesures ne permettront pas d'absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques. Les hausses subies par les collectivités sont en effet d'une telle ampleur que c'est la question du bouclage même de leur budget 2023 qui est aujourd'hui posée. Ces surcoûts exorbitants nous mettent face à des alternatives

inacceptables. Soit réduire le périmètre des services rendus à la population, soit nous contraindre à augmenter les impôts pour rétablir les comptes publics. Or, nous nous refusons à faire porter sur les habitants le coût de la crise. Ils la subissent également dans leur vie quotidienne et vont être encore plus nombreux à avoir recours aux services d'aides de la Ville et des associations de solidarité. Certes, le Gouvernement a décidé d'engager des discussions au niveau européen pour réviser les modalités de calcul du prix de l'électricité et découpler son évolution de celle du prix du gaz. Mais ces discussions prioritaires mettront du temps pour aboutir et produire des effets sensibles et durables sur les prix alors que les charges supplémentaires subies par les collectivités sont d'effet immédiat.

C'est pourquoi nombreuses sont les collectivités à l'instar des associations d'élus à s'adresser au Gouvernement pour demander un plan d'urgence immédiat afin de ne pas avoir à arbitrer entre équilibre de leur budget et continuité du service public. C'est bientôt fini. L'État a les moyens de répondre à l'urgence. Il suffit de regarder les résultats affichés par les entreprises cotées au CAC40. L'inflation galopante ne réduit pas leur bénéfice, bien au contraire. Total Énergie profite de l'envolée des prix des produits pétroliers. Des assureurs comme AXA profitent des nombreux sinistres climatiques. Et du côté des commerces de luxe, tout est encore au beau fixe. Leurs bénéfices cumulés ont explosé de 26 % au premier semestre 2022 pour atteindre le montant de 72,5 milliards d'euros. Des publications des résultats pour le moins surprenantes alors que la crise est bien ancrée dans l'esprit des consommateurs français. Alors oui notre groupe qui est à l'origine de la motion, approuve les termes de la motion et la votera sans retenue. Je finirai juste et je rejoindrai les idées qui ont été exposées en indiquant que les actions doivent être mises en place sans attendre. À partir du 1^{er} janvier, les foyers vont être encore plus en difficulté et la crise va s'amplifier de façon brutale pour beaucoup de nos administrés. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors il y avait Monsieur Ide qui avait levé la main. »

Monsieur IDE :

« Merci, Monsieur le Maire. Cette motion est pertinente et je pense qu'on va tous la voter sans exception. Moi, je vois des salariés pour lesquels le SMIC a été augmenté trois fois dans l'année et ce n'est toujours pas suffisant. Ils ont du mal à s'en sortir. Je vois que le travail dans certains secteurs baisse ou plutôt est reporté, notamment dans le privé. J'ai des amis qui ont des pavillons et ils ne peuvent pas faire des réparations parce que le coût a été augmenté. Les gilets jaunes étaient dans la rue avec 1,50 € le diesel. Aujourd'hui on arrive à plus de 2 € et c'est vrai que ça met à mal la population. Aujourd'hui, on parle de 130 % d'augmentation pour la ville de Gonesse. Comment on va budgétiser ? Comment on va faire ? Cela veut dire qu'il faudra arrêter certaines choses, peut-être fermer la lumière des stades la nuit, mais comment on va faire pour les Maisons des Habitants ? Je ne vois pas comment on peut faire un service public qui sera approprié à la demande de la population, tout en sachant que les dotations de l'État ne cessent de baisser. Il est impératif que cette motion soit entendue et portée jusqu'au Gouvernement. J'espère que ça va aller jusqu'au bout et nous, Ville, on soutient bien sûr cette motion. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui on va se joindre à cette motion à laquelle effectivement j'avais souhaité apporter quelques modifications quand elle m'a été transmise après en avoir discuté avec les élus de mon groupe. On est dans un contexte évidemment de crise énergétique qui a un impact sur les collectivités territoriales. J'insiste un impact variable selon les collectivités, selon les niveaux de collectivités. Pour prendre quelques exemples, je me suis amusé puisque je suis Conseiller Départemental, je suis allé regarder dans le compte administratif, le dernier compte administratif du Conseil Départemental qu'on avait voté en juin, j'ai regardé quels étaient les montants des dépenses énergétiques du Département du Val d'Oise, en tous cas qui étaient supportées budgétairement par le Département du Val d'Oise. Ça fait à peu près 10 000 000 €. 10 000 000 € c'est beaucoup, surtout quand ce chiffre est amené à être multiplié par deux voire une augmentation de 130 %. C'est ce que vous nous dites pour la commune. Cela dit, le Département a un budget de fonctionnement d'un peu plus d'un milliard donc en réalité, la dépense énergétique c'est à peine 1 % du budget du Département. Pour les villes, c'est un peu plus important. Je suis allé là aussi regarder dans le compte administratif, forcément, c'est comme ça qu'il faut faire et en prenant la dépense énergétique globale, c'est-à-dire électricité, énergie, gaz et puis carburants, en mettant aussi les carburants dedans, on est à peu près à une

dépense de 1,3 million, si on prend le compte 66612 et le compte 60622 plus le compte carburant, je ne sais plus son intitulé. On est à peu près à 3 % du budget de fonctionnement. Je rappelle que pour les ménages, la dépense énergétique est de l'ordre de 7 à 8 %. Naturellement le poste carburant là-dedans, il pèse particulièrement fort puisqu'il y a des gens qui consomment beaucoup de carburant parce qu'ils font beaucoup de kilomètres en voiture.

Pour certains ménages pauvres, qui subissent à la fois des déplacements automobiles, qui consomment du carburant et puis une mauvaise isolation souvent de leur logement, on peut avoir des dépenses d'énergie qui atteignent 15 % du budget. C'est vraiment énorme. Donc ça, ce sont les ordres de grandeur. Tout à l'heure, on discutait, par exemple les granulés pour les poêles, le prix a été multiplié par trois. Tout le monde subit effectivement cette crise énergétique, cette crise du prix de l'énergie et les collectivités locales n'y échappent pas. Naturellement, il faut trouver des solutions. Les associations d'élus, vous l'avez dit, portent un certain nombre de revendications. Il y a le bouclier tarifaire qui lui avait été annoncé il y a déjà quelques mois. On a aussi des dispositifs, c'est pour ça que j'avais demandé une évolution de la motion, on a aussi des dispositifs équivalents qui sont en train d'être en réflexion. Je pense notamment à l'amortisseur électricité pour les grandes collectivités qui a fait l'objet d'ailleurs, qui a été salué par l'APVF et France Urbaine. Il vient en complément du filet de sécurité qui avait été proposé par amendement dans le projet de loi de finances. C'est l'amendement Cazeneuve si je ne me trompe pas, Jean-René Cazeneuve il me semble. J'ai tendance à préférer Bernard, mais celui-là c'est Jean-René. Il avait été jugé comme n'allant pas assez loin donc on ne sait pas trop où ça ira en loi de finances. D'ailleurs, ça me permet d'apporter une précision parce que dans la tribune de ce mois-ci, j'ai parlé du bouclier tarifaire, c'était peut-être un raccourci parce que je pensais, j'avais englobé dans bouclier tarifaire en fait tous ces dispositifs, le filet de sécurité et l'amortisseur électricité puisque c'était des éléments que j'avais vus dans la gazette des communes. Donc voilà pour donner une petite explication sur la tribune, j'ai parlé peut-être de manière un peu englobante du bouclier tarifaire alors que le dispositif bouclier tarifaire aujourd'hui concerne plutôt les petites collectivités en tous cas sous le vocable bouclier tarifaire. Mais en tous cas, c'est dire que les dispositifs, quels qu'ils soient, quelle que soit la manière dont on les appelle, il faudrait que l'État vienne en soutien de toutes les collectivités territoriales pour prendre en charge tout ou partie. Naturellement tout ça paraît compliqué, mais tout ou partie de la hausse de de facture énergétique que nous allons subir. Alors après les solutions sont aussi dans le plan d'économie. Je suis content qu'on en ait parlé parce que c'était aussi une demande d'ajout que j'avais faite. Je pense qu'on doit montrer que nous aussi, on fait des efforts de sobriété énergétique. Et d'ailleurs, pour répondre en partie à Arthur Lory qui m'a interpellé tout à l'heure, à la dernière séance au Conseil Départemental du 21 octobre, nous avons présenté un plan de sobriété énergétique. Naturellement, les économies qui sont réalisées ne sont pas faramineuses, mais elles ne sont pas inexistantes et elles peuvent avoir un impact sur la facture globale, en tous cas c'est le but. Alors sur le fonds de solidarité logement, une petite remarque, d'ailleurs, il y a une petite inexactitude, je m'en suis rendu compte, dans la motion, l'actuel montant maximum du fonds de solidarité logement pour l'aspect aides énergétiques c'est 333 €, ce n'est pas 325 € et effectivement 500 €, c'est le montant qui avait été appliqué. C'est dans le règlement donc je vous le transmettrai si vous voulez. Dans le dernier règlement adopté du CSL. Ça ne change pas grand-chose. C'est juste une précision. Mais effectivement le monter à 500 €, 500 € c'est le bonus qui avait été mis en place durant la crise COVID, mais effectivement maintenant on est revenu en situation normale avec un plafond annuel d'aides pour les ménages qui bénéficient du volet énergétique du FSL de seulement 333. Je n'ai aucun problème pour porter cette demande d'augmentation du FSL au Conseil Départemental, je suis d'ailleurs ravi que vous le proposiez parce que précisément tout à l'heure, en réunion de groupe avec le groupe de gauche socialiste et écologiste au Conseil Départemental, on avait une réunion et on a précisément indiqué qu'on allait porter cette demande-là très prochainement auprès de la majorité départementale donc j'espère que tous ceux qui sont ici autour de la table et qui ont parfois l'oreille de la majorité départementale pourront également nous appuyer en ce sens. Voilà pour répondre à Monsieur Lory. Et puis alors par contre, je voulais terminer sur un point. Je pense qu'il faut qu'on fasse attention parce que j'ai bien entendu la petite musique derrière qui consisterait à justifier des hausses d'impôt par les hausses de tarifs de l'énergie. Je pense qu'il faut faire attention parce qu'il faut avoir conscience que les ménages subissent une augmentation extrêmement forte de leur facture énergétique. L'année prochaine, les ménages en tous cas qui sont imposés à la taxe foncière vont subir une hausse des bases de 7 %. Donc moi j'attire votre attention sur un point, je ne pense pas que l'augmentation de la facture énergétique de la commune puisse justifier qu'on mette un coup de bambou à nouveau aussi sur les ménages pour demander une augmentation de leur contribution au budget communal. C'est aussi pour ça que j'avais demandé que ce soit retiré. Vous l'avez fait. Ça risquait de nous contraindre à augmenter nos impôts. Première version de la motion, il est indiqué que l'augmentation. J'attire votre

attention sur ce point-là parce qu'on entend cette petite musique aujourd'hui, la petite musique consistant à dire bah pour maintenir la capacité financière des collectivités, un certain nombre de choix d'augmentation de la taxe foncière peut être très substantiel.

Paris vient d'annoncer d'ailleurs une augmentation de leur taxe foncière, mais enfin ils ont la taxe foncière la plus basse de France donc. Ce n'est pas notre cas et donc je pense qu'il faut faire très attention à ce que ça ne justifie pas cela. Voilà tous ces éléments étant dits, nous allons voter naturellement la motion qui demande à l'État de prendre en charge une partie voire la totalité dans l'idéal du coût de la crise énergétique que nous allons subir sur nos budgets. »

Monsieur le Maire :

« Une réaction du Maire Adjoint chargé des finances. »

Monsieur TIBI :

« Franchement de vous entendre et de faire les questions et les réponses en parlant d'augmentation de la taxe foncière, d'abord un ce n'est pas le sujet. Deuxièmement, je ne crois pas, il ne me semble pas avoir dit ça tout à l'heure. Si vous voulez, aujourd'hui, ce n'est pas d'actualité. Par contre, je vous renvoie un petit peu dans toutes les collectivités. Effectivement, beaucoup de municipalités de gauche, puisque vous parlez des socialo-verts et tout, la taxe foncière a grimpé, justement à cause de ça. Je pense et je le dis souvent, on me dit que j'ai un petit langage qui ne devrait pas, mais on balaye déjà devant sa porte avant d'aller reprocher un petit peu à notre majorité. Aujourd'hui, on n'a pas parlé d'augmentation de la taxe foncière. Les chiffres aujourd'hui, on ne sait pas très sincèrement où on va. On attend de voir au niveau des dispositions gouvernementales si on rentre ou on ne rentre pas sur le bouclier et en fonction de ça, on avisera. Aujourd'hui bien évidemment, notre majorité, on n'est pas pour l'augmentation de la taxe foncière. D'un autre côté, on doit bien assurer, disons le quotidien des Gonessiens et partant de là, si effectivement le Gouvernement ne répond pas favorablement à nos demandes parce qu'il y a besoin de financement pour voir équilibrer les comptes, il y a plusieurs critères. Il y a effectivement l'emprunt qu'on ne veut pas parce que le problème de l'emprunt, on est arrivé à un certain montant. On a le problème de l'investissement et effectivement après on a un problème de recettes qui peut s'engendrer parce que j'ai entendu tout à l'heure, je rejoins un peu ce qui a été dit par Madame, on a beaucoup d'entreprises qui sont en grande difficulté et les recettes des entreprises qui sont en grande difficulté, la taxe foncière comme vous le dites, on va en subir, on aura une baisse de recettes également, que ce soit en subvention ou en cotisation. Mais notre objectif, ce n'est pas d'augmenter la taxe foncière à l'heure actuelle. Ça n'a pas été du tout le cas. Non pas du tout, ce n'est pas du tout notre vision.

Monsieur le Maire :

« Tout d'abord un petit point. Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Non rapidement parce qu'on me reproche de ne pas travailler. J'apporte des idées. D'abord, il faudrait penser à isoler tous les bâtiments publics et en plus on a des subventions sur le principe du pollueur payeur. Les sociétés comme TOTAL ENERGIES, comme ENGIE, comme EDF maintenant qui est privatisée, revenue dans les rouages de l'État. Déjà il y a ça, isoler tous les bâtiments publics, ça nous fera déjà des économies. Ensuite, il faudrait, je peux juste finir et après vous pourrez faire tous les commentaires que vous voulez. Ensuite, réfléchir à des systèmes d'extinction automatique, ça se fait à partir d'une certaine heure ou alors dès qu'il n'y a plus personne, au bout d'un quart d'heure 20 minutes, ça s'éteint automatiquement et ça ne se rallume plus tant qu'il n'y a pas une personne qui passe. Je sais que ça coûte un peu cher, mais sur le long terme, il y a un gain énorme en termes de financement. Équiper en LED dès que l'on peut le faire puisque la LED, ça consomme entre 5 et 10 fois moins qu'une lumière normale. Les panneaux solaires, peut-être réfléchir à installer des panneaux solaires sur les toits de certains bâtiments publics. Ça se fait pur être autosuffisant. Il y a des systèmes qui sont aujourd'hui très efficaces. Et bien évidemment cette motion tombe à point nommé. Il faut absolument que l'État vienne en aide aux collectivités territoriales, on est bien d'accord sur ça.

Monsieur le Maire :

« L'inconvénient des bonnes idées que vous avez émises, que nous pouvons partager, dans les quelques mois qui viennent devant nous, c'est que c'est d'abord des dépenses avant que ça puisse permettre d'économiser de l'énergie.

Le problème c'est qu'on est dans un goulot d'étranglement ça ne me paraît pas être tout à fait opérationnel même si évidemment ces dépenses peuvent être nécessaires, ces investissements peuvent être nécessaires à condition qu'on ait le soutien. Je ne sais pas si TOTAL ENERGIES accordera des aides aux collectivités locales, j'en doute fort. Mais je voudrais revenir sur le fond du texte, d'abord pour constater que nous sommes d'accord. Je précise simplement à Monsieur Sabouret que selon nos comptes parce que j'ai bien compris qu'il estime ou il a calculé que les dépenses énergétiques de la commune s'élèvent à 1 300 000 €. En fait, selon nos comptes, on est plus proche des 2 000 000 € que de 1 300 000 €. On pourra détailler les choses parce qu'évidemment quand on parle de chiffres, il faut objectiver les choses avec les preuves à l'appui, mais on n'est plutôt pas loin, on frise les 2 000 000 €. Alors maintenant, je pense qu'il n'y a pas, je le redis, comme ça l'a déjà été dit, il n'y a pas de petite musique dans ce texte puisqu'il y a un fond qui est exprimé clairement, une position qui est exprimée qui est consensuelle. Après, chacun peut faire des commentaires avec peut-être des petites musiques, mais ici, on est d'accord sur le fond et le fond est clair. Je crois que c'est l'essentiel pour ce soir. Dans quelques jours, il y aura le Congrès Annuel des Maires de France cette motion vient là précisément à ce moment-là, car il faut que les Maires, les Conseils municipaux soient mobilisés sur cette question au moment où la loi de finances qui a été exécutée à coup de 49.3 sans débat à l'Assemblée vient au Sénat où là le débat est obligatoire et je pense que le débat ne peut pas être contrecarré par l'exécutif donc il aura lieu. Donc je rappelle que forcément au Sénat, par la force des choses puisque c'est une élection au second degré, il y a beaucoup d'élus et donc le Sénat est très sensible, encore plus sensible évidemment que ne peut l'être l'Assemblée où aujourd'hui il n'y a plus de Maires à l'Assemblée, comme chacun le sait. Ça n'empêche pas les Députés d'être sensibles aux réalités de leurs concitoyens et de leur territoire. Bon, je pense que la discussion. Un dernier mot. »

Monsieur SABOURET :

« Rapidement, mais je suis intéressé de savoir quels comptes vous comptez, si ce sont des chiffres 2022, par contre on ne les a pas puisque le dernier document budgétaire qui est disponible pour nous. Forcément, qui intègre déjà les hausses. Moi, le seul chiffre sur lequel j'ai pu me baser, c'est le dernier compte administratif. »

Monsieur le Maire :

« C'est la consommation d'électricité, les feux tricolores, c'est l'électricité bâtiments communaux, c'est les consommations de gaz, c'est le chauffage des bâtiments communaux, c'est même le chauffage d'une partie des bâtiments à la Fauconnière qui sont chauffés par la géothermie, ce n'est pas une grosse dépense. Ce n'est pas de l'énergie fossile, c'est de l'énergie renouvelable, c'est très vertueux. Donc on peut. »

Monsieur SABOURET :

« Juste pour expliquer, nous la base de travail qui est la nôtre, le seul chiffre dont on dispose, c'est le chiffre qui est dans les comptes qui correspondent au compte énergie du compte administratif 2021. Nous, l'exécution 2022 par construction, on ne la connaît pas, à moins qu'on fasse un point maintenant en commission des finances sur l'exécution 2022. Donc ce qui veut dire qu'en fait, aujourd'hui, en 2022, ce que vous nous dites, c'est qu'on risque d'être sur une facture qui va être à 2 000 000 voire dépasser les 2 000 000. »

Monsieur le Maire :

« Et encore peut-être plus parce qu'on ne sait pas. »

Monsieur SABOURET :

« Le coût du mégawatt/heure a plutôt tendance à se stabiliser autour des 100 € le mégawatt/heure, mais bon. La difficulté va être pour la construction du budget primitif 2023. C'est pour ça que je m'étais permis ma remarque sur la fiscalité parce qu'un budget, c'est des recettes et c'est des dépenses. Là une dépense supplémentaire de mettons 1 000 000 € ou 1 500 000 € supplémentaires sur un budget, ce n'est quand même pas une paille. Voilà. Cela dit je vous faisais remarquer aussi que l'augmentation des bases de 7 %, des bases de taxe foncière de 7 % va être intégrée dans le prochain budget donc ça veut dire qu'en octobre prochain, les contribuables gonnais vont se retrouver avec une augmentation de 7 % de la taxe foncière, à taux égal. Bah si. Attendez, je termine et après je vous laisse me reprendre si vous le souhaitez. On a des bases de taxe foncière d'environ 15 000 000 € maintenant puisqu'on a récupéré la part départementale, on a la part communale et l'ancienne part départementale.

Cela veut dire que cette augmentation-là va rapporter déjà 1 000 000 € de plus dans les caisses de la Ville. Ça veut dire que les recettes qu'on va inscrire l'année prochaine sur la fiscalité, ça va être 6-7 % de 15, c'est à peu près 1. Voilà donc ça va être un peu plus de 1 000 000 € supplémentaires qui vont arriver sur les bases. Je pense qu'il ne faudrait pas aller au-delà pour les contribuables gonessiens. C'est l'alerte que je voulais faire lors de cette discussion. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que comme il ne s'agit pas ici de diffuser des petites musiques, je voudrais pour avoir bien compris ce que vous venez de dire qu'il n'y ait pas derrière ce que vous venez de dire une autre petite musique qui consisterait à dire, parce que ça a déjà été exprimé par vous, qu'il faudrait diminuer sur les bases. Or, le problème, mais ce n'est pas ce que vous dites ce soir, mais je suis d'accord, je suis totalement d'accord pour dire et je crois qu'ici et dans la majorité, personne n'envisage une augmentation des taux comme réponse aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. C'est clair. Evidemment à ce stade, on doit avoir, comme l'a dit Claude Tibi, la précaution de dire les choses comme ça, mais clairement, nous n'avons pas du tout cette intention. Sur l'augmentation des bases qui est décidée par la loi de finances donc par l'État, effectivement, 7 % c'est énorme, mais c'est une décision, on le dira haut et fort, c'est l'État qui la prend et qui l'a imposée cette fois-ci avec le 49.3 en première lecture à l'Assemblée. Je pense qu'on est d'accord sur ce point-là et si on est tellement d'accord, vous verrez que vous serez amené peut-être à voter le budget 2023. Un dernier commentaire sur les propositions qui doivent être étudiées, qui vont l'être sur comment on peut économiser, réduire nos dépenses d'énergie. Dans votre amendement qu'on a repris sauf un point, vous indiquiez qu'il faudrait atteindre environ 15 % d'économie. 15 % d'économie, l'État recommande, le mieux serait véritablement qu'ils aident, mais recommande 10 % donc 15 % fixés pour l'instant sans étude suffisamment. Je vais simplement ce commentaire pour justifier pourquoi on n'est pas ce soir, on ne s'est pas avancé sur un chiffre parce qu'il faut d'abord travailler et je propose sur cette question de continuer à associer l'ensemble des élus sur le sujet. En même temps, on ne fera pas ni des miracles en matière d'économies. Quand on prend quelques exemples qui ont été donnés, est-ce qu'il faut réduire l'éclairage public ? On met la Ville dans le noir entre 1h du matin et 5h du matin. Je me rappelle que lors de la crise des subprimes, ça nous rajeunit en 2008, 2009, on avait déjà regardé comment sur l'énergie et sur d'autres choses, on réduit les dépenses et que là pour le coup, en matière d'éclairage public, sans faire de jeu de mots, je dirais que le jeu n'en vaut pas la chandelle parce qu'il y a la question de la sécurité. Mais il faut voir ce que l'on va pouvoir faire raisonnablement. Il y a sans doute des économies à faire, il y a toujours des économies à faire. Je ne suis pas opposé au principe, loin de là. Il faut qu'on examine. On va regarder ça et d'ici le prochain Conseil municipal qui aura lieu en décembre, d'avoir à y revenir pour un débat préparé dans cet intervalle de temps court, mais il faut le faire. C'est ce que je propose pour que l'on continue à travailler ensemble sur cette question difficile. Alors je vous propose de délibérer. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Madame BENAÏSSA en donnant pouvoir à Monsieur RICHARD.

Arrivée de Monsieur BARFETY à 20h53 annulant le pouvoir donné à Monsieur BLAZY.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PREND ACTE du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France et de la réponse de l'ordonnateur sur le contrôle des comptes et de la gestion communale pour les exercices 2017 et suivants.

Monsieur le Maire :

« Je vais maintenant présenter le Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France et de la réponse de l'ordonnateur sur le contrôle des comptes et de la gestion communale pour les exercices 2017 et suivants. Après nous aurons un débat, comme il est prévu par la réglementation et aux termes de ce débat, nous prendrons acte, ce n'est pas un vote que le débat a eu lieu.

Le débat que nous aurons évidemment sera l'objet d'une transcription et l'ensemble sera transmis au Préfet, mais aussi au Président de la Chambre Régionale des Comptes. Il s'agit bien de la Chambre Régionale des Comptes et pas de la Cour des comptes. Je rappelle que les Chambres Régionales

des Comptes ont été mises en place par la loi de décentralisation de 1982. En contrepartie de l'autonomie financière qui a été accordée et dont on voit aujourd'hui qu'elle est de plus en plus restreinte d'ailleurs en particulier en matière fiscale accordée aux communes et aux départements, aux régions, le législateur avait prévu un contrôle a posteriori de leurs comptes alors qu'auparavant c'était la tutelle le Préfet qui exerçait un contrôle immédiat. Et s'agissant de notre commune, il y a eu dans la période antérieure deux contrôles qui ont été opérés, l'un qui était sur la gestion de l'équipe précédente, de nos prédécesseurs en 1995 avec un rapport remis en février 1996 au nouveau Maire que j'étais à ce moment-là. Et une seconde fois en 2011. C'est la troisième fois que la Chambre Régionale des Comptes procède à ce contrôle. Je précise pour le petit historique des choses que c'est par un courrier en date du 7 octobre 2021 que j'ai été informé par le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France de l'engagement d'une procédure de contrôle de nos comptes et de la gestion communale sur les exercices à partir de 2017 et suivants afin d'évaluer la fin du mandat précédent et le début du mandat actuel. Ça, c'est important de le préciser. Alors vous avez évidemment eu communication de ce rapport avec aussi les observations que j'ai faites sur ce rapport qui m'était transmis. Je vous rappelle que jusqu'à ce jour, j'étais astreint à une obligation de réserve totale et que vous avez eu communication du rapport avec évidemment l'ordre du jour de cette séance. À partir de demain, le rapport est public, il sera publié sur le site de la Ville. Il contient une bonne cinquantaine de pages. Je ne suis pas obligé d'en faire la lecture sauf si vraiment vous insistez, mais je ne suis pas obligé de toute façon. Je vous propose simplement d'en faire, pour permettre le débat ensuite, une présentation la plus synthétique possible avec quelques supports qui apparaissent à l'écran et que ceux qui nous suivent sur internet pourront aussi découvrir. Mais de toute façon, tout le rapport encore une fois sera publié in extenso comme il se doit. Alors la synthèse de ce contrôle nous dit quoi, que nous avons une situation financière saine avec quelques points à corriger et seulement trois recommandations dites de régularité qui s'affichent sur l'écran. Ces trois recommandations sont les suivantes : une information budgétaire et comptable perfectible donc c'est-à-dire à améliorer, des provisions pour risques à améliorer et la mise en place des 1 607 heures. Trois recommandations de régularité. Sur ces trois recommandations, une est d'ores et déjà appliquée depuis le 1^{er} septembre avec la mise en place des 1 607 heures. Elle concerne donc notre personnel et la mise en œuvre d'un texte législatif et réglementaire. A partir de là, il est clair pour chacun d'entre nous qu'il y a deux recommandations qui sont à regarder : l'information budgétaire et comptable perfectible et l'amélioration des provisions pour risques. Alors l'information budgétaire et comptable sera également améliorée dès l'examen du budget 2023 et les provisions pour risques pourront être améliorées, mais je vais y revenir. Pour l'exercice 2023, la commune pourra être dans les règles en plus évidemment de sa bonne gestion financière reconnue par la Chambre Régionale des Comptes, on va y revenir aussi. L'utilité de ce rapport dont je vais vous donner quelques enseignements pour ce qui nous concerne est qu'il permet à la Ville de disposer d'un audit extérieur sur sa gestion. Lorsque la Ville est mal gérée, ce qui n'est pas le cas, ce contrôle est une épreuve suivie de rappels aux droits qui viennent sanctionner les manquements de la commune, ce qui n'est pas notre cas. Nous avons des recommandations de régularité, mais non pas des rappels aux droits, ce qui est plus qu'une nuance. Donc la Chambre régionale des Comptes valide tout d'abord l'organisation de la commune et souligne deux aspects très positifs : à la page 8, la commune de Gonesse se caractérise par une très forte stabilité de son personnel. À la page 9, la commune affiche une véritable préoccupation en faveur de la professionnalisation de ses agents et d'un meilleur pilotage du coût et de la qualité des services rendus à la population. Alors on aura l'occasion d'y revenir, mais ça, c'est aussi quand même des points forts qui sont reconnus. L'information budgétaire et comptable. Cette partie fait l'objet donc d'une première recommandation puisqu'il y en a deux. Il apparaît en effet et je vais commencer par reconnaître moi-même qu'il manque certaines annexes budgétaires et que les informations qui sont mises à la disposition par la collectivité pour informer les citoyens sont parfois peut-être difficilement compréhensibles, peu compréhensibles. En tous cas, les annexes notamment peuvent manquer et ici, le citoyen a besoin, même si toutes les annexes étaient complètes, comme les citoyens ne sont pas, et même parfois les élus, des spécialistes des finances publiques, il est en tous cas utile et on doit veiller à ce que la compréhension de la gestion de la collectivité par les citoyens soit au meilleur niveau possible. Mais dès la préparation du budget 2023, sur les documents, nous devons compléter et remédier à ces petites insuffisances. Je regrette et j'ai demandé d'ores et déjà à la direction générale et aux services compétents d'y travailler.

Je précise d'ailleurs que dans cette affaire, ça concerne aussi tous les services, car les tableaux que l'on appelle annexes doivent être évidemment renseignés d'abord par les services. S'il y a une annexe qui concerne les ressources humaines, évidemment il appartient à la direction des ressources humaines de préparer les matériaux qui ensuite sont traités par la direction des finances. On pourrait prendre d'autres exemples. Il y a un sujet auquel l'ensemble des directions doivent porter attention.

Ce n'est pas uniquement un sujet qui est l'ordre de la direction des finances même s'il conviendra désormais que les documents soient complets et qu'il ne pourra pas y avoir d'oubli. Ensuite, la Chambre Régionale souligne l'information fiable malgré quelques imprécisions. Elle évoque une situation saine page 15 permise par un processus de suivi financier et patrimonial exhaustif. Vous voyez que sur l'essentiel, c'est un bon point. Je fais des citations là, ce n'est pas moi qui le dis. Elle alerte cependant la Ville sur les règles de provisionnement qui constituent les provisions à constituer pour prévoir l'ouverture de contentieux et les éventuelles sommes à verser. Alors bien évidemment là, c'est un vrai sujet de discussion. Je pense qu'on aura le débat après, mais une précision, sur la période qui est concernée, 2017-2020, les contentieux et il faut dire que les contentieux, c'est surtout les contentieux liés aux contentieux qui nous sont faits avec le projet du triangle et le PLU de la Ville. Cela représente évidemment des sommes. On a dépensé, les dépenses contentieuses se sont élevées sur cette période à 219 000 € par an en moyenne. On a provisionné des sommes dans le cadre du contentieux avec DEXIA par exemple. Mais la Chambre Régionale des Comptes considère qu'on ne l'a pas fait de façon suffisante. Mais là il y a quand un sujet qui mérite d'être débattu sur ce sujet. Si, imaginez que l'on ait provisionné chaque année 220 000 €, il faut me dire immédiatement, c'est de l'argent qui est gelé, il faut me dire immédiatement quelles dépenses on ne fait pas pour pouvoir assurer l'équilibre. On voit bien que dans cette affaire-là, on est forcément, si on était dans une situation d'abondance financière et budgétaire, on n'aurait pas de problèmes. Mais sur DEXIA, on l'a fait, c'est-à-dire qu'on avait placé, on était gagnant là. On a gagné les contentieux. L'argent que l'on avait alors que la procédure n'était pas achevée puisqu'il y a eu appel, etc. Jusqu'en Cassation et nous avons gagné jusqu'au bout. On a placé cet argent à la Caisse des Dépôts, mais ça dépassait 2 000 000 €. Alors là nous avons suivi la règle prudentielle. Mais quand il s'agit de dépenses de contentieux qui restent quand même des contentieux devant la justice administrative donc ayant des coûts qui peuvent importants, mais qui ne sont pas de l'ampleur des coûts qu'on aurait pu si on avait perdu évidemment en appel le contentieux DEXIA qui auraient été beaucoup élevés. On a été prudent et d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes, vous pourrez le lire, reconnaît cette prudence sur ce sujet-là. La question, c'est franchement, je la soumetts aux débats et ça va être encore plus vrai avec le budget 2023 avec ce que l'on a dit tout à l'heure, comment on peut stériliser de l'argent, provisionner cet argent et il faudra donc dire quelles dépenses évidemment on ne fera pas, quels services on ne rendra pas aux habitants. C'est un vrai sujet évidemment. Ensuite, la gestion du patrimoine communal. La Chambre met en avant l'ambition de la Ville en matière de patrimoine et d'investissement. Elle dit que les Gonessiens sont riches de leur patrimoine commun puisque nous possédons, c'est l'évaluation de la Chambre, quasiment 300 000 000 €, 298 000 000 € exactement de patrimoine public et privé en 2020. Voilà notre richesse. Et nous l'avons augmenté ce patrimoine puisqu'en 2017, au début, vous avez en tête 2017-2020, en 2017, nous avions 246 000 000 € de patrimoine. Nous sommes passés à 298 000 000 € entre 2017 et 2020. Ce patrimoine est géré correctement, il a réalisé 2,2 millions d'euros de plus-value sur la période qui ont permis de financer des investissements. Si la Chambre fait remarquer l'absence de stratégie formalisée de gestion du patrimoine par rapport aux acquisitions. Les acquisitions, d'ailleurs il y a aussi des cessions et des ventes, mais les acquisitions obéissent pourtant à des objectifs précis. Évidemment préserver notre patrimoine historique, l'identité de la commune quand on est dans le centre-ville, mais aussi ailleurs et qu'il faut veiller à ce qu'on échappe à des pratiques sur nos territoires fragiles de certains qui évidemment veulent, achètent pour ensuite utiliser ces bâtiments, ces propriétés à des fins de gagner de l'argent certes, mais continuant à dégrader et à paupériser. Il faut à un moment qu'on intervienne et on intervient en fonction du droit de préemption par exemple pour conduire ensuite des opérations de renouvellement urbain et on devra le faire parce qu'aujourd'hui ici comme ailleurs, il existe encore de l'habitat indigne, de l'habitat insalubre et ça fait partie de la stratégie. Le problème, il faut être clair, parfois on fait des acquisitions au moment où il y a des mutations qui se présentent. On ne peut pas planifier les choses de façon aussi rigoureuses que peut-être l'imagine une Chambre Régionale des Comptes. Il nous faut saisir des opportunités. Voilà c'est un point que je voulais commenter. Sur la situation financière de la commune, elle est décrite comme satisfaisante, je cite, par la Chambre qui vient valider la bonne gestion de la collectivité depuis 2017, tout en reconnaissant qu'on a un programme ambitieux d'investissements et d'acquisitions. On a vu les résultats. Les chiffres montrent que la commune a su augmenter aussi, c'est très important, sa capacité d'autofinancement entre 2017 et 2021. Je rappelle que la capacité d'autofinancement c'est ce que nous générons à partir de la section de fonctionnement pour réaliser des dépenses d'investissement. Nous avons augmenté notre capacité de 7 240 000 € exactement à 9 000 000 € grâce à un travail sérieux sur les dépenses de fonctionnement qu'il faudra poursuivre évidemment. Sur la fiscalité locale, la Chambre confirme l'orientation de la municipalité. Les taux communaux n'ont pas varié depuis 2017 sur la période 2017-2020. Et la Chambre constate par ailleurs que le taux est inférieur à la moyenne de la strate

départementale de 39 %, ce qui n'est quand même pas rien. De plus, le citoyen dira toujours que les impôts sont toujours trop élevés mis on se situe sur des taux qui sont quand même inférieurs à la moyenne de la strate du Val d'Oise. De plus, le dynamisme de la politique de développement économique a permis de générer 9 000 000 € de recettes fiscales grâce aux zones d'activités. Tout en conservant cette orientation, il faut néanmoins rappeler que l'impôt n'est pas un sujet tabou et aujourd'hui, on entend dire au niveau de l'État d'abord qu'il ne faut plus augmenter les impôts, il faut uniquement les baisser. D'accord, mais pour qui, pas pour tout le monde d'ailleurs au passage. La question c'est aussi la question de l'équité de la justice. On l'a redit tout à l'heure, je n'y reviens pas. Nous ne souhaitons pas particulièrement augmenter l'impôt. Aujourd'hui nous n'avons plus de marge de manœuvre que sur la taxe foncière d'ailleurs. Cela entame terriblement l'autonomie de gestion des communes reconnue par la loi de décentralisation de 1982, comme je l'évoquais tout à l'heure. À un moment, quand on dit qu'il faut baisser les impôts, il faut dire en même temps quels sont les services qu'il faut supprimer. Pour prendre un exemple, évidemment, on a un peu plus de 60 ATSEM, je prends cet exemple-là, je pourrai en prendre d'autres, et bien on baisse l'impôt donc on baisse les recettes donc il faut qu'on me dise combien je dois supprimer de postes d'ATSEM par exemple. Et on pourrait décliner les choses. Là-dessus il faut qu'on reste sérieux et ça s'impose à tout le monde le sérieux en matière de gestion budgétaire. Le personnel, il y a une dynamique saine dit la Chambre sur la masse salariale avec une augmentation évidemment qui est constatée, mais en même temps il y a des mesures qui ont été prises. Dernièrement l'augmentation du point d'indice va entraîner une augmentation de 800 000 € là en année pleine, celle qui vient 2023, de la masse salariale. La Chambre reconnaît que la commune a fait des efforts pour valoriser le régime indemnitaire des agents avec une hausse de 10 % par an en moyenne depuis 2017 grâce notamment à la mise en place du RIFSEEP. Et de même les effectifs ont augmenté de 22 agents entre 2017 et 2020 et ils correspondent aux évolutions du service public. Alors la Chambre souligne, je cite, la volonté de la commune d'entretenir et de développer les équipements municipaux par une importante mobilisation de ses personnels, notamment autour du cadre de vie des habitants et de l'accompagnement de la réussite scolaire. D'ailleurs entre parenthèses, une ATSEM par classe. Quand je parlais des ATSEM, là c'est la Chambre Régionale qui le dit, une ATSEM par classe, oui c'est un service de qualité qui est rendu pour l'enseignement maternel et pour les petits enfants d'âge maternel de la collectivité. Concernant les 1 607 heures qui n'étaient pas encore appliquées lors de la rédaction du rapport et qui constituent la troisième recommandation de la CRC, la Ville, comme vous le savez, a délibéré sur le sujet et on a mis en place le dispositif depuis septembre afin de se conformer aux obligations légales. Sur la gestion du personnel aussi, un bon point qui est constaté par la Chambre, l'absentéisme a fortement baissé, constate la Chambre, dans la période puisqu'on est passé de 14 624 jours d'absence en 2017 à 8 549 en 2020. La Chambre l'explique par une politique volontariste de la commune suivie et resserrée des absences, meilleure prise en compte des souffrances au travail. On pourra le verser aux débats avec nos interlocuteurs, les représentants du personnel. L'investissement : j'en viens à l'investissement. La Chambre écrit page 30, la commune a mené sur la période une politique ambitieuse d'équipement qui s'est intensifiée à partir de 2018. Les dépenses cumulées représentent près de 68 000 000 € entre 2017 et 2020 et la commune a consacré plus de 746 € par habitant à ces dépenses d'équipement contre 340 € par habitant pour les communes de même strate. Evidemment nous sommes, nous le savons, nous avons une politique dynamique d'investissement, mais qui peut dire que ce qui a été réalisé n'est pas utile à la population. Qui peut dire qu'il ne fallait pas faire l'école Marc Bloch ? Qui peut dire qu'il ne fallait pas réaménager le stade Eugène Cognevaut avec les équipements aujourd'hui en service ? Tout ça relève évidemment de la période qui est observée par la Chambre. J'ai le décompte et je pourrai citer évidemment d'autres exemples et y compris tous les travaux qui intéressent le quotidien des quartiers. Sur la dette : consécutivement à l'ambitieuse politique d'équipement, la dette de la commune forcément a progressé en chiffres absolus entre 2017 et 2021 de 7 000 000 €. Ceci dit, d'une part je l'ai dit tout à l'heure, il y a un taux d'autofinancement qui a progressé et d'autre part, nous avons une capacité de désendettement, un niveau d'endettement d'abord qui est nettement inférieur même s'il a progressé à ce qui est la règle du plafond national de la capacité à rembourser en 12 ans le capital de la dette. Nous sommes passés de 4,6 en 2017 à 4,5 années. Je reprends pour être clair, la capacité de désendettement de la commune est passée de 4,6 en 2017 à 4,5 ans en 2021 grâce à cette augmentation de la capacité d'autofinancement et nous restons largement inférieurs au plafond national de 12 ans. Et puis la Chambre note que la collectivité, à la page 34, dispose d'une trésorerie confortable. Voilà les éléments essentiels résumés sur la première partie du rapport qui est la plus longue évidemment. Je serai très bref sur les deux autres parties. La Chambre a voulu sur la troisième partie du rapport, vous l'avez vu, faire un focus compte tenu du sujet très médiatisé du triangle sur l'urbanisme. Cette troisième partie est très descriptive, il n'y a pas évidemment de commentaires sur

le plan de la gestion financière, mais c'est très descriptif. C'est intéressant. Et sur la crise sanitaire, la gestion de la crise par la commune est saluée par la Chambre qui parle d'une adaptation rapide des services communaux et d'un soutien réactif à la population. La crise a provoqué une baisse des recettes de l'ordre de 903 640 € et puis 1 086 597 € de dépenses nouvelles, dont 207 850 € de primes COVID versées à 427 agents de la collectivité. Cependant, il y a eu des subventions exceptionnelles et on a limité, c'est l'évaluation de la Chambre, le coût de la crise sanitaire sur la période à 529 351 € nets. Bon finalement la conclusion que vous avez sous les yeux est la suivante : en premier lieu, la commune de Gonesse est parvenue entre 2017 et 2019, l'année 2020 étant atypique, à préserver sa capacité d'autofinancement brute autour de 14 % des produits de gestion, même si cette amélioration repose en partie sur la perception de produits exceptionnels. Ses dépenses d'équipement ont atteint un cumul depuis 2017 de 68 000 000 € en 2020. La Chambre, c'est son rôle, attire l'attention sur certaines fragilités. La première est une fragilité qui rejoint le débat de tout à l'heure, les incertitudes sur l'évolution de ses recettes fiscales évidemment. En même temps, deuxième fragilité, la progression continue de ses charges à caractère général. Le point important : 60 % de la masse salariale dans ses charges de fonctionnement et sa dynamique de hausse difficile à modérer. Reconnue évidemment une masse salariale, c'est quand même un paquebot, difficile de le freiner dans une collectivité comme la nôtre, mais on peut le faire en freinant et pas évidemment de façon brutale. La collectivité respecte son objectif de non-remplacement systématique. Voilà, vous avez le texte. Je pense au bout du compte, j'ai essayé de résumer les éléments les plus importants de ce rapport qu'il faut lire et qui sera donc publié dès demain je le rappelle. Maintenant le débat est ouvert.

Monsieur TIBI :

« Merci, Monsieur le Maire. Bon je vais à mon tour réagir sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Naturellement, remercier la Chambre pour ses recommandations et aussi la Direction générale, les services municipaux qui se sont efforcés de répondre avec toutes les précisions nécessaires à leurs demandes. Il n'est pas possible bien entendu de faire une lecture comme l'a dit Monsieur le Maire, intégrale à la fois du rapport, mais aussi bien naturellement des réponses apportées par la Ville. Je veux cependant profiter du temps de parole qui m'est accordé pour évoquer différents points qui renvoient à ma délégation, à savoir la situation financière et budgétaire. Premièrement, sur le volet financier, je ne peux que me féliciter et exprimer ma reconnaissance à la Chambre qui dans ce rapport souligne la qualité de la gestion et la pertinence de la stratégie globale de la gestion administrative et financière poursuivie par la Ville de Gonesse sur la période qui va de 2017 à 2021. Cela n'a rien d'évident dans un contexte qui ne cesse de se dégrader et j'y reviendrai en conclusion si vous le voulez bien. Malgré la baisse massive des financements de l'État et les transferts de charges non compensés qui n'ont jamais cessé, quels que soient les Gouvernements, je retiendrai de l'appréciation de la Chambre Régionale des Comptes qu'elle considère pour la Ville de Gonesse que la situation financière est saine et satisfaisante. Pour autant, nous avons considérablement investi sur les exercices précédents. Je crois qu'il faut prendre note aussi de l'ambition de la Ville qui a consacré plus de 746 € par habitant à ses dépenses d'équipement entre 2017 et 2020 contre 340 € en moyenne pour les villes de la même strate. Beaucoup de choses ont été faites et pour autant, considérant le durcissement du contexte financier des collectivités, il faudrait vraisemblablement et là j'insiste réajuster nos ambitions plus modestement et plus en rapport avec la moyenne des autres collectivités dans l'avenir.

Je crois qu'il est important de s'arrêter quelques instants sur la dette, car malheureusement, la situation a bien évolué depuis, entre le moment où ce rapport a été établi et ce qu'il se passe aujourd'hui. D'abord, sur le contenu du rapport, la Chambre soulignait la capacité de la Ville à lever l'emprunt dans ces conditions extrêmement favorables et même à des taux inférieurs à 1 %. Cela a bien changé, il est devenu difficile de trouver du taux fixe, car les banques ont basculé pour la plupart exclusivement dans leurs offres à du taux variable. La Chambre n'a pas manqué non plus de saluer l'opération tout à fait exceptionnelle et inédite menée par la Ville de Gonesse à l'encontre de DEXIA qui a conduit le 6 décembre 2018 la Cour d'appel de Versailles à pointer divers manquements de DEXIA à la réglementation relative au taux effectif global sur les prêts à taux fixe, ce qui a conduit aux termes de sept années de procédure à permettre à la Ville de récupérer près de 4,5 millions d'euros et de disposer d'un stock et d'être totalement assaini. En son temps, j'étais dans l'opposition et c'est vrai que je m'en étais félicité. Je tiens Monsieur le Maire à vous féliciter parce que notamment à l'époque, je reviens, Monsieur Vincent Bryche qui a été l'initiateur et la cheville ouvrière de cette victoire juridique qui fait désormais jurisprudence. La Chambre relève aussi le niveau très inférieur au plafond national de référence de 12 années de la capacité de désendettement puisqu'elle s'établissait en 2021 à 4,5 ans. Concernant le plan pluriannuel d'investissement, la Chambre a fait part de sa satisfaction quant au travail qui a été réalisé avec la transmission d'un document prospectif de

planification et de financement des opérations pour la période de 2022 à 2028. Mais comme nous l'avons nous-mêmes évoqué, je vous prie d'écouter, auprès de la Chambre Régionale, ce qui était vrai à un moment donné peut être remis en cause par un contexte qui n'a cessé de s'aggraver et de se compliquer depuis. Les opérations du PPI doivent avoir la flexibilité et la souplesse nécessaire pour que leur lissage soit compatible avec l'évolution de nos ressources et avec les nouvelles contraintes dessinées en 2022 et prochainement pour 2023. C'est pour vous Monsieur Sabouret. Et à ce titre, si le niveau de l'emprunt a pu monter jusqu'à 10 000 000 € en 2020, la prudence nous impose de redessiner les contours de notre budget d'investissement avec un niveau d'emprunt qui ne devrait désormais pas dépasser 4 000 000 € en moyenne. Tout dépendra bien évidemment du réel niveau de compensation de l'État, des difficultés nées de l'inflation, de la hausse des prix de matières premières et de l'énergie, de l'imposition qui nous est faite de réviser les prix conformément à la circulaire publiée récemment et des augmentations du point d'indice déjà réalisées et qui pourraient même encore venir si la spirale inflationniste perdure. Dans la réponse rapportée à la Chambre Régionale des Comptes, nous avons d'ailleurs déjà soulevé le 16 septembre 2022 toutes les incertitudes qui entouraient l'éventuelle compensation par l'État de l'augmentation du point d'indice et de l'inflation votée dans l'article 14 du projet de loi des finances. Nous avons 1 000 fois raison de nous inquiéter, car le pot aux roses a été dévoilé le 13 octobre 2022 avec la publication du décret qui fixe de telles conditions que peu de communes en réalité seront éligibles à cette compensation. À ce stade, il est possible que Gonesse touche cette compensation, mais de telles incertitudes demeurent qu'il ne faut pas trop s'avancer. Je soutiens pleinement la proposition des associations d'élus qui demande l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation et je ne peux que m'élever avec effarement et colère contre la Cour des comptes qui a demandé dans un rapport publié le 26 octobre 2022 le versement direct des DGF des communes au niveau des communautés d'agglos, à charge pour ces dernières de procéder selon leur bon vouloir à une nouvelle répartition entre ses membres. Elle franchit ainsi un pas supplémentaire vers une disparition programmée des communes. Je rejoins aussi complètement l'AMF qui s'est élevée contre cette demande. De même, je ne peux que m'opposer avec véhémence à l'autre proposition faite par la Cour de Comptes et qui constitue une provocation supplémentaire et un signe de défiance auprès des élus locaux quand elle suggère de rendre obligatoires des conventions de partage du produit de la taxe sur le foncier bâti entre communes et intercommunalités. Où va-t-on ? Je pourrais évoquer bien d'autres sujets, mais qui paraissent tellement dérisoires au regard aujourd'hui de la situation financière des collectivités, la gravité de la situation dont la mesure n'a pas été prise, de l'abandon total par l'État de nos communes et des citoyens et de la déconnexion évidente des élites de ces pays, comme le montrent les propositions de la Cour des comptes dont je viens de faire état. Elles sonnent comme de véritables provocations qui méritent en retour une opposition unanime des élus locaux. Puisqu'une partie du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Ville de Gonesse porte sur l'intercommunalité, il me semblait toutefois important de préciser ces points de réflexion au niveau national contre lesquels je suis parfaitement décidé à m'opposer. Mesdames et Messieurs, chers collègues, sans anticiper sur le débat d'orientation budgétaire que nous aurons inévitablement prochainement, je peux vous dire que c'est une situation inédite à laquelle sont confrontées nombre de collectivités.

L'État annonce un filet de sécurité pour les communes. La majorité d'entre elles n'en verront peu ou pas la couleur. Les dispositions pour en bénéficier sont draconiennes. Cela veut dire tout simplement qu'il nous faut anticiper sur des augmentations de coûts du fait de l'intégration d'une révision des prix dans nos marchés. Cela veut dire aussi que nous aurons le coût en année pleine et sans compensation de l'augmentation du point d'indice fait de 800 000 € pour Gonesse. À cette heure, je suis bien incapable de vous dire à combien s'élèvera aussi le budget pour l'énergie, car je ne suis pas Madame Soleil. Les prévisions les plus fiables émanent probablement de l'expertise des syndicats d'énergie auxquels la Ville est adhérente, le SIPEREC pour l'électricité et le SIGEF pour le gaz. Et ils nous prédisent le pire. Cela a encore besoin d'être étudié et nous aurons très largement le temps et l'opportunité d'y revenir. De même que sur les réponses de ce Gouvernement ne permettent pas à nos communes de faire face à l'évolution de la situation. Je vous remercie de m'avoir écouté. »

Monsieur le Maire :

« C'est tout à fait normal. Merci. Alors j'avais d'inscrit Monsieur Lory, après, Monsieur Sabouret, ensuite Madame Hennebel s'est inscrite. Alors Monsieur Lory. »

Monsieur LORY :

« Merci, Monsieur le Maire. Je ne reviendrai pas sur les trois recommandations qui ont été formulées par la Chambre Régionale des Comptes, mais je voudrais mettre l'accent sur quelques points. Et le premier d'entre eux, ce qui pour moi est en fait le plus important, c'était le rôle majeur des agents de la

Ville parce que, que nous le voulions ou pas, les agents de la Ville sont le premier contact des habitants avec la collectivité et je voulais, en mon nom propre, mais j'en suis sûr au nom de tout le monde, les remercier sincèrement pour leur action au quotidien. Ce rapport, c'est l'expression du dévouement de chacun des agents de la Ville, que ce soient les ATSEM, les animateurs, les ASVP, le personnel d'entretien jusqu'au sommet de la pyramide, jusqu'à Madame La Directrice Générale des Services. Ce rapport, c'est l'expression de votre dévouement à la collectivité et au service public. C'est votre investissement au quotidien pour que les habitants de cette Ville aient un service public de qualité. Et comme tous les élus autour de cette table, nous sommes tous des habitants de la commune, nous sommes tous des usagers des services publics et nous pouvons être fiers du service qui est rendu aux habitants de la commune. Cette qualité de service public passe par une valorisation et une stabilité des agents, le Maire l'a dit, avec des évolutions dans les grilles indiciaires qui ont eu lieu en 2017 puis en 2019 sans compter, comme Monsieur le Maire l'a dit, de la prime COVID qui a été versée aux agents suite à leur investissement pendant la crise. Des agents valorisés, mais aussi une action publique qui est volontaire. Des dépenses d'équipement qui entre 2017 et 2020 ont quand même atteint la somme coquette de 68 millions d'euros pour des investissements dans tous les quartiers et dans tous les domaines. Et pour 68 millions d'investissements, la dette de la Ville a augmenté de 9 000 000 €. Si on fait le calcul, ça veut dire quand même que la Ville a pu dégager 59 000 000 € au bénéfice des habitants. 86 % autofinancés. Je ne connais aucune entreprise ou aucun particulier qui est en capacité de faire ça, quel que soit le montant des investissements faits. L'exploitation du domaine et des services communaux a rapporté davantage chaque année pour atteindre presque 1,3 million d'euros, preuve qu'une gestion efficace des positions de la Ville peut rapporter des biens et Monsieur le Maire a parlé du patrimoine public et privé de la Ville qui a considérablement augmenté. Et ce rapport nous apporte une réponse importante que Monsieur Sabouret a dû relever, je pense, c'est que quand on prend le positif et le négatif, la Chambre Régionale des Comptes estime que le COVID a eu un impact négatif de 530 000 € sur les comptes de la Ville. Et je vais être un peu taquin, c'est page 11 du rapport, le point 2.1.2 sur les taux de réalisation budgétaire sans anomalie, il est dit, je vais citer le rapport « en section de fonctionnement, les taux moyens d'exécution des recettes 103 % et les dépenses 93 % réelles traduisent d'une construction à la fois prudente et sincère du budget ». Il me semble avoir entendu plusieurs fois Monsieur Sabouret dire que le budget était insincère et pourtant là nous avons le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui nous dit que le budget est prudent et sincère donc que la gestion est bonne. Mais des projets qui ne s'arrêtent pas comme ça, il y a une volonté permanente d'amélioration des services publics et un travail de réorganisation est en cours, mené par la Direction Générale de la Ville notamment pour améliorer d'autant plus le service rendu aux habitants. Alors tous ces éléments sont positifs, tant mieux, c'est à mettre au crédit de la municipalité et des agents de la collectivité, mais bien sûr, il y a quelques éléments à améliorer. Par exemple, le point qui concerne les difficultés de rattachement des charges d'exercice sur le fait que les factures de fournisseurs ne parviennent pas et qui sont dans le budget au compte 408.

Je sais qu'un important travail a été entamé par les services auprès des différents fournisseurs de façon à ce que ce compte 408 soit de moins en moins important, c'est-à-dire de payer en temps et en heure. C'est aussi un point qui est soulevé par le rapport. Et puis bien sûr, il y a un point que l'on peut toujours améliorer parce qu'il n'y a pas que des bons points. Il y a la question de la mutualisation avec la communauté d'agglomérations. Nous pouvons faire mieux, bien sûr qu'on peut faire mieux, mais ça peut se faire en bonne intelligence. C'est toujours la même chose. Avec à cœur une seule chose, l'intérêt du service public. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui merci. Je pense que je vais apporter quelques compléments et puis peut-être quelques notes un peu différentes de ce que vous avez indiqué. D'abord, un élément de contexte, on est content d'avoir pu lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais enfin, on n'a eu que cinq jours pour analyser le rapport de la Chambre Régionale des Comptes puisque c'est le délai de cinq jours et il n'a d'ailleurs pas été présenté en commission des finances. Pourtant la Ville l'a depuis le 23 septembre 2022. »

Monsieur le Maire :

« Un petit point d'ordre. Je ne veux pas vous couper, mais un petit point d'ordre. J'ai bien indiqué moi-même que je ne pouvais pas. Vous ne pouvez pas ignorer, vous particulièrement, la réglementation

en la matière. Je ne pouvais pas. Donc on a tout vérifié scrupuleusement, on ne pouvait le diffuser qu'avec l'ordre du jour et donc forcément pas de passage en commission, cela va de soi. C'est la règle tout simplement. On peut commenter la règle, mais la règle étant la règle, je me devais de la rappeler pour qu'il n'y ait pas de malentendu. »

Monsieur SABOURET :

« En tous cas, je voulais dire que l'analyse que nous avons pu faire de ce document, nous n'avons pu la faire que dans le délai très court qui est le délai des cinq jours, le délai minimal de la convocation du Conseil municipal. Donc c'est le premier élément de contexte. Un autre élément précisant que la Cour qui a lancé un contrôle en octobre 2021 d'après ce que je vois, la Chambre pardon a lancé un contrôle en octobre 2021, nous n'étions pas au courant de ce contrôle et elle n'a d'ailleurs pas cherché à avoir notre avis sur la gestion de la commune ou à recueillir des informations auprès des élus qui n'appartiennent pas à la majorité. Donc ça, ce sont les deux remarques préalables que je voulais faire. Non, mais c'est important pour dire en fait sur quelles bases finalement la Cour travaille. Elle ne travaille absolument pas en ayant recueilli l'analyse, l'impression, les avis de l'ensemble des élus. Elle n'a entendu que l'exécutif communal. Juste une chose pour répondre, moi aussi je vais être taquin, Arthur Lory sur le taux d'exécution budgétaire qui indique qu'en recettes on est à 103 % et en dépenses à 93 %. La différence entre 103 et 93, c'est 10. Je rappelle que sur un budget de fonctionnement de 44-45 000 000 €, ça fait la bagatelle de 4,5 millions d'euros. Donc ça veut dire quand même qu'on a un écart entre les prévisions et les réalisations, on un écart global de 4,5 millions d'euros à chaque budget. Donc voilà. C'est 4,5 millions d'euros, je crois que ce n'est pas totalement une paille. Alors ensuite, sur une remarque au passage sur la question du coût du COVID, le coût de la crise sanitaire. C'est intéressant ce que dit la Cour, la Chambre, c'est la même chose de toute façon, mais c'est une Chambre Régionale des Comptes. C'est la même structure, on va dire, c'est la Chambre Régionale de Comptes qui fait l'analyse des comptes des collectivités, la Cour des comptes se réservant les établissements publics nationaux et les ministères. Donc sur l'analyse de l'impact budgétaire de la crise sanitaire, c'est intéressant parce que nous, on a tout le temps demandé quel était l'impact de la crise sanitaire sur le budget et à chaque fois, on nous disait, l'impact budgétaire de la crise sanitaire est considérable. Nous ce qu'on voulait, c'était une analyse en net, c'est-à-dire les dépenses supplémentaires, les recettes en moins et puis également les recettes en plus parce qu'on en a eu quelques-unes ou les dépenses qui n'ont pas été effectuées et qui du coup ont amélioré la situation budgétaire de la commune. Alors là on a demandé à de nombreuses reprises à avoir ce chiffrage, on l'a demandé en commission des finances, on l'a demandé plusieurs fois en Conseil municipal, nous ne l'avons jamais eu et à chaque fois quand on avait par contre une estimation comme ça à la louche, ça correspondait à trois à cinq fois ce que la Chambre Régionale des Comptes dit.

En gros, elle nous dit que le coût budgétaire de la crise sanitaire a été sur le budget de la Ville de 500 000 € c'est-à-dire à peine 1 % du budget de fonctionnement de la commune. Donc ça montre que la crise sanitaire n'a pas été un facteur majeur de la trajectoire budgétaire et financière pour la commune. C'était deux remarques au passage. Maintenant sur le fond, naturellement la majorité municipale nous fait croire que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes décerne une médaille à la commune pour sa gestion, c'est normal. Je veux dire, c'est le rôle d'une majorité municipale de dire : regardez comment on travaille bien. Je dirai que c'est un petit peu le rôle aussi de l'opposition d'apporter soit une contradiction extrêmement puissante soit des nuances on va dire. Il y a toute la palette d'échelle, mais en tous cas, nous clairement on considère que le rapport ne décerne pas une médaille à la commune, c'est faux de le dire lorsqu'on se planche dans la lecture qui est assez ardue, mais qui est quand même accessible du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Alors trois points. Le premier point, la Cour critique la qualité de l'information financière et comptable, la Chambre, désolé, à chaque fois je dis la Cour, mais c'est une déformation, critique la qualité de l'information financière et comptable sur la base de laquelle elle a travaillé. Ainsi elle écrit, je cite « les annexes aux documents budgétaires insuffisamment renseignés ne permettent pas d'apprécier la nature et l'importance des engagements et risques financiers portés par la commune », c'est page 3 et la suite c'est page 10. Elle ajoute que nous ne tenons pas compte des risques contentieux et des créances douteuses. Au passage, nous découvrons que nous avons plus de 200 000 € de frais de contentieux par an en moyenne, c'est page 16, ce qui nous interroge quand même. Des frais de contentieux aussi élevés sont très surprenants, ça nous interroge sur le respect de la loi par les autorités de la commune. D'autant plus que je pense qu'il doit y avoir dedans aussi des contentieux RH donc vraiment sur la question des frais de contentieux, il y a à se pencher parce que 200 000 € de frais de contentieux, c'est vraiment énorme. Alors ensuite, d'une manière générale, la Cour constate le manque de transparence de la commune dans sa gestion. Par exemple, elle demande que soit mis en

ligne l'organigramme des services, c'est à la page 9, ce que nous demandons nous aussi depuis longtemps. Effectivement, c'est quand même assez surprenant de ne pas avoir rendu public l'organigramme des services. Alors ça, c'est sur les remarques générales, sur le manque de transparence et d'information. Deuxième remarque de ma part : c'est sur les grands équilibres budgétaires et financiers de la commune. La Chambre constate que notre commune est plutôt dans la catégorie des communes très favorisées du point de vue de ses bases fiscales et aussi de l'attribution de compensations. On a 13,5 millions d'attributions de compensation qui correspondent en réalité à des transferts de bases fiscales au moment où nous sommes rentrées il y a quelques années dans l'intercommunalité. Les rentrées dans l'intercommunalité se font chacun gardant son argent dans sa poche en réalité, c'est ça la loi. On transfère des charges, on transfère des recettes, mais le différentiel est réencaissé par la commune. Nous savons que nous sommes parce qu'il y a beaucoup de zones d'activités dans notre commune et que ces zones d'activités sont productrices de recettes pour les comptes de la commune. Nous savons que nous sommes dans la catégorie des communes plutôt favorisées, non pas par rapport au profil sociologique de la population, mais par rapport aux bases fiscales dont nous bénéficions. Par contre, la Cour constate aussi que les Gonesseois sont lourdement fiscalisés avec, vous avez tout à l'heure présenté des taux de taxe foncière qui sont 2 points inférieurs à la moyenne de la strate. On fait toujours des moyennes par strate bien sûr, on ne va pas comparer une commune de 1 000 habitants avec une commune qui en fait 25 ou 30 000. On a un taux de 2 points inférieur à la moyenne de la strate, c'est-à-dire à peu près 10 % au niveau du taux que l'on applique aux contribuables. Mais dans le même temps, et c'est la Cour qui nous le dit, franchement c'est intéressant parce qu'on n'avait pas l'information, elle constate que les Gonesseois sont lourdement fiscalisés parce qu'on a une valeur des locaux d'habitation qui est, c'est marqué page 22, de 17 % supérieure à la moyenne de notre strate. Ce qui veut dire qu'à taux égal, ça a une signification ce genre de truc parce qu'après les chiffres, il faut toujours arriver aussi à avoir l'interprétation de ces éléments-là. À taux égal, les Gonesseois paient donc 17 % de plus que nos voisins. Et si on fait la moyenne par rapport à la strate, c'est-à-dire si on défalque les deux points de moins qu'on a par rapport à la moyenne de strate, en réalité, on a encore 10 % au-dessus de nos voisins. Tout le discours qui consiste à nous dire qu'à Gonesse on paie moins d'impôts qu'ailleurs, ce n'est pas vrai. On a des bases qui sont 7 % supérieures et on a un taux qui est légèrement inférieur, mais les deux ne se compensent pas. Ça aussi nous le dénonçons rapidement, régulièrement pardon et le rapport nous conforte dans l'analyse que l'on avait sur les précédents budgets. Autre élément d'analyse financière : la Chambre s'inquiète du fait que nos dépenses de gestion par habitant soient près de 30 % supérieures à celles de communes comparables, c'est page 25. Ce qui n'est pas à notre sens un signe de bonne gestion et ce que nous disons aussi régulièrement lors de nos interventions sur les budgets. La Chambre s'inquiète à juste titre de la soutenabilité de la stratégie de financement des investissements. J'insiste sur ce point. Sur la période 2017-2020, les dépenses d'équipements 68 000 000 € sur quatre ans soit plus de 16 000 000 € par an ont été de plus du double des dépenses d'équipements des communes comparables. C'est une remarque qui a été faite page 30. Et cela a été possible grâce d'une part à une forte hausse de l'endettement net puisqu'on constate plus 12 millions d'euros entre 2017 et 2021, ce qui n'est quand même pas rien pour atteindre désormais les 40 000 000 €. D'autre part, par le recours et ça la Chambre le dit aussi, à des recettes exceptionnelles de cessions d'actifs, ce qu'on appelle vulgairement la vente des bijoux de famille. C'est vrai qu'il y a un patrimoine important, ça a été indiqué. Mais elle dit clairement qu'on ne peut pas reposer sur ces deux leviers-là pour continuer une stratégie d'investissements très rapide parce que ce ne sont pas des sources pérennes pour l'investissement. La Chambre émet des doutes sur notre capacité à tenir le plan pluriannuel d'investissements dont vous avez parlé et dont nous découvrons qu'il est de 78 000 000 €. C'est toujours intéressant aussi de lire les rapports de la Chambre Régionale des comptes parce que vous nous aviez parlé d'un plan pluriannuel d'investissements, mais on n'avait pas son chiffrage. En gros, 11 000 000 € par an. Ça refroidit un peu par rapport au 16 qu'on faisait évidemment. Page 36, on a cette information sur les 78 000 000 €. Et on constate, on voit aussi page 36 qu'il va nécessiter de passer pas moins de 30 000 000 € d'emprunts nouveaux. D'ailleurs, je me demande comment vous faites 30 000 000 d'emprunts nouveaux pour tenir le PPI si vous en faites que quatre par an. Il y a un truc qui ne colle pas dans le calcul. Au passage, nous, ce que nous réclamons, c'est d'avoir connaissance du PPI parce qu'à partir du moment où on s'appuie sur le PPI, on l'avait déjà dit en Conseil municipal, on avait déjà eu une évocation du PPI à l'occasion du plan pluriannuel d'investissements à l'occasion de plusieurs délibérations. Le PPI je vous le rappelle est un document communicable, il est communicable et il devrait être communiqué aux élus. Donc je ne voudrais pas avoir jusqu'à écrire à la CADA pour demander la transmission du PPI, mais s'il faut écrire à la CADA, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, on écrira à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs et en plus, la réponse de la CADA est très claire parce qu'il y a

déjà des réponses depuis des années là-dessus, le PPIU est communicable. Donc je demande à ce qu'il soit communiqué et que ce ne soit pas tenu secret, notamment pour nous permettre de faire cette analyse financière. Enfin mon troisième et dernier point : la Chambre Régionale des Comptes critique aussi la politique de cession et acquisition des biens immobiliers de la commune, ce que nous avons nous aussi régulièrement répété. Nous découvrons que le patrimoine privé de la Ville, c'est-à-dire hors bâtiments publics, est valorisé avec le patrimoine public à 300 000 000 € page 18, ce qui est quand même considérable. Et la Chambre révèle, c'est page 19, ce qu'elle qualifie elle-même d'anomalie dans plusieurs opérations de vente en dessous du prix des Domaines, ce que là aussi nous critiquons lorsque ces dossiers nous sont présentés en Conseil municipal. J'ai entendu ce que vous disiez Monsieur le Maire, c'est que les opérations, la Ville n'est pas un marchand de biens évidemment, les opérations ne sont pas forcément tout équilibrées parce qu'il y a des opérations de renouvellement urbain, qu'il y a un certain nombre de dépenses, etc. C'est comme dans les ZAC, elles ne sont pas toujours équilibrées, parfois il y a des déficits de ZAC même si on a fait en sorte que les ZAC le soient parce que normalement, sur des territoires où on fait du développement, on peut faire des ZAC équilibrées et d'ailleurs, ça a été le cas, voire excédentaires, dans les années précédentes. Mais voilà. La Chambre critique cette politique de cession et acquisition. Nous, pour terminer, je veux dire qu'on est relativement satisfait de lire un certain nombre de critiques que nous avons portées parce que ça nous conforte dans notre analyse. Ça ne veut pas dire naturellement qu'on soit au bord du gouffre, ce n'est pas ce que dit la Chambre. Néanmoins, il y a de vrais sujets, il y a un sujet sur la transparence, il y a un sujet sur la soutenabilité du plan d'investissements, il y a un sujet sur la capacité d'emprunt et il y a un sujet important également sur les cessions et acquisitions. Ce sont des actions correctives, des corrections et des améliorations qui sont attendues et qui sont attendues fortement de notre part et je pense de la part des Gonessiens que nous représentons. »

Monsieur le Maire :

« Madame Hennebelle. »

Madame HENNEBELLE :

« Bien merci Monsieur le Maire. Je serai plus brève et moins dans les chiffres que Monsieur Sabouret dans mon rapport. Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous a fort intéressés avec mes deux colistières. Nous en avons pris connaissance. Nous l'avons trouvé riche en informations diverses, notamment portant sur la démographie de notre Ville, sur les conditions de vie socioéconomiques de la population comparées à celles du département ou des villes de même strate. De même, nous avons été attentives au regard porté sur la gestion et sur les finances de la Ville. Sans entrer dans le détail de ce rapport qui compte une cinquantaine de pages, la lecture des premières pages donne la tonalité. Une tonalité plutôt rassurante sur la gestion financière, les termes employés sont clairs. Il est souligné je cite « une situation financière saine et satisfaisante, une construction prudente et sincère du budget, un délai global de paiement nettement amélioré ». Sur les ressources humaines, il est noté une très forte stabilité du personnel et une baisse des arrêts maladie. En matière d'urbanisme, puisque ce sont les chapitres traités, « un programme ambitieux malgré les contraintes existantes ». Alors oui Monsieur le Maire en premier lieu, son équipe municipale, vous pouvez être fier, vous pouvez sans modestie être satisfait des orientations politiques que vous avez prises, des réalisations faites et de la gestion financière de la commune. Et il convient également d'adresser notre reconnaissance à l'ensemble des agents de la Ville qui par leur travail ont permis d'une part de respecter nos orientations et d'autre part d'arriver à ce résultat. D'autant que ce rapport se conclue par seulement trois recommandations de régularité. Sur le budget, cette remarque porte sur la qualité de l'information donnée dans les annexes et une insuffisante dotation aux provisions des risques. D'autres intervenants l'ont dit, effectivement nous sommes dans une période où faire un gel de ressources financières dans une période où le contexte national se dégrade après la crise sanitaire, maintenant la crise internationale et les conséquences sur les prix énergétiques et les matières premières ne pourraient que mettre encore plus en difficulté les communes pour établir leur budget. La commune reste un service de proximité, c'est bien le seul qui reste encore. La CAF, la Sécurité Sociale, les services fiscaux ont disparu, la Poste est souvent menacée de disparaître. Aussi nous devons à la commune avoir toujours les moyens d'assurer l'ambition de répondre à ce besoin de proximité de nos populations. Ensuite, je parlerai du volet des ressources humaines qui est un domaine de ma délégation que je commence à bien connaître. La recommandation porte sur la mise en place des 1 607 heures et comme l'a dit Monsieur le Maire, celle-ci était en cours d'élaboration au moment de la conduite de l'enquête puisque l'enquête s'est faite d'octobre 2021 à février 2022. Aujourd'hui nous avons répondu à cette recommandation puisque les 1 607 heures sont appliquées à l'ensemble du personnel depuis le 1^{er} septembre. Effectivement nous avons pris le temps de la

consultation, de la réflexion sur les scénarii possibles dans le cadre des exigences que demande le service public. Mis en place depuis le 1^{er} septembre dans tous les services, peu de demandes de changement d'organisation remontent aujourd'hui, sinon peut-être une insuffisance d'informations faites individuellement aux agents. Toujours sur le personnel, il est relevé dans le rapport une très forte stabilité du personnel et un absentéisme en baisse. Deux constats qui ne sont pourtant pas toujours perçus par l'ensemble de la collectivité. La vision à un moment donné peut effectivement donner une autre impression que celle qui ressort d'une analyse qui porte sur une période plus longue, sur une période donnée et faite par un organisme extérieur. Ainsi le nombre de congés maladie ordinaires s'est dégradé en 2020-2021 avec l'épidémie de COVID, mais on constate sur les arrêts pour maladie grave, les maladies professionnelles et les accidents du travail une baisse. C'est le résultat d'un travail commun mené par le service de prévention, par le CHSCT et par les syndicats sur les conditions de travail matérielles et psychologiques des agents. La mécanisation des outils de travail dans les services d'entretien ménager, de restauration ou des services techniques ont rendu effectivement moins pénibles certaines tâches des agents et sur le bien-être des agents au travail, la Ville qui a passé une convention avec le CIG met à disposition des agents le médecin du travail, une infirmière et une psychologue. Nous allons donc continuer dans cette logique d'amélioration des conditions de travail. Il est relevé que les charges de travail sont en hausse et sont plus élevées que dans d'autres villes de même strate. Rappelons toutefois que la Ville, contrairement à d'autres villes, n'a pas externalisé des services comme le service entretien par exemple ou le service des animateurs, les centres de loisirs qui comptent un nombre important d'agents et qu'à ce jour, nous assurons toujours la présence d'une ATSEM par classe maternelle, ce qui n'est plus le cas dans de nombreuses villes du département. La hausse des charges du personnel s'explique aussi en partie par les mesures prises au niveau national, cela a été rappelé, le point d'indice, les cotisations patronales retraite, la mise en place du RIFSEEP, mais aussi par des mesures particulières que la Ville a prises pour améliorer le traitement du personnel.

La nouvelle bonification indiciaire attribuée à tout le personnel communal, la revalorisation du régime indemnitaire et la prime de service public et la prise en charge partielle des cotisations de mutuelle. Toutefois, nous avons entendu la remarque et savons effectivement que nous devons maîtriser le nombre d'agents en mairie et c'est en ce sens qu'il a été demandé à la Direction Générale des Services de travailler sur un projet d'administration, lequel s'appuie sur un schéma directeur des ressources humaines. Ces projets doivent effectivement permettre de gérer au mieux les effectifs en fonction des besoins réels. De même, le développement des outils informatiques, des logiciels et la professionnalisation des agents en poste sont des éléments qui mis ensemble doivent permettre une meilleure maîtrise des charges du personnel. Nous avons donc encore de beaux projets à mettre en place au sein des services de la mairie et ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous conforte dans les orientations prises. »

Monsieur le Maire :

« Merci, alors je prends les dernières demandes d'interventions et puis je conclurai le débat. Nous aurons à prendre acte ensuite. Monsieur Yildiz s'est inscrit. Et Monsieur Hakkou ensuite après. Pas d'autres intervenants ? Si Monsieur Ide, d'accord. Donc ce sont les trois derniers intervenants, on est bien d'accord. Monsieur Yildiz. »

Monsieur YILDIZ :

« Bonsoir à tous. Quelques remarques en reprenant les différents points du débat. D'abord une remarque générale, j'ai eu plusieurs l'occasion de le dire ici, j'avais indiqué que de mon point de vue, la situation financière de la Ville était correcte et j'ai le sentiment que ce rapport s'inscrit aussi dans cette appréciation globale, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas des anomalies, des incohérences mêmes parfois grossières et ce qui ne signifie pas non plus que la performance financière soit bonne, c'est-à-dire qu'il y a une utilisation optimale des deniers publics puisque cette situation financière repose en partie sur des ressources fiscales importantes, ressources la fois sur les ménages, mais aussi sur les entreprises. Et donc c'est pour ça qu'on a un endettement qui est maîtrisé même s'il a progressé sur les dernières années. Mais ça aurait été bien pire si on n'avait pas eu cette assise suffisamment forte si j'ose dire. C'est l'appréciation, disons générale. Ensuite sur les anomalies, on a d'abord la première, Monsieur Lory vous l'avez relevée, sur les rattachements des produits et des charges. J'ai une question parce qu'évidemment ça porte sur la fiabilité, sur la sincérité des comptes, mais aussi sur le stock qu'il peut y avoir de factures. Est-ce que vous avez une idée du stock de factures, de leur nombre, de leur montant qui n'ont pas été rattachés, qui n'ont pas été payées ? Il y a des collectivités qui ont des factures qui remontent parfois à plusieurs années et qui n'ont jamais été traitées et donc il y a cette tendance à essayer de reporter au maximum et à empêcher que ces

factures soient rattachées à un exercice et parfois on se retrouve avec des montants colossaux. C'est une première question. La deuxième, c'est évidemment sur les charges de gestion. Moi, j'ai eu aussi l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Les dépenses de gestion et notamment les dépenses de personnel ont augmenté sur les dernières années. Vous l'aviez justifié à l'époque en disant que c'était les rémunérations qui avaient augmenté, ce qui est en partie vrai, mais pas totalement puisque vous avez également augmenté les effectifs. Je l'avais dit et là c'est dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. On est passé à plus de 600, 617 agents. On était à 595 en 2017, ce qui veut dire que vous augmentez d'environ cinq agents par an alors même que la population baisse. On est en droit de se poser la question de la pertinence de ces augmentations d'agents. Ces augmentations ne sont pas toutes liées aux ATSEM. Je pense qu'il y a des efforts de rationalisation qui doivent être faits. Vous avez donné une piste qui est dans le rapport de la Chambre Régionale de Comptes qui est la mutualisation des services avec la communauté d'agglomérations, sauf que ça ne correspond absolument pas à votre politique et à celle de Monsieur le Maire puisque Monsieur le Maire et la Chambre Régionale le dit, il y a plutôt une réticence voire un refus de mutualiser des services avec la communauté d'agglomérations. C'est une piste qui est évoquée par la Chambre Régionale des Comptes, mais qui ne correspond pas encore à votre politique. Ensuite, quelques remarques d'abord sur le contentieux avec DEXIA. Vous le brandissez comme un trophée, il y a beaucoup de collectivités qui ont réussi à faire condamner DEXIA en justice, vous n'êtes pas la seule. Je vous apporterai des jurisprudences, il y a la Ville d'Angoulême, il y a plein d'autres villes. En fait, c'est un sujet national DEXIA. Historiquement, la banque prêtait aux collectivités territoriales, elle avait fait des emprunts avec des conditions discutables. Il y a un certain nombre de collectivités qui s'en sont rendu compte, elles sont allées en justice, certaines ont gagné, la plupart d'ailleurs ont gagné. Gonesse a gagné. C'est très bien, mais ce n'est pas une victoire personnelle de la Ville de Gonesse.

C'est important de le dire. C'est un sujet national. Vous avez bénéficié d'une jurisprudence nationale si j'ose dire, ce n'est pas une victoire gonessienne. Sur ces histoires de contentieux, j'ai du mal à vous suivre sur ce sujet-là Monsieur le Maire parce que d'abord, je suis d'accord avec Cédric Sabouret, plus de 200 000 € de frais, d'honoraires de contentieux par an, c'est énorme. Vous avez une dépense en matière de contentieux qui est celle d'une Ville de 100 000 habitants. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. C'est la première chose, je ne comprends pas, j'aimerais bien avoir la liste des contentieux et voire les honoraires. 200 000 € par an pour une Ville de 26 000 habitants, c'est énorme premièrement et deuxièmement, ce que la Chambre Régionale des Comptes vous demande de provisionner, ce ne sont pas les honoraires d'avocat, c'est le risque qui est lié à ces contentieux. Si vous avez un risque RH et que vous avez un agent qui vous demande 150 000 €, vous êtes bien obligé de provisionner, surtout s'il a des arguments suffisamment solides pour vous faire condamner en justice. D'ailleurs, il serait intéressant de voir si la Ville gagne dans la plupart des cas ces contentieux ou s'il lui arrive de les perdre. Enfin, une autre anomalie que j'ai relevée, c'est sur des véhicules qui auraient disparu. La Chambre Régionale des Comptes s'en inquiète et donc elle le dit, c'est page 19 de son rapport. Elle dit que la commune retrace plusieurs cessions de véhicules de marque PEUGEOT, CITROËN, RENAULT. Sept en 2017, six en 2019 pour une valeur nulle, la destination et les modalités de sortie de patrimoine de ces biens ne sont pas connues. Est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur ces disparitions étranges ? Je ne fais absolument aucun procès d'intention. C'est une question tout à fait innocente. »

Monsieur le Maire :

« Je vais donner des réponses. Je pense que là, tout à l'heure on parlait de petites musiques, mais là c'est vraiment de sacrés couacs que vous êtes en train... On va vous répondre. Alors Monsieur Yildiz. Qui sont dans l'ordre, il y avait Monsieur Hakkou et Monsieur Yildiz. Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Merci, Monsieur le Maire. Très simple. Je sais que la Chambre Régionale des Comptes donne une note. Est-ce qu'on a eu une note par rapport à tout ça déjà ? Première question. Si la Chambre émet un avis favorable, c'est tout d'abord grâce aux services et il faudrait leur rendre hommage donc ça, c'est la première chose. Ensuite, concernant l'impact financier, si on avait eu EUROPA CITY, ça aurait été une meilleure gestion, il y aurait eu une capacité plus importante de financement et autre. C'est vraiment dommage que ce projet n'ait pas été jusqu'au bout. Et fort heureusement aujourd'hui, on a la gare, c'est une bonne chose. Ensuite, quand ils disent que la Ville bénéficie de la plus grande emprise, il y a aussi la contrainte du PEB, c'est-à-dire que ce n'est pas de notre fait, c'est du un pour un, un logement construit pour un logement détruit. Ça aussi, je pense qu'à mon avis, là ils font une erreur assez importante. On peut avoir de l'emprise, mais pas la capacité de construire liée bien évidemment au PEB. Et ensuite la dernière chose, c'est sur la stratégie patrimoniale. Je pense qu'à

l'avenir, il faudra faire attention à toutes les ventes qu'on pourra faire. Il faudra peut-être arrêter de vendre à des prix beaucoup moins chers. On regarde par exemple sur l'emprise de l'hôtel ACADI, quand on voit qu'il y a plus de 650 000 € en plus que la valeur des Domaines, c'est quand même une manne financière en moins pour la commune. Et ensuite sur la stratégie de la dette, la dette, c'est ce que je dis tout le temps, c'est ce qui plombe un budget. Il faut je pense être raisonnable sur la dette et puis on arrivera à mieux gérer et à mieux ventiler les différents investissements. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Ide. »

Monsieur IDE :

« Merci, Monsieur le Maire. Moi, je ne vais pas faire des réponses, mais je voulais quand même intervenir sur le contrôle de la Chambre des Comptes. Tout à l'heure, on a « diabolisé » le contrôle, tout va mal, tout augmente, tout est cher, on est très mauvais, etc. Moi je veux juste féliciter le Maire et la municipalité qui était là et les services, tous les services, ça peut être les finances et puis tous les autres qui ont contribué au bon fonctionnement de la Ville. Aujourd'hui nous avons une ATSEM par classe. Moi, je veux bien que vous alliez voir dans d'autres villes. Ils ont des fois une ATSEM pour trois classes. Je parle des villes qui sont à côté. On a un centre de loisirs, on a des accueils pour la jeunesse, tout ceci a des frais donc à un moment donné, qu'est-ce qu'on veut ? Tout à l'heure, on a parlé d'augmentation des impôts. On est plus cher que certaines villes.

Moi, je ne sais pas d'où vous prenez ces chiffres. Moi, je vais voir mon voisin ou mon cousin qui habite à Arnouville ou à Goussainville ou à Sarcelles, quand on fait une comparaison, ce qui m'intéresse, c'est ce qu'on paie. Je la vois la comparaison alors je ne sais pas d'où on prend ces chiffres à chaque fois. À chaque fois, on me dit, oui c'est trop cher, mais à chaque fois que je regarde et que je compare la feuille d'impôts à peu près au m² équivalent, on est moins cher. De ce côté-là, on pourrait parler des chiffres à l'infini. On parle de la gestion de la Ville. Je félicite Monsieur le Maire, il a dû prendre les devants quand il fallait acheter, quand il fallait vendre, quand il fallait construire. On est une Ville qui construit, on est une Ville qui bâtit, on est une Ville qui avance. Il ne faut pas nous reprocher si on fait des travaux c'est comme ça, on ne va pas laisser les bâtiments à l'abandon. Là on a une augmentation qui va arriver certainement l'année prochaine des énergies donc je pense que Monsieur le Maire a beaucoup d'expérience avec Claude Tibi, ils vont certainement gérer cette crise. On parle d'une capacité d'endettement. Bah écoutez quand moi je vois d'autres villes, je ne sais pas avec qui vous comparez encore une fois, quand je vois des villes, la capacité d'endettement est beaucoup plus que celle de Gonesse. Il faut être quand même réaliste. La maîtrise des finances est bonne depuis des années et moi je voulais rajouter ce point-là et Claude Tibi est très minutieux sur ces points-là, il fait très attention. On est rappelé, encore une fois on n'a pas un rappel au droit donc on n'est pas pénalisé, on n'est pas sanctionné. On a des recommandations dans l'amélioration donc n je pense que les services des finances vont certainement rapporter cette amélioration. Je veux rajouter que vous avez diabolisé ce rapport. Honnêtement, ce rapport est très positif, la Ville est très bien gérée, je pense qu'on fait un très bon boulot depuis qu'on est en Ville. On l'améliore et on va encore l'améliorer. Je vous assure qu'ici la Ville est très bien gérée. Je rappelle encore une fois parce qu'il y a des gens qui sont en direct et qui nous regardent, un rapport c'est quelque chose de classique, on peut avoir ça tous les 4-5 ans. Mais tout à l'heure on a diabolisé ce truc-là en disant que c'est la fin du monde et que c'est mal fait. Je rappelle qu'on n'a pas de rappel au droit et qu'on va certainement améliorer et on va le faire, on fera ça encore mieux. Voilà Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Je vais donc conclure provisoirement le débat parce qu'on le retrouvera à l'occasion du prochain débat budgétaire. C'est classique. Dire que le budget n'est pas sincère, la Chambre Régionale des Comptes dit l'inverse, c'est écrit. Dire qu'on est endetté à un niveau insupportable, la Chambre Régionale des Comptes constate que ce n'est pas ça, mais en même temps nous appelle, c'est leur rôle, ce sont des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes à la prudence, mais en même temps, qui dira demain qu'il ne faut pas construire tel ou tel équipement qui est un engagement de l'équipe municipale d'abord, mais aussi qui peut être reconnu comme étant nécessaire pour la Ville, pour ses quartiers. On peut en discuter. On aura des débats. Il faut être évidemment prudent, vigilant d'autant plus que les contraintes s'aggravent sur les collectivités territoriales et c'est la raison pour laquelle nous avons ensemble de façon consensuelle tout à l'heure délibéré sur une motion. Je voudrais simplement reprendre très brièvement quelques points et pas tout. Monsieur Yildiz, j'évacue rapidement deux sujets, enfin le premier, vraiment très rapidement sur les voitures. Peut-être simplement ce que disent les Magistrats, c'est que lorsque l'on met au rebut des voitures dans la

comptabilité, il faut être plus précis pour bien identifier les choses. Ce n'est pas simplement de contester parce que vous avez essayé de faire croire avec humour, je l'ai compris comme ça, qu'il y a eu des disparitions pour ne pas dire des vols de véhicules. Évidemment il ne s'agit pas de ça, il s'agit de véhicules qui sont mis au rebut. Il faut simplement que dans nos documents, on ait une traçabilité, une identification plus précise et on va dire, ça ne débouche pas sur une recommandation d'ailleurs. C'est une observation, il faut donc la prendre en compte. Mais ce n'est pas plus que ça. Par contre, sur le deuxième sujet que je voudrais évacuer, mais je pensais l'avoir fait tout à l'heure, je n'ai peut-être pas été totalement entendu, sur les provisions. Sur la question des provisions, les provisions ne portent pas sur des questions de contentieux par rapport à des agents, par rapport donc aux ressources humaines, il n'y en a pas. Ils portent essentiellement, je l'ai dit tout à l'heure, sur les questions d'urbanisme par rapport au triangle de Gonesse. Personne ne peut ignorer ici que nous avons un certain nombre d'opposants depuis au moins le vote en 2017 du PLU, nous avons des contentieux, mais ces contentieux, au passage, nous coûtent, ça coûte cher de prendre de bons avocats Monsieur Yildiz, spécialisés dans l'urbanisme et j'ai donné les sommes. En moyenne, j'ai donné une moyenne de 219 000 € par an sur la période 2017-2020. C'est cher je suis d'accord. On aurait pu faire autre chose, il a bien fallu régler ces honoraires parce qu'il s'agit d'honoraires. Mais on n'a pas provisionné. Or, nous avons gagné les contentieux. Ça a été long, mais nous les avons gagnés.

Si on avait provisionné, on aurait calculé ces provisions de quelle façon et on aurait stérilisé de l'argent qui nous aurait donc empêchés de mener telle ou telle action en faveur de la population ou de telles actions ou tels investissements. Je crois qu'à un moment, en dehors des observations qu'on peut là évidemment bien comprendre, d'ordre prudentiel, on doit aussi répondre quand même avec une réflexion politique quand on a un budget à gérer pour répondre aux nécessités. S'il vous plaît. Ce point-là, mais pour votre information, sachez qu'il s'agit de ces contentieux-là d'urbanisme liés au triangle de Gonesse et essentiellement. Vous permettez. »

Monsieur YILDIZ :

« Vous dites des choses graves sur les provisions. D'abord c'est une obligation. »

Monsieur le Maire :

« Justement j'assume Monsieur Yildiz, j'assume, vous m'entendez, politiquement. Là-dessus, c'est un point sur lequel on regardera attentivement parce qu'on est toujours évidemment très attentif à ce que peut dire la Chambre Régionale des Comptes, mais on ne sera pas systématique dans cette affaire-là, car c'est un choix politique. Pas question comme sur un autre sujet qui est soulevé et sur lequel on n'a pas débattu, mais qui est un sujet que je prends en compte, on ne peut pas, dans la période qui va venir encore plus, dire tiens on va faire des provisions alors qu'on a déjà du mal à boucler le budget. Écoutez, je vous le dis. Mais non parce que vous transformez ce qui est une recommandation de régularité en recommandation de droit. Nous n'avons pas, nous ne faisons pas l'objet de recommandations de droit, nous faisons l'objet de recommandations de régularité. Mais les magistrats avec qui j'ai discuté, permettez-moi parce que j'ai quand même discuté, j'ai échangé sur cette question, j'ai écrit, lisez ma réponse au Président de la Chambre Régionale des Comptes. Quand on discute avec les magistrats après dans un bureau, ils conviennent évidemment, mais c'est leur métier. On va dire les choses comme ça. Je voudrais maintenant répondre à un point sur ce qu'a dit Monsieur Sabouret par rapport au PPI. Très clairement, page 32, si on reprend la page 32, effectivement nous avons fait un travail intéressant pendant la période d'examen par les magistrats de nos comptes et discuté de la question du PPI. Si vous lisez l'ensemble de la page 32, vous lisez d'abord le titre qui dit sur cette question, le PPI 2022-2028 formalisé. C'est-à-dire que nous avons eu des échanges aux termes desquels nous avons travaillé pour améliorer et vous allez être satisfaits de la conclusion que je vais vous donner pour améliorer la présentation de notre PPI. Je rappelle qu'un PPI est un document qui a un intérêt, mais avec ses limites parce que bien évidemment, c'est un document vivant qui doit être actualisé régulièrement et en fonction aussi des circonstances parfois. Nous avons abouti à la satisfaction des magistrats qui n'ont pas fait de recommandation sur le sujet. Vous l'avez bien noté. Et qui disent bien qu'il est formalisé selon le modèle qu'ils nous ont proposé. Nous l'avons fait, ce qui veut dire et comme je ne pouvais pas, vous l'avez compris jusqu'à aujourd'hui, c'est différent à partir de demain, je ne pouvais pas, j'étais astreint à l'obligation de réserve qui était rappelée à chaque fois dans les courriers du Président de la Chambre. Je peux donc maintenant et je vais le faire vous transmettre et transmettre à l'ensemble des élus le PPI tel que nous avons formalisé avec l'accompagnement de la Chambre Régionale des Comptes. Vous n'aurez donc pas besoin de saisir la CADA. Je ne pouvais pas. On a donc fait évoluer le document. On a eu un travail très productif et très intéressant, très constructif avec la Chambre donc il fallait attendre ce débat pour que

je sois en mesure de transmettre les documents qui peuvent l'être. Voilà bien évidemment, nous pourrions dire et préciser et la Commission des finances pourra d'ailleurs non seulement en être informée et en discuter sur les dispositions que nous pourrions suivre sans difficulté, d'autres qui peuvent éventuellement entraîner des réflexions de notre part et poser quelques ajustements par rapport à ce que l'on pourra faire ou par rapport à ce que l'on ne pourra pas faire précisément du fait des contraintes qui s'aggravent maintenant à l'occasion de la préparation du budget de 2023. C'est une évidence qu'aujourd'hui la situation s'aggrave sur le plan financier pour les communes, pour les ménages, pour les entreprises, on l'a dit. Vouloir appliquer les contraintes financières bêtement comme la question des provisions, ça va pénaliser le fonctionnement du service public. »

Monsieur YILDIZ :

« Je lis juste le code qui est visé par la Chambre Régionale des Comptes et après chacun a, vous avez le droit d'avoir une position politique, je la respecte. Article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui est visé par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est indiqué une provision doit être constituée par le Maire dans les cas suivants. Donc votre responsabilité est engagée.

Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Que vous me disiez dans tel contentieux, j'estime que le risque financier est limité, c'est une appréciation que vous avez le droit d'avoir, mais que vous disiez en séance publique, je ne passe pas de provision parce que politiquement c'est la position, vous êtes en violation directe avec le texte. »

Monsieur le Maire :

« Il y a une différence, une nuance entre dire faire des provisions raisonnables et faire des provisions qui correspondent à des chiffres parce que vous avez tout à l'heure parlé des chiffres des contentieux, ce sont des coûts, ce ne sont pas des provisions. Eh bien, excusez-moi, on a payé, ce sont donc des dépenses. On les a payées donc on les avait sinon provisionnées, mais on les avait évidemment prévues puisqu'évidemment, vous savez très bien comme moi que les avocats ne tardent jamais à faire connaître le montant de leurs honoraires. »

Monsieur YILDIZ :

« Justement je vous ai dit que ça n'avait rien à voir avec les honoraires d'avocat. C'est vous qui avez dit dans un premier temps dans votre intervention, vous nous avez parlé des provisions parce que Cédric Sabouret avait relevé la remarque de la Chambre Régionale des Comptes et vous nous avez parlé de la dépense de plus de 219 000 € par an sur les frais et honoraires d'avocat. Ce n'est pas la critique de la Chambre Régionale des Comptes. Elle, ce qu'elle dit c'est qu'à chaque fois que vous avez, c'est le texte qui le dit en fait, à chaque fois que vous avez un contentieux, vous avez l'obligation légale d'évaluer votre risque financier et de l'inscrire dans votre budget sinon ça va impacter à un moment donné pour des sommes importantes votre budget et voilà, ça va créer des déséquilibres. Et d'ailleurs en plus, c'est une tendance historique, vous avez vu avec la certification des comptes, etc. Ce sont des obligations auxquelles la collectivité ne pourra de toute façon pas échapper. La provision des risques, c'est une pratique dans la comptabilité de droit privé qui est maintenant reprise par les collectivités. »

Monsieur le Maire :

« Là est le problème justement. On ne peut pas considérer que le public et le privé c'est tout à fait la même chose. Ecoutez je vais vous le dire franchement, réfléchissez à cette question. Si on avait, et en plus en raison de toutes ces contraintes, si on n'avait pas une gestion de l'emprunt avec ce que l'on appelle la gestion active de la dette, si on n'avait pas sur la question de la dotation provision une certaine souplesse, on peut évaluer qu'on aurait dû stériliser au moins 1 000 000 €, c'est-à-dire 1 000 000 € en moins pour le fonctionnement de la Ville. Est-ce qu'on peut se le permettre ? Je considère que c'est quand même, ce serait du luxe. Est-ce qu'on peut se le permettre ? »

Monsieur YILDIZ :

« C'est 4,5 millions d'écart entre les prévisions et les réalisations. En réalité, en exécution du budget. »

Monsieur le Maire :

« Non, ça nous coûterait beaucoup plus cher, mais là c'est le débat sur ce qu'on appelle la gestion active de la dette. Ça, on n'a plus le temps de l'avoir ce soir, on l'aura sans doute à d'autres occasions. Je pense qu'il faut garder raison. Des provisions, nous en ferons puisqu'on a une recommandation de régularité. Monsieur Yildiz je vous rassure, il y a une recommandation de régularité, on va regarder cette question des provisions, mais on saura, on gardera la tête froide. »

Monsieur YILDIZ :

C'est une chose de dire qu'on va faire une application raisonnable du texte, s'en est une autre de dire moi je ne fais pas de provision parce que politiquement je n'ai pas envie d'en faire. »

Monsieur le Maire :

« L'année prochaine, ça m'étonnerait qu'on puisse en faire. Et pourtant on pourrait peut-être avoir de nouveau. Franchement l'année prochaine, le problème, la nécessité, on l'a dit tout à l'heure, elle va être ailleurs. Nous verrons. On n'a pas heureusement des contentieux tous les ans. Pour l'instant, on les a gagnés. Donc ça se calme un peu là. »

Monsieur YILDIZ :

« Franchement 200 000 € par an, Ville de 26 000 habitants, je n'ai jamais vu ça. »

Monsieur le Maire :

« Je vous ai dit pourquoi. Le triangle de Gonesse. »

Monsieur YILDIZ :

« Ce n'est pas sur cinq ans Monsieur le Maire, c'est un contentieux que vous gérez qui vous coûte 15-20 000 € d'accord, mais pas sur cinq ans. On est sur une moyenne annuelle de 219 000 €. C'est un contentieux, il y a un cabinet qui le suit, ça vous coûte d'accord plus cher qu'un contentieux classique, c'est entre 2 et 4 000 €. Là peut-être qu'on est autour de 15 000 peut-être parce que les enjeux sont très importants, mais vous ne pouvez pas m'expliquer que vous avez 50 contentieux sur le triangle de Gonesse non plus. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas 50, mais ils sont tous très chers figurez-vous. »

Monsieur YILDIZ :

« Écoutez, je veux bien vous aider pour les réduire. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que vous n'êtes pas spécialisé en urbanisme comme quelques-uns. »

Monsieur YILDIZ :

« Par contre, je sais comment fonctionne les cabinets. »

Monsieur le Maire :

« Ça peut-être mieux que moi sans doute. »

Monsieur YILDIZ :

« Un recrutement, là on parlait des charges de personnelles, un bon recrutement de juriste nous permettrait de réduire de manière significative vos frais. »

Monsieur le Maire :

« Écoutez, merci pour le conseil, on verra si on vous confie une mission. Très bien. »

Monsieur TIBI :

« C'était en 2019 effectivement, il y en a eu pour 245 000 par contre, on constate qu'en 2020, c'est redescendu à 129 000. »

Monsieur le Maire :

« Forcément. Très bien je vous propose donc de terminer ce débat très riche en prenant acte qu'il a eu lieu et nous transmettrons les termes de ce débat au Président de la Chambre et au Préfet. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au collège Robert Doisneau dans le cadre du voyage pédagogique en Allemagne organisé à destination des élèves en décembre 2022.

Monsieur le Maire :

« On va reprendre le fil avec Madame Caumont. Vous avez à nous proposer une attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Robert Doisneau. »

Madame CAUMONT :

« Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention pour un voyage culturel pour une classe germaniste. Le voyage est programmé pour le 12 décembre au matin et un retour le 14 décembre, soit trois jours et deux nuitées qui concerne 53 élèves. Vous avez sur le rapport bien sûr le but de ce voyage. La somme sur laquelle on va délibérer s'élève de la part de la Ville de 2 650 €, ce qui fait une aide aux familles pour diminuer un petit peu la subvention des familles. Vous avez sur le rapport aussi les différents financements. Il est demandé ce soir d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Robert Doisneau de Gonesse au titre du soutien au voyage pédagogique en Allemagne du 12 au 14 décembre 2022 pour une somme, comme je l'ai dit, de 2 650,00 €, à préciser que les crédits de dépenses sont inscrits au Budget 2022 au chapitre et à l'article concernés. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Des interventions ? Monsieur Roucan. »

Monsieur ROUCAN :

« Moi je trouve ça vraiment génial, encore une action qui est menée pour notre jeunesse et je ne sais pas si beaucoup d'entre vous sont partis en voyage scolaire, mais c'est quelque chose d'extraordinaire. On récupère des élèves qui sont changés et qui sont vraiment différents une fois que le voyage a été fait. Ils deviennent de nouvelles personnes puisque c'est plus qu'un apprentissage culturel, c'est un savoir-vivre, c'est un savoir-être. C'est quelque chose qui est très important. Je pense que tout élève doit vivre ça au moins une fois dans sa vie. Si on pouvait, il faudrait le faire encore plus, inciter les professeurs à organiser des voyages. Je peux vous assurer que c'est quelque chose qui est très difficile. En plus, les coûts eux aussi sont impactés directement. Par exemple pour des déplacements, on fait facilement x 2. Je le vois actuellement sur un voyage que je suis en train d'organiser. Ce n'est pas une somme qui est négligeable pour avoir l'habitude d'avoir des subventions ; 2 650 € donc à 50 € par tête, c'est vraiment une très belle somme. Là je pense que l'on peut se féliciter et c'est une très belle chose et une très belle dépense de la Ville de faire cette action. Sachez que je trouve que pour la jeunesse, pour les jeunes Gonessiens, c'est une très bonne chose. »

Madame CAUMONT :

« Je rajoute simplement que certains enfants, ce sont les seuls voyages qu'ils feront dans leur vie. »

Monsieur le Maire :

« Je peux d'ailleurs en témoigner en tant qu'ancien professeur qui ait organisé de nombreux voyages au collège. Pour rencontrer, ça m'arrive encore d'anciens élèves qui ont un certain âge aujourd'hui et qui me disent, je me souviens encore du voyage. Donc oui ça marque beaucoup, plus qu'on ne le croit et ça peut avoir un impact très positif dans la réussite scolaire. Oui. Monsieur Ide. »

Monsieur IDE :

« Je me dois de dire quelques mots puisque ça concerne la jeunesse. J'espère que l'on ne va pas nous reprocher de faire des choses, notamment sur cette action-là pour la jeunesse. On a fait la sortie dans le cadre du jumelage en Italie, je peux vous assurer qu'il y avait des enfants, des collégiens qui n'habitaient pas le même quartier et qui ne se connaissaient pas. Aujourd'hui ils s'appellent d'un quartier et puis ils s'échangent les numéros, ça les enrichit d'une part de se connaître eux-mêmes, de connaître les autres quartiers, notamment lors des inscriptions qu'il y a eu pendant l'été. Il y avait des jeunes qui appréhendaient pour venir dans les quartiers de la Fauconnière et ils sont venus. Quand ils sont venus, j'étais là lors des inscriptions, il y avait plein de monde, ils ont reconnu les autres, ils se sont serré la main, ils se sont salués, ils ont communiqué ensemble. Je pense que cet aspect-là va être très positif, notamment d'apprendre la culture en Allemagne justement pour ceux qui parlent la

deuxième langue et de découvrir l'histoire entre l'Allemagne et la France et l'histoire actuelle de guerre. Ça va les enrichir et ça sera un impact très positif. Quand ils reviennent, ils sont très heureux et j'encourage à d'autres actions bien sûr, notamment avec les autres collèges. »

Monsieur SABOURET :

« Ce n'est pas sur la guerre leur voyage. Ils font un voyage. »

Monsieur IDE :

« Le contexte de guerre aujourd'hui, justement il est bienvenu. »

Monsieur SABOURET :

« C'est un voyage sur le secteur Bonn, etc. Le secteur Rhénanie Westphalie et un voyage de trois jours celui-là. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que le département subventionne aussi. »

Monsieur SABOURET :

« Sur les voyages scolaires, le département finance les actions éducatives hors voyages scolaires sur les 111 collèges du département. C'est la règle partout, elle n'est pas spécifique à Gonesse, c'est partout comme ça. En réalité, le département finance indirectement puisqu'on puise dans les réserves financières des établissements pour financer en partie les voyages scolaires. On fait participer les familles. Nous en fait, en intervenant, on permet de réduire la charge financière des participants, des familles. Il y a parfois aussi les fonds sociaux qui sont sollicités, là ce sont des crédits de l'État, les fonds sociaux qui sont sollicités pour permettre aux enfants dont les parents sont dans des situations financières compliquées, pour faire en sorte que ce ne soit pas un frein. D'ailleurs, il y a parfois des prises en charge totales. Tout ça est examiné par les équipes des écoles. J'avais juste une remarque. C'est de dire en fait qu'on sort de deux années de COVID où il n'y a pas eu de voyage scolaire. Il y a un vrai rattrapage qu'il faut envisager. Moi l'interrogation que j'avais, c'est est-ce qu'on peut indiquer aux différents établissements, aux trois établissements de la commune qu'ils ont de bonnes chances s'ils viennent demander une subvention d'avoir à peu près ce niveau de subventionnement-là pour chacun de leur voyage scolaire parce que je pense par exemple à Doisneau. J'étais au Conseil d'administration de Doisneau juste avant les vacances scolaires et ils ont quatre voyages scolaires qui sont programmés sur l'année, ce qui est beaucoup. Généralement les collèges ont deux voyages scolaires. Là on va faire des Conseils d'administration des autres collèges de la commune dans les deux semaines qui viennent. Et il va y avoir des demandes de voyages scolaires dont vous allez avoir à nouveau, si ce n'est pas déjà fait, des courriers de demande des établissements de subventionner les voyages scolaires. Est-ce qu'il peut leur être indiqué que c'est un taux d'aide sur lequel ils peuvent à peu près compter ou est-ce que ce sera vraiment au cas par cas et au coup par coup que vous entendez répondre aux demandes de subventionnement des voyages scolaires dans les collèges ? »

Monsieur le Maire :

« C'est d'abord au cas par cas puisque les demandes se font voyage par voyage. On est évidemment, d'après les déclarations des uns et des autres, ça montre bien qu'on est très ouvert. Je pense sans doute plus ouvert que les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes qui pourraient nous dire, mais ce sont encore des dépenses inutiles, je suis médisant, mais quoi que. Je veux dire par là, dans la situation actuelle et sur un territoire comme le nôtre si on ne le faisait pas, qui le ferait. Personne d'autre évidemment. Le département ne le fait pas et pourtant il s'agit de collèges. Nous le faisons parce que ce sont des enfants, des jeunes et des familles de notre territoire 'est à la fois normal, mais on n'a aucune obligation pour le faire. On est bien d'accord. Nous le faisons, on pourrait considérer que c'est une dépense inutile sur le plan financier, budgétaire, mais elle est très utile sur le plan social, sur le plan culturel, sur le plan éducatif. Moi évidemment, on regardera avec toujours beaucoup d'attention, on a rencontré d'ailleurs les chefs d'établissements, comme on le fait, du secondaire dernièrement. On le fait chaque année. Certains en ont parlé, on leur a répondu transmettez vos projets. Et on a traité rapidement le collège Robert Doisneau. On peut leur dire qu'ils peuvent transmettre leurs dossiers et évidemment ça ne pas plomber notre budget, même en 2023. »

Madame CAUMONT :

« Je voulais juste dire qu'on l'a toujours fait. Je ne vois pas pourquoi là on refuserait. Et comme on l'a dit tout à l'heure, heureusement que la Ville vient aussi à financer ces voyages parce que pour

certain, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont les seuls voyages qu'ils feront dans leur vie et pour d'autres, ça permet aussi de s'ouvrir à autre chose et nous sommes toujours. Même pour le lycée, on le fait aussi. Même le lycée nous sollicite et on le fait aussi. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Alors nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité évidemment. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée relative aux travaux de sécurisation du bassin de retenue au lieu-dit Val Leroy entre la Ville de Gonesse et le SIAH (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne).

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi maintenant. Nous passons à l'approbation et la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de sécurisation du bassin de retenue au lieu-dit Val Leroy entre Gonesse et le SIAH. »

Monsieur TIBI :

« Merci, Monsieur le Maire. Par délibération en date du 27 septembre 2021, la Ville a approuvé et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée portant sur la suppression des dépôts sauvages sur le bassin de retenue au lieu-dit Val Leroy avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH). Le SIAH a procédé à l'enlèvement de ces déchets sauvages d'un poids total de près de 3 840 tonnes. Le coût total de l'opération s'est élevé à 430 581,93 € financé à hauteur de 52,29 % par des subventions de l'État, de la Région Ile de France et du Département, soit un montant de 225 158,47 €. Au préalable, le SIAH avait obtenu de la Préfecture l'exonération de la TGAP contribuant ainsi à la réduction de la facture globale d'évacuation des déchets. Le reste à charge d'un montant de 205 423,46 € a été réparti par le SIAH entre les communes concernées au prorata du tonnage de déchets sauvages. Concernant les trois villes, cela concerne Bouqueval, Gonesse et Goussainville. Concernant la participation de la Ville de Gonesse, c'est 10 980,86 €. Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense ont été inscrits au budget 2022. Concernant la sécurité du site et afin d'éviter de nouveaux dépôts sauvages, le SIAH a procédé à l'installation de trois barrières de sécurité. Dans ce cadre, le SIAH propose de mettre en place une nouvelle convention de maîtrise d'ouvrage mandatée afin de lui permettre d'une part d'intervenir sur les parcelles communales concernées et d'autre part de définir les attributions déléguées, c'est-à-dire suivi technique, administratif et financier de l'opération, le règlement des factures de travaux, le montage et le suivi des dossiers de subventions ainsi que les modalités financières de participation des communes, propriétaires des parcelles. Toujours les trois communes Gonesse, Bouqueval et Goussainville. Le SIAH sollicitera auprès des communes de Gonesse, Bouqueval et de Goussainville le remboursement de leur quote-part des travaux effectués après déduction des subventions perçues correspondant à un tiers de la dépense prise en charge par le SIAH. Le budget prévisionnel de cette opération a été évalué à 157 792,26 €, les recettes à 65 746,78 € qui proviennent de la région Ile de France. La participation à parts égales des communes de Gonesse, Bouqueval et Goussainville pour un montant total 92 045 divisé par trois, ce qui fait un montant par commune de 30 681,83 €. Il vous est donc demandé de bien vous prononcer et d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention et de préciser également que les crédits de dépenses sont inscrits au budget, au chapitre et à l'article concernés. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, on vous remercie également. Donc y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Donc nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

APPROUVE la garantie d'emprunts au bénéfice de la SA HLM Espacil Habitat pour la construction d'une résidence pour étudiants située au 67-71 rue Albert Drouhot à Gonesse.

Monsieur le Maire :

« Deuxième sujet, c'est la garantie d'emprunts au bénéfice de la société Espacil Habitat pour la construction d'une résidence pour étudiants rue Albert Drouhot. »

Monsieur TIBI :

« Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque fois qu'il y a des constructions. Afin de financer la construction d'une résidence pour étudiants située au 67-71 rue Albert Drouhot, la SA HLM Espacil Habitat sollicite auprès de la commune de Gonesse une garantie à hauteur de 100 % sur trois emprunts d'un montant total de 4 193 916,00 €. Elle souhaite les contracter auprès de la Banque Postale. Il est à noter que c'est une résidence qui comprend 59 logements (57 T1 + 2 T5 en colocation) et que ce sera du prêt locatif social pour étudiants infirmières/infirmiers ainsi qu'un logement destiné au gestionnaire de la Ville. Il y aura également un espace de travail, une salle de détente et un bureau au rez-de-chaussée, une laverie, un local à vélo et un parking aérien. Le programme de travaux de construction et d'aménagement de l'ensemble immobilier dont le coût prévisionnel est estimé à 5 542 186 € sera financé par ces trois emprunts. Il y aura une subvention de la Région Ile de France d'un montant de 322 000 € et des fonds propres de HLM à hauteur de 1 026 270 €. En contrepartie de la garantie d'emprunt, la commune de Gonesse bénéficiera d'un contingent de réservation de 12 logements soit 20 % du programme. Vous avez le plan de financement. Le prêt 1 sera sur 50 ans pour un montant de la ligne de prêt à hauteur de 895 216 €. Le prêt 2 sur 30 ans à 1 350 000 €. Et le troisième sur une durée de 40 ans à 1 948 700 €. Il vous est donc demandé d'approuver l'octroi par la Ville à la SA d'HLM Espacil Habitat de sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement de trois prêts contractés auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et modalités arrêtées par les trois contrats, d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, de préciser également que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget, à l'article et au chapitre concernés. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« C'est quand même assez curieux la contrepartie de la garantie d'emprunt assez classiquement effectivement, c'est avoir un contingent réservé au service logement de la commune, c'est effectivement comme ça que ça marche pour toutes les résidences HLM. Mais là on est sur une résidence qui nous est présentée comme une résidence étudiante. Moi j'avais indiqué que j'avais quand même beaucoup d'interrogations sur le fait de mettre une résidence étudiante là où les choses qu'attendent les étudiants, c'est-à-dire essentiellement avoir un peu d'animation et avoir une proximité des transports, c'est quand même absent de ce site. On ne peut pas dire quand même que la vie étudiante soit trépidante le soir à Gonesse et on ne peut pas dire non plus qu'on soit proche des transports. Donc en réalité, on indique que ce sera une résidence pour les étudiantes ou les étudiants et étudiantes, il y a aussi des garçons, il n'y a pas que des filles, de l'école d'infirmières qui est située juste en face, mais je doute que les 59 logements étudiants dont deux seront d'ailleurs réservés à de la colocation dont éventuellement, ça ferait plus d'étudiants que 59, soient occupés exclusivement par des étudiants. Je pense qu'on va vite saturer la capacité d'accueil de l'école d'infirmières de Gonesse. Donc voilà la première question, c'est est-ce que cette résidence sera exclusivement réservée à des étudiants ? J'ai du mal à penser qu'on va réussir à avoir que des étudiants sur ce site. Ensuite, je me demande comment on est outillé nous, service logement de la commune, pour accueillir des demandes d'étudiants. Il y a des gens qui sont spécialisés là-dedans. Il y a déjà le CROUS par exemple. Mais là, on va nous gérer des demandes d'étudiants. Vous allez me dire qu'il y en a certainement dans les demandeurs de logements de la Ville, mais vu qu'on est une Ville pas très universitaire quand même, je me demande à quoi ça correspond. Je me permets de poser une autre question sur les autres contingents de réservation. Qui sont les autres réservataires ? On a 20 %, mais les 80 % qui sont les réservataires ? Est-ce que la Préfecture est réservataire ? Est-ce que le 1 % logement, Action Logement est réservataire ? Qui sont les autres réservataires ? Parce que moi

je vois très bien ce qui risque de se passer sur cette résidence. À partir du moment où on n'aura pas, on peut prioriser, on peut demander à des étudiants de venir en priorité.

En plus je crois qu'il est prévu d'avoir des baux sur une année scolaire. Ce ne sont pas des baux classiques donc il me semble que ce sont des baux courts sur une année scolaire avec un contrat avec un droit un peu particulier. Mais moi ma crainte, elle est simple, c'est qu'on risque de se retrouver avec en réalité des gens de passage qui ne seront pas forcément étudiants, ça risque de se transformer plus ou moins en FJT d'ailleurs, en foyer de jeunes travailleurs sans en avoir le statut. Je ne vois pas comment la population étudiante pourrait occuper la totalité de ce logement-là. Donc j'aimerais vraiment avoir des éclaircissements et en plus c'est relativement urgent parce que ça va ouvrir bientôt. La résidence est quasiment terminée. Donc voilà pour toutes ces raisons, on n'a pas tellement envie de s'associer, même si bon la garantie d'emprunt apparaît quelque chose même d'assez naturel, mais on n'a pas tellement envie de s'associer parce qu'à notre sens, il y a tromperie sur la marchandise. Cette résidence dite étudiante aujourd'hui avant qu'elle ouvre, à notre sens, dans trois ans, ce n'est plus une résidence étudiante. »

Monsieur le Maire :

« Les réponses que je vais vous apporter sont les suivantes. Oui la résidence, les travaux s'achèvent et cette garantie d'emprunt qui est présentée maintenant, on pourrait dire presque un peu tardivement par rapport à un chantier qui se termine, c'est parce qu'il y a eu plusieurs sujets. D'abord, le retard sur le début de chantier, mais aussi il a fallu une demande qu'on exige et qu'on obtienne un permis modificatif. Il y a eu quelques problèmes, je passe sur ces points de détails, mais simplement pour dire le retard mis pour bien contraindre le porteur de projet Espacil qui est un spécialiste de résidences étudiantes. Ils ont par exemple une résidence étudiante à Sarcelles, beaucoup plus importante que celle-ci qui fonctionne très bien. À Sarcelles qui est une Ville évidemment très animée, comme chacun le sait le soir et également une Ville où certes il y a un département d'IUT, mais enfin ça ne fait pas toute la vie étudiante et qui est taille beaucoup plus importante. Alors le projet je rappelle sa genèse, c'est avec l'hôpital. Donc effectivement nous avons des étudiants d'abord qui sont ceux de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers qui a un effectif maintenant, une promotion de 80 étudiants, mais nous avons aussi de jeunes Gonessiens qui sont des étudiants des universités et qui ont des besoins de logement, de décohabitation. Je précise que les modes de financement de produits font qu'il y a les étudiants et il y a aussi ceux qui sont en alternance qu'on peut considérer comme des étudiants, mais pas forcément des étudiants d'université. Donc il ne faut pas les oublier ceux-là. Ils correspondent à une partie de notre public jeune qui de ce point de vue-là a un besoin de se loger. Par ailleurs, en ma qualité de Président de la Mission Locale de l'Est du Val d'Oise, je suis sensible au problème du logement des jeunes qui sont à la Mission Locale. Pour qu'ils puissent y accéder, il faut qu'ils soient au moins sur le statut d'alternant, mais nous avons aussi à la Mission Locale des jeunes qui sont en échec à l'université et c'est beaucoup plus important qu'on peut le croire. Il faut favoriser la reprise des études, mais en même temps la possibilité de se loger parce qu'arrivés à un certain âge, il y a vraiment besoin de décohabiter pour beaucoup d'entre eux pour tout un tas de raisons que vous pouvez comprendre. Bref, sur les contingents, en dehors du contingent évidemment on va dire contingent de l'hôpital, c'est une façon de parler, ce n'est pas un contingent, mais une réservation de logement, il y a la Ville. Pour la Ville, nous n'aurons pas de difficultés par rapport à notre fichier de demandeurs, mais il y a aussi l'État, je vais prendre l'exemple de l'État et j'ai demandé justement que l'on puisse flécher sur ce contingent, j'attends évidemment qu'on puisse signer une convention avec le Préfet pour qu'on priorise des jeunes de la Mission Locale de l'Est du Val d'Oise, Gonessiens, mais pas forcément Gonessiens évidemment. Il faut faire en sorte et ça ne peut être que véritablement, ce n'est pas uniquement l'esprit, c'est la lettre, c'est l'obligation d'avoir des étudiants ou des alternants. Il y aura aussi par rapport au besoin de l'hôpital puisqu'il y a deux F5 en colocation, donc on pourra avoir des jeunes on va dire des internes qui peuvent avoir besoin, mais évidemment, ce sont des besoins temporaires. Il y a donc forcément, on est sur une résidence étudiante dont on doit s'assurer bien évidemment. Les réunions de calage que nous avons faites sur les attributions, sur le premier peuplement, un peuplement qui va effectivement être à la différence de l'habitat social, classique et bouger normalement puisqu'on ne reste pas forcément toute sa vie dans un studio. Voilà ce que je peux dire. Mais j'entends les interrogations, voilà les réponses que l'on peut apporter et on aura l'occasion évidemment. C'est une belle réalisation en tous cas et il y aura des compléments de travaux encore à faire pas sur les logements à proprement dit, mais dans la partie qui est sur le côté un élément du patrimoine ancien de la Ville qu'on a souhaité qu'il soit conservé et mis en valeur. C'est un complément de travaux. Mais pour le reste, tout va être livré pour un premier peuplement très prochainement. Alors donc je pense que c'est un produit dont on a besoin.

Maintenant sur le fait que nous n'ayons pas, les transports en commun ne sont pas si loin que ça premièrement, deuxièmement sur la vie, l'animation, je pense et j'espère que comme nous, vous pourrez aller de temps en temps dîner les uns et les autres à partir du printemps prochain 17 rue de Paris, mais vous pourrez aussi dîner bien plus tôt pas très loin au carrefour de la Fontaine Cypierre. Nous nous efforçons dans le cadre des actions en faveur du commerce de développer une restauration de qualité avec des restaurants qui pourront ouvrir le soir pour les étudiants comme pour tout le monde, ça ne peut être qu'une bonne chose. Je pense que les étudiants en même temps savent se déplacer, ils sont mobiles et ils peuvent aller là où ils souhaitent aller pour leurs loisirs. Voilà je vous propose, je ne sais pas si ça changera votre position, mais en tous cas, je la soumetts au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Très bien. Les étudiants de Gonesse apprécieront. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 19 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

SE PRONONCE en faveur de la suppression de la ZAC du Parc des Tulipes Nord.

Monsieur le Maire :

« On passe donc aux questions que je vais présenter. D'abord sur la ZAC du Parc de Tulipes Nord. L'avis de la suppression de la ZAC. Il s'agit des Tulipes Nord. C'est une ZAC qui a été créée en 2006 et aujourd'hui après l'installation de la dernière entreprise JJA sur le dernier lot, la ZAC peut être, on va se prononcer aujourd'hui sur cette clôture et donc la suppression de la ZAC en droit d'urbanisme, c'est comme ça qu'on dit. Je vous rappelle que cette ZAC des Tulipes Nord a accueilli quelques belles entreprises en dehors de JJA que j'ai citée. Il y a MANUTEN, JL EVENTS pour citer les plus importantes. C'est incontestablement une réussite sur la procédure. La rétrocession à la collectivité des espaces aménagés est déjà intervenue par une délibération de cette année, du 7 février dernier. Dès lors, le programme étant achevé, le maintien de la ZAC n'est plus justifié, conformément à la réglementation. Comme les autres zones à vocation d'activité, la ZAC a été transférée à la Communauté d'Agglomération par délibération du 19 novembre 2015. C'est donc à cette dernière, qu'il convient de prononcer cette suppression, après avis du Conseil dans cette nouvelle réglementation, législation complexe. Nous donnons un avis et il faudra que le Conseil communautaire délibère sur la suppression effective. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité. Il en est ainsi décidé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Messieurs TIBI et ROUCAN à 22h47 dans le cadre de l'astreinte élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PRESCRIT la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et **DÉTERMINE** les modalités de concertation préalable : renouvellement urbain de l'ancien centre hospitalier de Gonesse.

Monsieur le Maire :

« Le deuxième sujet, c'est le lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU et détermination des modalités de concertation préalable. Il s'agit de l'îlot de l'ancien centre hospitalier de Gonesse. Vous savez qu'il avait été, vous avez remarqué que le chantier de déconstruction est bien avancé. Il s'achèvera au printemps prochain au plus tard. C'est forcément très complexe.

À partir de là, nous avons avec le Centre Hospitalier et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France organisé une consultation d'opérateurs pour réaliser le meilleur projet sur cette friche hospitalière

reconnue par l'État d'une superficie de 4,2 hectares, qui est artificialisée à près de 85 %. Il y a eu 20 candidats qui ont postulé et il y a eu le choix qui a été fait du porteur de projet, le groupe PICHET. Sur quelles bases ? Le groupe PICHET qui s'est engagé à acquérir le site pour réaliser une opération comprenant 150 logements en accession à la propriété, une résidence pour seniors de 100 places et un équipement tertiaire qui sera pour l'hôpital et pour les services de psychiatrie de jour de l'hôpital qui se déplaceront à cet endroit et puis un parc de 2,5 hectares qui sera ensuite rétrocédé à la commune. Le tout étant réalisé, vous l'avez compris, par l'investisseur, comprenant la plantation de plus de 250 arbres et la conservation d'un élément du patrimoine hospitalier avec ce double escalier d'entrée de l'ancien hôpital. Il y a eu une signature de promesse de vente en juin 2021. Comme je l'ai déjà dit, les travaux de démolition sont bien engagés et donc on est dans un projet de désartificialisation et forcément d'aménagement urbain sans lequel il n'y aurait pas d'équilibre économique possible et de faisabilité évident. Pour cela, nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier très important. Pour cela, il faut d'abord commencer par la mise en compatibilité du PLU qui doit être adapté pour permettre la réalisation de ce projet. Le choix est fait de procéder à une mise en compatibilité par déclaration de projet. C'est un choix cohérent car l'intérêt général évident est de résorber une friche urbaine, mais avec ce projet de désartificialisation des sols et la procédure permet une transparence totale sur le projet d'aménagement final. Il y a aura la nécessité d'une évaluation environnementale évidemment et les modalités de concertation sont définies par le code de l'urbanisme, concertation préalable qui s'impose aux procédures de mise en compatibilité d'un PLU soumis à évaluation environnementale. Les objectifs et les modalités sont fixés par le Conseil Municipal. Elles doivent permettre au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance d'un projet qui évidemment a une certaine dimension, d'accéder aux informations relatives à ce projet, aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et évidemment de formuler des observations et propositions. Ce projet a déjà été présenté, une concertation préalable a été faite. Deux articles sont parus successivement dans le Gonesse en 2021. Il a également été validé par l'Architecte des Bâtiments de France avec lequel nous avons fait un travail permanent et par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) qui est notre assistant à maîtrise d'ouvrage sur la question des opérations de renouvellement urbain en zone C du PEB (Plan d'Exposition au bruit) de Roissy. Les modalités de concertation sont les suivantes : mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les avis et observations du public ainsi que d'un dossier comprenant un résumé non technique de la procédure à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme pendant une durée d'un mois, la publication d'un nouvel article dans le Gonesse, la création d'une page dédiée sur le site internet de la commune et puis l'organisation d'au moins une réunion publique associant les riverains et évidemment avec les porteurs du projet. À l'issue de cette nouvelle concertation, le Conseil Municipal va en tirer un bilan qui sera joint ensuite au dossier d'enquête publique. C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir vous prononcer pour prescrire cette procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Gonesse avec le projet de renouvellement urbain du site de l'ancien centre hospitalier. On appelle ça aujourd'hui « Gonesse Grand Parc » ; de préciser qu'elle a pour objectif de démontrer l'intérêt général du projet et forcément de suivre la réglementation et de dire que ce projet fera l'objet d'une concertation préalable d'une durée d'un mois et de définir ces modalités que j'ai rappelées et de préciser qu'un avis publié au plus tard quinze jours avant le début de la concertation sera évidemment fait et qu'au terme d'une durée d'un mois après ouverture du registre, la concertation sera close et son bilan arrêté par le Conseil Municipal. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Lory. »

Monsieur LORY :

« Merci, cette délibération concerne un point qui est très technique puisqu'il s'agit d'une procédure de simplification du PLU, mais moi, ce dont je voulais parler en fait, c'est l'hôpital en lui-même parce qu'on ne peut nier que cette délibération, c'est principalement une question d'hôpital, d'espace hospitalier. On est dans le périmètre historique de l'hôpital et là en l'occurrence, c'est le CMC qui a une histoire assez particulière pour chacun d'entre nous. Chacun d'entre nous y est allé un jour pour travailler, pour un évènement heureux ou tout simplement parce qu'on a eu un petit accident. La semaine dernière, j'ai eu l'opportunité de monter sur les échafaudages de l'église, de voir l'avancée du chantier et donc il reste simplement la casquette d'entrée, l'escalier à double révolution et une toute petite partie du cœur de l'hôpital.

Ça fait mal au cœur de voir ça, mais l'idée c'est aussi de se dire que le territoire évolue, il va de l'avant et dire qu'on va désartificialiser des terres, qu'on va réussir à faire sortir de terre en quelque chose un parc de plus de 2 hectares, on ne peut que se dire que ce sont les habitants actuels et futurs qui gagneront en qualité de vie. Ça ne veut pas dire que le CMC va disparaître. Le projet, le futur musée d'histoire et de société de Gonesse parlera du CMC, comme il parlera de toute l'histoire du monde

hospitalier. Il faut se dire que le futur musée qui sera dans l'hôpital de 1941, des vestiges du CMC qui seront préservés feront que ce que nous avons connu transpirera au-delà de notre génération, bien au-delà. Et donc cette mesure est technique, mais d'un sens, elle participe à l'histoire, à l'évolution de l'histoire et à l'histoire de notre territoire et de nous tous qui sommes dedans. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur Lory. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Je crois que ce dossier, c'est le dossier le plus important de notre séance de ce soir. C'est la première fois qu'on va délibérer au Conseil municipal, on ne l'a jamais fait avant sur le contenu du projet urbain qu'on propose à la place de l'ancien hôpital qui est en train de finir d'être déconstruit. Ce n'est quand même pas un petit sujet, ce n'est pas une question totalement accessoire parce qu'on est là quand même sur un site qui est un site majeur, qui est un grand site d'ailleurs de la commune. Je crois, c'est tout sauf technique ce qui nous est présenté ce soir. Sous des aspects techniques en réalité, c'est un sujet tout à fait important pour l'avenir de notre commune, pour l'avenir du paysage urbain de notre commune. Et alors on nous présente, c'est ce que je regrette, un projet ficelé qui n'a fait l'objet jusqu'à présent d'aucune concertation. Le contenu du projet, ni les élus que nous sommes, ni la population n'a jusqu'à présent été associé au choix du programme, du type de programme que l'on veut sur le site de l'ancien hôpital alors que d'ailleurs on avait posé la question au Conseil de juin 2021, je crois que c'est Cécile qui avait posé la question au Conseil de juin 2021 de dire qu'est-ce qui est prévu sur ce site. On nous a dit, il y aura une concertation. Mais la concertation, là où elle est intéressante, ce n'est pas pour nous demander quelles sont les modalités, s'il faut peindre en bleu ou en rouge, c'est sur le contenu du projet. À cet égard, nous demandons davantage de transparence et un élément que nous n'avons pas, c'est la convention qui a été passée avec le groupe PICHET pour savoir sur quoi il s'engage auprès de la Ville et de l'EPFIF parce que ce n'est pas normal qu'on ne sache pas aujourd'hui quels sont les engagements respectifs des différentes parties prenantes. Donc ça voilà, nous demandons à avoir le texte de la convention qui a été passée avec PICHET ou en tous cas, s'ils ont fait des engagements unilatéraux, au moins qu'on ait le détail des engagements unilatéraux du groupe PICHET. Alors ensuite, sur le fond, donc faut-il construire 350 logements de plus en centre-ville ? J'entends bien que ce n'est pas 350 logements, mais 150 + 100 + 100 puisqu'on nous annonce une résidence hôtelière, une maison de retraite ou une résidence seniors, on ne comprend pas très bien d'ailleurs. J'espère que le débat de ce soir permettra d'affiner le contenu du projet. Mais voilà, est-ce que c'est pertinent de choisir cette cote-là alors même qu'on va construire 400 ou 500 logements de plus en deux ans dans le centre-ville de Gonesse avec la livraison des nouveaux programmes ? Certains ont déjà été livrés comme le programme sur les anciennes serres municipales et l'ancien garage PEUGEOT et puis d'autres vont l'être prochainement et toutes ne sont pas à mon sens des réussites architecturales. Donc notamment le bâtiment qui est à côté, il ressemble quand même beaucoup à une caserne. Donc voilà est-ce que c'est pertinent de faire ça ? Je pense que c'est à nous de débattre de ce programme-là, les habitants, on doit les associer au choix qui va être fait de programmation sur ce site. D'ailleurs, c'est l'engagement qui avait été pris. En plus, on nous annonce pour faire passer le projet, on nous annonce 2,4 hectares de parc, ce qui est marqué dans le document. Je me demande comment on fait un parc de 2,4 hectares sur un site qui fait en gros 3 hectares. Si on ne compte pas, moi j'ai ma petite idée de l'astuce qui est présentée, qui est proposée, c'est de considérer que l'actuelle partie non bâtie de l'hôpital puisqu'il y a un petit parc entre les anciens bâtiments et puis la maison de retraite de l'hôpital, c'est de le rajouter à l'espace de parc que l'on considère, mais regardez, on est à 3 hectares, 3,3 à peu près de disponibilité. C'est impossible de faire un parc de 2,4 hectares avec 350 logements et éventuellement les parkings afférents puisqu'à la limite vous pourriez avoir une option qui serait de supprimer tout parking. Je vous le déconseille, vu le bazar pour trouver à stationner en centre-ville, c'est une mauvaise idée et en plus, ce n'est pas réglementaire de toute façon.

Moi je me demande comment on arrive à faire un parc de 2,4 hectares. J'ai l'impression qu'on nous vend un parc, mais qu'il ne fera pas cette taille-là parce que c'est impossible de tout faire rentrer sur un site qui n'est quand même pas si grand que ça. Enfin, la concertation proposée par les habitants pour modifier le PLU, pour faire la modification du PLU parce qu'aujourd'hui le PLU ne permet pas de faire cette opération-là donc il va falloir bien écrire les modifications du PLU, elle est très restreinte. On nous annonce un dossier avec un résumé du projet. Excusez-moi, mais je pense qu'il faudrait qu'on ait au moins des cartes et des plans et pas simplement un résumé du projet qui nous présentera approximativement quelque chose. Il faut même aller plus loin, il faut disposer d'un dossier complet avec les modifications proposées écrites du PLU pour qu'on puisse réagir sur ces modifications

proposées du PLU. Et il ne faut pas laisser un mois seulement de concertation parce qu'imaginons qu'on commence la concertation, on est début novembre, mettons qu'on lance la concertation début décembre, on laisse un mois de concertation donc 1^{er} janvier terminé. Vous imaginez qu'il y a beaucoup de gens qui vont se dire même il y a une concertation avant même de savoir s'ils vont participer. Moi je pense que laisser au moins trois mois aux habitants pour réagir, c'est le minimum. Sinon ça veut dire qu'il n'y a pas réellement de concertation, c'est une concertation fantôme. Donc nous, la demande que l'on fait, c'est un avoir la convention avec PICHET pour savoir sur quoi s'engage le promoteur immobilier qui a d'ailleurs déjà fait une opération dans la Ville, deuxième chose il faut que la concertation soit beaucoup plus longue et troisième chose, il faut que le contenu de la concertation soit sur les modifications proposées du PLU, pas une description résumée du projet. Ça, ça n'a aucun sens et ça ne correspond absolument pas au besoin de transparence que nous avons nous et puis qu'ont plus largement tous les habitants de Gonesse sur ce projet. »

Monsieur le Maire :

« Vous n'avez pas l'apanage de la transparence et d'abord, il faudrait dire des choses exactes ? Je vais revenir sur ce qui ne l'est pas dans ce que vous avez dit. Il y a au moins deux choses : il y a les éléments physiques du site, la superficie et d'autre part une question de droit et de réglementation sur laquelle vous faites une erreur. Donc alors d'abord sur la dimension, je l'ai dit, c'est dans le rapport, c'est 4,2 hectares. Si c'est 4,2 hectares, ce n'est pas 3, c'est 4,2 hectares. C'est 4,2 hectares qui correspondent véritablement à la parcelle, telle que nous la connaissons aujourd'hui et qui est très visible quand on regarde le chantier de déconstruction sachant que sur le chantier de déconstruction, il y a encore un bâtiment dont la déconstruction n'a pas commencé, qui ne fait pas partie de l'ancien CMC, mais qui est le bâtiment à l'arrière-plan vers le cimetière qui est un bâtiment de petite dimension, mais enfin quand même qu'il faut déconstruire. On n'a pas encore toute la perspective de ces 4,2 hectares totalement qu'on puisse bien lire d'un seul regard. Mais premier point de rectification. Le deuxième point c'est la réglementation qui s'applique à la procédure dont il s'agit aujourd'hui qui est la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, du PLU, c'est-à-dire que là, ce n'est pas nous qui fixons le délai de concertation d'un mois, c'est la réglementation je m'excuse, mais il faut lire la réglementation. Et même si moi je disais il faut deux mois, je pourrais pourquoi pas et bien la réglementation ne le permet pas. On n'est pas sur le projet dans sa phase d'élaboration définitive puisqu'on n'est pas encore au permis de construire qui n'est pas déposé, mais on est sur la compatibilité du projet tel qu'il est aujourd'hui prévu avec le PLU ou plutôt pour mettre le PLU en compatibilité avec ce projet qui n'est plus un hôpital. Donc ça, c'est déjà deux choses qu'il faut rectifier. Pour le reste, je rectifie aussi une troisième chose quand même. C'est que vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu connaissance puisque j'ai rappelé tout à l'heure et c'est dans le rapport qu'il y a eu de premiers éléments de concertation réglementaires et qu'à cette occasion, il y a eu, je vous invite à le relire, deux articles parus dans le Gonesse des mois de juin et d'octobre 2021 donc je veux dire. Vous n'êtes pas dans la majorité, c'est un fait, mais tous les Gonesse pouvaient le lire. Et maintenant sur une réponse que je vous fais, des articles dans le Gonesse. Et le dernier point de réponse que je veux faire, il n'y a pas de convention à ce jour, il y a une promesse de vente. Je rappelle que ceux qui sont propriétaires, c'est l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. Et il y a une promesse de vente qui a été signée entre les deux avec l'EPFIF et PICHET et évidemment, comme toute promesse de vente, vous imaginez qu'il y a des clauses suspensives et la clause suspensive essentielle c'est l'octroi du permis de construire. Donc bien évidemment la demande d'information qui est souhaitée, je la comprends et au-delà de la concertation réglementaire qu'on puisse rentrer maintenant alors que la déconstruction est bien avancée dans une phase qui n'est pas elle réglementaire, mais qui permet de mieux informer, d'informer plus complètement sur l'état du projet, ce parc, etc.

Nous avons bien l'intention de la développer à partir du début de l'année prochaine parce qu'il est bien évident que pour faire dans de bonnes conditions, ce projet majeur, il faut le faire, mais il faut d'abord qu'on fasse cette procédure. C'est de la procédure d'urbanisme, on est bien d'accord. Mais il faut qu'on aille au-delà, mais ce ne sera pas à ce moment-là puisqu'il faut être dans le respect de la réglementation qui prévaut en la matière. Je précise que dans ce parc, car la Ville, on aura l'occasion d'en discuter, nous sommes, nous pensons que dans cette Ville, il faudrait un quatrième établissement public, un quatrième EHPAD, établissement d'hébergement pour personnes âgées. Une implantation dans le cadre de ce parc pourrait donc être envisagée et pour cela, quand le projet aura avancé un peu plus dans son élaboration, nous aurons à nous prononcer pour la décision d'une réserve foncière. Bon dans le parc, je veux dire. Voilà, c'est un élément complémentaire qui n'est pas dans le rapport là, mais qui attend de notre part une décision et nous aurons un débat préalable pour ce faire. Mais je voulais le dire en avant-première. Et je rappelle au Conseiller départemental que vous

êtes que pour qu'on réussisse à obtenir un quatrième EHPAD, projet dont j'ai déjà parlé une première fois à Madame Cavecchi, au printemps dernier, il faut que le département l'inscrive dans son plan de programmation, ce qui n'est pas le cas actuellement évidemment. Mais il faut aussi que l'ARS qui est la deuxième tutelle en la matière puisse aussi donner son feu vert donc tout ça n'est pas acquis, mais il faudra préalablement que la Ville affiche sa volonté de créer ce nouvel établissement. On a là un site possible et donc il faudra en décider le moment venu. Mais pour l'instant et pour l'heure, on est dans une procédure d'urbanisme qui suppose la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et là on applique je dirais de façon scrupuleuse la réglementation qui est très précise, je vous renvoie aux textes et la concertation préalable est d'une durée d'un mois. »

Monsieur SABOURET :

« Je me permets de réagir à ce que vous avez indiqué. D'abord, sur la taille de la réserve foncière, pardon du site, quand on ajoute vraiment tous les bâtiments, mais en allant au maximum, on est effectivement peut-être, mais enfin moi, le décompte nouveau là que j'ai fait en prenant en compte des bâtiments que je n'avais pas mis, je suis à 3,7-3,6, enfin qu'importe, on est à peu près dans les mêmes ordres de grandeur donc ça fait plus que les 2,4. Néanmoins, sur ce site-là, il faudra prévoir des stationnements donc je continue à penser qu'un parc de 2,4 hectares, ce n'est pas possible, ça ne rentre pas. »

Monsieur le Maire :

« Tout dépend où vous mettez les voitures et pour l'instant, attendez la suite. »

Monsieur SABOURET :

« Vous comptez aussi les voiries parce qu'il y aura des voiries internes du coup. »

Monsieur le Maire :

« Je crois vraiment qu'il faut que vous soyez les esquisses. »

Monsieur SABOURET :

« Je ne demande que ça, mais enfin pas que moi. Je pense que tous les Gonessiens méritent de voir. »

Monsieur le Maire :

« Mais les Gonessiens ont déjà vu des choses, mais il faut parfois être présent aux bonnes réunions. »

Monsieur SABOURET :

« Là Monsieur le Maire, je peux vous dire que j'étais présent à une réunion qui a eu lieu ici même pendant laquelle ont été projetées des esquisses comme vous dites par rapport à la modification du PLU. On a eu débat d'ailleurs il y a quelque temps. »

Monsieur le Maire :

« On ne pouvait pas aller plus loin, toujours pour des raisons réglementaires. »

Monsieur SABOURET :

« Les gens qui étaient là ont pu voir ces esquisses. Quand moi j'ai demandé, d'ailleurs je l'ai demandé en Conseil municipal à ce qu'on puisse avoir ce dossier parce que somme toute, quand on rend publique une esquisse, c'est que l'on considère qu'elle fait partie de l'information publique que l'on rend, on m'a dit ah bah non, vous comprenez, ce ne sont que des esquisses. Mais non, à un moment donné, on ne peut pas fonctionner de cette manière-là, la transparence soit elle est complète, soit elle n'existe pas. Donc sur ce projet effectivement nous réclamons la transparence déjà du projet dans l'état dans lequel il est aujourd'hui. Sur la promesse de vente entre l'EPFIF et PICHET, je vous rappelle que l'EPFIF travaille pour le compte de la Ville, l'EPFIF fait du portage foncier donc il n'est propriétaire qu'à travers une convention parce que la Ville lui donne à gérer c'est bien et elle est d'ailleurs censée les récupérer au bout d'un certain temps. Et un coût d'actualisation pour la Ville donc ce n'est pas totalement neutre financièrement. Ce qu'on demande, c'est de savoir effectivement ce qui a été, excusez-moi la trivialité de l'expression, dealé entre PICHET et l'EPFIF, ce qui a été décidé entre les deux parce que ça, c'est intéressant et nous qui sommes conseillers municipaux, je pense que c'est une information que l'on nous doit. Pour terminer sur l'histoire du périmètre, 2,4 hectares, vous nous avez dit en réalité que dans ces 2,4 hectares, vous comptez une réserve foncière pour

l'opération EHPAD. Je termine sur l'EHPAD. Du coup, si on fait un EHPAD, on ne fera pas 2,4 hectares de parc en gros. C'est ça qu'il faut comprendre. Sur l'histoire de l'EHPAD, je vous mets en garde par contre sur la difficulté qu'on aura à faire valider un plan EHPAD par le Département qui vient de refuser à Sarcelles, alors que l'ARS était d'accord, la création d'un EHPAD sur le site du Cèdre Bleu sur lequel travaillait le Maire de Sarcelles depuis quelque temps, plusieurs mois parce que l'analyse aujourd'hui qui est faite pas seulement par le Conseil Départemental, mais je pense par un certain nombre d'acteurs, c'est que le besoin pour les personnes âgées qui sont sur notre territoire, on a une population âgée qui va progresser sur notre territoire, mais on n'est pas dans la situation des départements vieillissants. On reste un département jeune, on reste un département en fait où la proportion de personnes âgées par rapport aux personnes en âge actif est plus faible. Mais la demande pour les personnes âgées qui sont là, c'est une demande de maintien à domicile prioritaire, ce n'est pas une demande d'EHPAD. Le sujet, on le voit d'ailleurs quand on revoit les EHPAD il y a 20 ans et les EHPAD aujourd'hui, ce ne sont pas du tout les mêmes publics. On a des personnes très âgées, ce n'est même pas le quatrième âge, c'est au-delà de ça, très âgées et très souvent très dépendantes. Est-ce qu'on aura la capacité à construire un EHPAD, à avoir l'accord des autorités pour construire un EHPAD dans 2 ou 3 ans, moi j'en doute beaucoup parce que ça ne correspond plus et ça ne correspondra vraisemblablement plus au nouveau schéma gérontologique qui devra être adopté par le Département ? Je crois que c'est dans 2 ans ou 3 ans qu'il faut adopter le nouveau schéma géronto. Voilà je mets en garde sur le fait que ce projet, je ne suis pas sûr qu'il puisse aboutir compte tenu de ce contexte. Enfin, je termine sur l'histoire de la procédure d'un mois, vous dites réglementairement on ne peut faire qu'un mois, je pense qu'il ne faut pas prendre le problème dans cet ordre-là. Il faut dire qu'est-ce qui permet de faire une vraie concertation et on se donne le temps d'une vraie concertation. Somme toute on n'est pas à un mois près ou à deux mois près ou même à trois mois près sur ce projet-là. Pourquoi on choisit une procédure qui est signifiée dans le rapport comme dérogatoire, on choisit une procédure qui va être super courte ? Il va il n'y avoir personne qui va participer ou quasiment personne qui va participer parce que tout le monde va être pris de court et après ça risque de nous bloquer pour la suite. Honnêtement, je pense que cette procédure n'est pas bonne et ce n'est pas celle-ci qu'il faut choisir. »

Monsieur le Maire :

« Je ne sais pas comment il faut vous expliquer les choses, mais la réglementation. Maintenant, je fais la réponse qui est la dernière avant de soumettre à la délibération de l'assemblée parce que je pense que tout le monde pourra s'estimer suffisamment informé, en redisant qu'on est dans une phase de procédure d'urbanisme, c'est une étape obligatoire, mais donc on respecte la réglementation. C'est donc un mois, etc. Je ne reviens pas sur tout ça, car on peut répéter les choses en boucle indéfiniment. On respecte la réglementation, mais aussi on respecte un petit peu aussi les horaires quand même. On ne va pas se répéter comme ça en boucle. Deuxièmement, j'ai dit tout à l'heure donc je le redis, ça vaut engagement, une concertation en dehors du cadre réglementaire qui nous est imposé de débat public avec les Gonessiens, nous pourrions l'organiser dans de bonnes conditions selon les modalités que nous fixerons, auquel vous pourrez participer vous-même à compter de la rentrée de janvier prochain. Nous prendrons le temps et là nous débattons et vous verrez où sont les voitures et vous verrez la voirie et vous verrez, il y a aura réponse à toutes les questions.

En tous cas, tel qu'aujourd'hui on peut répondre sachant qu'on n'est pas encore au stade du permis de construire et qu'il y aura avant permis et avant dépôt du permis toute la possibilité de discuter, d'améliorer ce projet. Je souhaite cette concertation parce que c'est un projet de grande ampleur, vous l'avez dit, on est d'accord là-dessus, qui sera marquant à la fois parce que ce sera un projet aussi de désartificialisation. On nous accuse trop souvent presque d'être des bétonneurs alors là on va désartificialiser. Croyez-moi que dans les études préliminaires qui ont duré, on me poussait à ce qu'on construise beaucoup plus et notamment en premier l'EPFIF, on a résisté. Donc les éléments que l'on a c'est des logements en accession et propriété, vous l'avez bien compris, je l'ai dit, c'est dans le rapport. Ce sont des éléments de programme. C'est la résidence séniors qui n'est pas une maison de retraite, c'est une résidence séniors de personnes tout à fait autonomes. C'est le principe des résidences séniors. Et c'est un équipement dit tertiaire à ce stade dont l'hôpital est intéressé, comme je l'ai dit, pour des services qui sont des services de psychiatrie en Ville qui pourront être là relocalisés. On ajouterait la réserve foncière pour un quatrième EHPAD sur la question que vous avez soulevée, je n'ignore rien pour en avoir parlé avec Marie-Christine Cavecchi qui m'a bien dit la même chose, mais qui m'a dit aussi que dans le schéma actuel, il y a aussi beaucoup à faire sur des EHPAD à réhabiliter ou des travaux de réhabilitation et déjà l'argent du Département doit aller là. Maintenant pour l'avenir, que les gens souhaitent rester à leur domicile, c'est déjà une réalité. Le plus de temps possible c'est évidemment un souhait et on comprend. Mais qui peut dire qu'il n'aura pas besoin

d'EHPAD, c'est déjà le cas que l'on rentre dans les EHPAD le plus tard possible. Bien évidemment, c'est évident et on le comprend. Je pense qu'il faut que la Ville commence par affirmer une volonté, après ce n'est pas gagné, on est d'accord, mais ça, je le sais bien. Si on n'affirme pas une volonté, c'est sûr qu'on a tout de suite perdu. Bon voilà, écoutez franchement, pensez que là on est dans la procédure, il faut la débiter et la conduire, elle est courte, mais c'est une étape indispensable pour avancer et nous pourrions faire avec nos modalités à nous la concertation. C'est un projet comme d'autres qui nécessite évidemment le temps nécessaire pour cette concertation et donc il sera prévu. Je le dis, c'est dit là en séance publique. Bien je vous propose quand même qu'on puisse délibérer. Qui est pour ? Qui est contre ? Très bien. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 19 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 4 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE l'acquisition d'un terrain sis 2 rue d'Arsonval, issu de la division de la parcelle AL 01, pour l'extension du cimetière communal.

Monsieur le Maire :

« On continue avec le dernier sujet qui est l'acquisition d'un terrain sis 2 rue d'Arsonval, issu de la division de la parcelle AL 01 pour l'extension du cimetière communal. C'est, vous l'avez compris, un projet d'intérêt général, nous avons eu déjà dans le passé des discussions sur la question et la nécessité de l'extension du cimetière communal. On a même eu un projet d'un deuxième cimetière à proximité du cimetière du Thillay, mais on a abandonné ce projet et aujourd'hui on a l'opportunité après un accord avec l'entreprise qui se trouve 2 rue d'Arsonval, qui a été récemment occupée pendant de longues semaines par un campement de ROM. Avant ça, on avait commencé les discussions et sur le schéma suivant. L'entreprise souhaite et veut faire du renouvellement de tissus industriels et donc démolir et reconstruire. Nous avons donc débuté des négociations pour qu'on puisse évidemment en échange en quelque sorte de leur accorder le moment venu un permis de construire qui leur permettra de réaliser, c'est dit dans le rapport, 13 589 m² d'entrepôts, 9 876 m² d'industrie et 2 009 m² de bureaux, de pouvoir donc acheter une parcelle de 5 747 m² d'une superficie totale de 3,5 hectares qui est contiguë, c'est ça son intérêt évidemment, immédiatement contiguë, mitoyenne à notre cimetière, et qui permettra de ce fait de réaliser sur le prolongement, l'agrandissement du cimetière actuel. C'est la raison pour laquelle après un avis très circonstancié de mars dernier, l'administration fiscale a retenu pour ce terrain une valeur vénale de 575 000 € soit 100 €/m².

La société propriétaire qui est la société Levy et David, a formulé, comme on pouvait s'y attendre, une contre-proposition d'un montant de 630 000 € soit 109,62 €/m², soit 9 % au-dessus de l'évaluation de la valeur. On est dans une marge de fluctuation acceptable et cet écart est on peut dire justifié par le fait que la SCI prendra en charge la démolition du bâtiment qui encombre aujourd'hui la partie du terrain à céder. C'est aussi un gros investissement ? J'ajoute d'ailleurs qu'ils ont à payer la facture du nettoyage de tout ce qui a été laissé par les occupants. Au regard des prix pratiqués dans les zones d'activités attractives du secteur, cette valeur apparaît raisonnable et justifiée ? C'est la raison pour laquelle je vous propose évidemment que l'on puisse ainsi en décider. Cette acquisition pourra être inscrite au prochain budget et se réaliser en 2023. Ce sera la première étape, l'acquisition foncière pour mener à bien ce projet qui ne sera pas lui réalisé en 2023 bien évidemment. Qui souhaite intervenir ? Allez-y, Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« On est dans un écart qu'on pouvait regarder dans le cadre du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est-à-dire qu'on a tendance à acheter au-dessus du prix des Domaines et à vendre un petit peu en dessous ou très singulièrement en dessous. Ça peut arriver. Voilà, malgré tout, on votera pour. Je constate juste une chose que vous n'avez pas dite, effectivement on achète au-dessus du prix des Domaines, on pouvait s'y attendre, ça peut se justifier par le fait qu'il y a des travaux de mise en état on va dire du site effectivement compte tenu des occupations successives qu'il y a eu sur ce

site, occupations illégales. Mais dans la lettre du vendeur, en annexe, un élément quand même intéressant, c'est que c'est subordonné à l'octroi d'un permis de construire pour 25 000 m² alors qu'aujourd'hui, la partie bâtie fait 18 000 m² donc c'est quand même une augmentation de surface qui est tout à fait significative donc + 25 % de surface donc je ne pense pas que le promoteur immobilier fasse une mauvaise affaire en obtenant un permis de construire de 25 000 m² alors qu'il avait 18 000 m² d'entrepôts qui étaient assez délabrés. Voilà. »

Monsieur le Maire :

« On aura des m² plus qualitatifs, non quantitatifs. Qualitatifs je veux dire en termes d'activité. Non, mais bon, il y a des principes de réalité, mais il y a une chose qui est sûre, c'est qu'avoir cette parcelle, détachée de la parcelle de ce propriétaire, c'est près de 6 000 m² pour nous, ça reviendra beaucoup moins cher que d'avoir à construire un cimetière ailleurs qui sera dissocié du premier. Je crois que raisonnablement, il nous fallait un accord, on a et on continue. Peut-être si Monsieur Dubois veut intervenir pour dire ce que l'on fait actuellement quand on relève les tombes, on gagne des places, des emplacements, mais à un moment, on ne peut pas, surtout dans la conception des cimetières d'aujourd'hui. Si on n'a pas cet espace, on ne pourra pas évidemment réaliser un projet qui sera nécessaire et d'utilité publique. »

Monsieur DUBOIS :

« C'est exact Monsieur le Maire. On arrive un peu à saturation au niveau des places qui sont existantes. On reprend des tombes au fur et à mesure qu'on peut les reprendre, mais il arrive un moment où on ne peut plus pousser les murs. C'est sûr que l'agrandissement du cimetière sera vraiment obligatoire quelque part. Il y avait deux solutions. C'est ça où refaire un cimetière ailleurs, mais là c'est vraiment une bonne solution. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour ce complément. Donc je vous propose de délibérer. Qui est pour ? Je crois c'est l'unanimité sur le cimetière. Merci. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retour de Messieurs TIBI et ROUCAN à 23h05.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur ROUCAN

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation et extension de la piscine et construction du gymnase Raoul Vaux pour le lot n° 1 : Désamiantage Déconstruction – VRD Aménagements extérieurs – Terrassements Fondations Gros œuvre – Charpente - Ascenseurs avec SAS ALRIC.

Monsieur le Maire :

« Monsieur ROUCAN, un peu de sport donc pour la réhabilitation et l'extension de la piscine. C'est le lot n° 1, je vous laisse présenter cet avenant. »

Monsieur ROUCAN :

« Exactement. Ce n'est pas forcément une très bonne nouvelle, au contraire. C'est un avenant qu'on n'avait pas spécialement prévu et auquel on ne s'attendait pas. Qui aurait pu le prévoir ? On a été même assez surpris quand on nous a appris qu'il fallait prévoir, ce qui n'était pas prévu, du désamiantage au niveau du baraquement où on accueillait l'haltérophilie et la musculation. Donc on n'imaginait pas puisque les locaux sont assez récents qu'il y ait de l'amiante au niveau de ces locaux. Il y en a eu donc on n'a pas le choix. Pour continuer les travaux, ils ont dû faire un désamiantage donc c'est ce qui a rehaussé l'enveloppe du lot n° 1 de 66 700 €. C'est un avenant qu'il faut qu'on signe pour le chantier. Voilà aussi simple que ça. »

Monsieur le Maire :

« Quand on dit, on n'a pas prévu, etc. Pourtant il y a une mission qui est préalable, qui a été conduite, mais en fait, ils font des sondages. Je me suis alors qu'est-ce qu'il s'est passé, pourquoi ils n'ont pas identifié ça. Ils font des sondages en quelque sorte, mais ils ne font que des sondages: Vous avez

compris. Bon, donc voilà. C'est en même temps là où ce qu'il faut dire, c'est que ça aurait pu nous coûter plus cher Monsieur Roucan, si on était passé par la société qui était titulaire. Et là c'est la société ALRIC qui travaille sur le chantier qui nous a dit, on peut vous le proposer moins cher. En gros, on arrive à 66 000 € TTC et d'autres, ceux qui étaient titulaires, la SMAC, c'est le lot n°2, eux proposaient à au moins 200 000 € le coût supplémentaire, on a pu, en accord avec l'Agglomération puisqu'on est en accord avec l'Agglomération, aboutir à cette négociation qui est présentée ce soir. On est bien d'accord. Bien donc avec la société ALRIC. »

Monsieur YILDIZ :

« Une demande de précision Monsieur le Maire, ça veut dire qu'en fait vous avez confié un marché pour ce type de prestation à un prestataire et vous concluez un autre marché ou un autre contrat avec un autre prestataire ? »

Monsieur ROUCAN :

« Je peux répondre. La question est bonne. Il n'y a pas d'agressivité. »

Monsieur le Maire :

« On fait une réponse à une question. »

Monsieur ROUCAN :

« Il n'y a aucun souci. En fait, pour le lot n°1, c'est bien ALRIC qui est intervenu et c'était l'expertise, il y avait une entreprise qui voulait intervenir, mais qui du coup n'est pas intervenue et c'est bien ALRIC qui est intervenue. C'est eux qui étaient prévus d'intervenir. C'est sur un autre dossier que la SMAC. »

Monsieur le Maire :

« C'est moi qui ai fait une confusion. Comme j'avais le même chiffre. »

Monsieur ROUCAN :

« C'était sur la charpente. Exactement. »

Monsieur le Maire :

« Il faut effacer tout ce que j'ai dit. »

Monsieur ROUCAN :

« C'est une petite erreur, mais c'est bien ALRIC. »

Monsieur le Maire :

« Parce qu'il y a un autre sujet sur la charpente. C'est à peu près la même somme. »

Monsieur ROUCAN :

« Pour le coup, Monsieur Yildiz aura raison puisqu'il va y avoir un problème aussi au niveau de la charpente, l'étude qui a été faite, les analyses préalables qui ont été faites n'ont pas été bonnes et il a fallu réévaluer les choses et la SMAC a fait une évaluation très haute et ALRIC a proposé une estimation bien plus basse alors que le lot ne leur appartient pas. Donc là la question se pose. Je suis totalement d'accord avec vous. Et moi je n'ai pas la réponse, je ne sais pas d'un point de vue juridique comment ça se passe, mais il va y avoir le problème, pas aujourd'hui, pas sur cet avenant puisque là c'est le lot n° 1 donc ça, il n'y a pas de problème, mais sur l'autre intervention, moi je n'ai pas la réponse. »

Monsieur YILDIZ

« Il va y avoir un problème d'exclusivité. »

Monsieur le Maire :

« Je rectifie, j'ai fait une confusion. J'anticipais sur le sujet que j'avais en tête et qui va venir après, mais pour lequel il n'y aura pas de problème réglementaire sur les marchés publics où l'entreprise, on est avec la SMAC au départ et donc c'est ALRIC qui fera les travaux dans la mesure et c'est possible. Ces travaux n'étaient pas prévus au marché initial pour la société SMAC qui proposait beaucoup plus avec ALRIC qui propose moins, on prendra ALRIC. »

Monsieur YILDIZ :

« Ça veut dire que soit vous l'intégrez, soit vous le rattachez au lot qui est attribué à ce prestataire, soit vous êtes dans un contrat spécifique qui s'ajoute ad hoc et dans ce cas-là, si vous êtes au-dessus de seuil, vous êtes obligé de passer un marché. »

Monsieur le Maire :

« On est bien d'accord, pour ne pas qu'il y ait plus de confusion dont je suis responsable. Traitons le sujet de ce soir et on reviendra sur le sujet qui sera présenté prochainement évidemment. Donc le sujet de ce soir est clair. Et on ne confond pas et je retire ce que j'ai dit, c'est moi qui ai entraîné. »

Monsieur ROUCAN :

« Le sujet de ce soir, ça va vraiment sur les locaux qu'il y avait, où ils ont trouvé de l'amiante. Là on a été surpris parce que ce sont des locaux très récents. Je ne sais pas si vous vous rappelez des locaux d'haltérophilie et de musculation. »

Monsieur le Maire :

« C'est après les émeutes de Villiers-le-Bel, c'était une conséquence, donc après 2007. Ça a été 2008, 2009. »

Monsieur ROUCAN :

« Donc ce n'était pas prévu, mais on n'a pas le choix. »

Monsieur le Maire :

« Très bien merci. Donc nous pouvons délibérer clairement. Qui est pour ? Unanimité. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame VALOISE

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association d'Apprentissage de la Langue Araméenne.

Monsieur le Maire :

« Alors Madame VALOISE, l'attribution d'une subvention à l'Association d'Apprentissage de la Langue Araméenne. »

Madame VALOISE :

« Merci Monsieur le Maire. Alors l'association A.A.L.A. a organisé le jeudi 14 juillet la sortie de fin d'année scolaire au Parc Saint-Paul pour féliciter les 80 enfants ayant étudié sur la saison 2021-2022. Cette sortie est l'une des actions permettant de fidéliser les adhérents dans cette association qui œuvre pour l'apprentissage de la langue araméenne et la découverte culturelle de la civilisation Assyro-Chaldéenne. Au-delà de l'organisation d'une sortie festive, cette action manifeste l'engagement des enfants et des familles dont les cours sont dispensés tout le long de l'année scolaire sur le quartier des Marronniers au sein de la Maison des Habitants Ingrid Betancourt et la Maison de quartier des Tulipes. Aujourd'hui, l'Association A.A.L.A sollicite de la part de la Ville de Gonesse un soutien financier sous la forme d'une demande de subvention d'un montant total de 1 811,70 €. Dans le cadre de sa politique active de soutien aux associations du territoire, la Ville propose aujourd'hui de répondre favorablement à la demande de l'Association A.A.L.A. Le financement : pour le devis des billets du parc a pour montant 1 100,00 € et le devis transport par les cars Paulon est de 711,70 €. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association d'Apprentissage de la Langue Araméenne pour un montant de 1 811,70 €. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur Yildiz. »

Monsieur YILDIZ :

« Une remarque : je voterai à titre personnel pour cette délibération, mais comme j'ai aussi le pouvoir de Jean Samat, Jean Samat ne souhaite pas participer au vote. »

Monsieur le Maire :

« Vous pouvez nous expliquer. Moi, je connais les raisons, mais. »

Monsieur YILDIZ :

« Il fait une application là pour le coup, rigoureuse du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a des liens avec cette association et il ne souhaite donc pas participer à la délibération. Ce qui est normal. »

Monsieur le Maire :

« Ce qui est tout à fait normal. Il n'y a pas de problème. Alors oui intervention ? Monsieur Touil. »

Monsieur TOUIL :

« C'est juste une demande d'explication parce que je ne comprends pas bien. L'association demande une subvention de 1 811,70 € qui correspond au devis des billets et au devis du transport. Est-ce que ça veut dire que l'association ne verse rien et c'est la Ville qui prend l'intégralité ou j'ai loupé quelque chose sur le rapport ? »

Monsieur le Maire :

« Alors il est dit dans le rapport donc une subvention exceptionnelle. De ce point de vue-là, ça me permet cette observation de donner une précision dans les discussions que nous avons engagées avec l'association qui a donc une activité culturelle et qui pour la première fois fait cette demande, à ma connaissance. C'est de leur dire, pour 2023, il faut évidemment, là c'est vraiment exceptionnel pour donc les aider dans leur trésorerie on va dire.

Effectivement c'est le paiement à 100 % ou le remboursement. Mais ce que je demande et on va travailler là-dessus maintenant, c'est que cette association pourra bénéficier d'une subvention annuelle à partir du moment où elle va, comme les autres, évidemment après avoir présenté un budget prévisionnel avec dépenses et recettes, bénéficie d'une subvention, mais finalement, elle aura à acquitter un certain nombre de frais et de dépenses, etc. C'est ça qui reste à discuter pour être dans un droit commun à partir de 2023. Donc y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc je vous propose de délibérer. Donc qui est pour ? Unanimité. Merci. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 19 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Pour – Monsieur SAMAT ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gonesse pour l'année 2022.

Monsieur le Maire :

« Et le dernier sujet, Monsieur DUBOIS, c'est l'attribution d'une subvention cette fois-ci à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. »

Monsieur DUBOIS :

« Pour l'année 2022, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gonesse renouvelle une demande de subvention dans le cadre de ses dépenses en fonctionnement. Cette dernière contribue activement à l'indispensable devoir de mémoire en participant à l'ensemble des cérémonies commémoratives de la Ville. En effet, chaque année, elle sollicite une subvention auprès de la Ville afin de mettre en place des actions relatives à la perpétuation de la mémoire des grands conflits. Forte de cette relation, la commune apporte traditionnellement son soutien aux associations d'anciens combattants en attribuant des subventions de fonctionnement. Ci-dessous, vous avez le récapitulatif de l'année

dernière. Donc il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et d'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association mentionnée ci-dessus aux Sapeurs-Pompiers.»

Monsieur le Maire :

« Oui merci. Évidemment et pas de problème pour nos pompiers, pour que leur amicale fonctionne. Très bien. Nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité. Sur cette belle unanimité, je vous propose d'arrêter là nos travaux. »

Monsieur SABOURET :

« Désolé, mais on a des questions. Tout à fait. »

Monsieur le Maire :

« Alors donc on va commencer par la première question. Qui est-ce qui la pose chez vous ? »

Monsieur SABOURET :

« Écoutez, on peut vous proposer pour aller vite éventuellement qu'on pose toutes les questions et que vous apportiez toutes les réponses en rafale ou alors on les fait une par une. Mais bon vu l'heure tardive. »

Monsieur le Maire :

« Allez-y, c'est vous qui le proposez. »

Monsieur SABOURET :

« J'en profite juste pour rajouter une petite chose, c'est que vous savez qu'on a les décisions du Maire qui sont les décisions qui ont été prises par délégation du Conseil municipal qui font l'objet d'une information au Conseil municipal. On aurait quand même des demandes de précisions, alors pas forcément aujourd'hui bien évidemment. Mais sur un certain nombre de décisions, on vous transmettra les numéros parce qu'il y a la 290, la 353, 292. Si vous me permettez, à ce moment-là, je demanderai des précisions par écrit à votre Cabinet. »

Monsieur le Maire :

« Et vous aurez une réponse écrite. »

Monsieur SABOURET :

« Alors sur les questions. On en a cinq. On va les poser à la suite. Donc la première question concerne les effectifs de policiers municipaux puisque lors de la séance de septembre 2021, vous nous aviez annoncé que la commune avait l'objectif de disposer sous deux ans de 20 postes de policiers municipaux hors ASVP, c'est important. Or, on a l'impression nous en se baladant dans la Ville qu'on a moins de policiers municipaux sur le terrain depuis la rentrée qu'on en avait il y a un an. Par ailleurs, le poste de police municipale de la Fauconnière a fermé et on a un poste provisoire qui a été installé à côté du Centre Louis Argon. Il n'accueille d'ailleurs pas le public. Donc quel est l'état réel des effectifs à date aujourd'hui ? Par ailleurs, certaines villes mettent en place des brigades nocturnes. Je cite Cergy parce que ça a fait l'objet d'un suivi par la presse locale qui vient de se doter d'une brigade nocturne. Nous pensons que c'est nécessaire à Gonesse donc est-ce que ce type de solution est envisagé ? Enfin quel est l'effectif des agents de médiation parce qu'on ne voit plus d'agents de médiation depuis quelque temps dans les rues ? Donc voilà. Notre question porte vraiment sur les effectifs. Où on en est ? C'est important de savoir. Première question. Donc de toute façon, vous les avez par écrit donc je ne fais que les citer pour les autres membres qui ne les ont pas par écrit. Deuxième question, sur la sécurisation des abords des écoles. Dans les secteurs à forte circulation routière, on avait chargé des personnes, souvent des retraités d'ailleurs, parfois des retraités, de faire la circulation et de sécuriser les traversées de chaussées par les enfants lorsqu'on n'avait pas assez d'ASVP pour faire le travail. Or, ce service a disparu devant certaines écoles, en particulier celles du centre-ville. Est-ce que c'est à cause de la création de pédibus et on a eu besoin de trouver des effectifs pour encadrer cela ou est-ce qu'il y a une autre cause ? Enfin, quelle est la politique de la Mairie en matière de sécurisation des abords des écoles ? Pourrait-on disposer d'une personne devant chaque traversée dangereuse ? Certains quartiers sont-ils priorités par rapport à d'autres ? Je pense particulièrement aux écoles du centre puisqu'on a une sorte de cluster scolaire en fait au niveau de la rue Claret. C'est un endroit qui est particulièrement sensible. Alors ensuite troisième question, je vous les fais dans la foulée. On a constaté qu'au fab lab du Centre

Louis Aragon, quand on rentre, ce n'est pas vraiment un fab lab, mais c'est plus ou moins un fab lab quand même, quand on rentre sur la droite, une partie du matériel est cassée, notamment les imprimantes 3D et il n'y a plus d'animateur pour animer le fab lab. Est-ce que c'est une situation durable ou est-ce que c'est une situation ponctuelle et quand est-ce qu'elle pourra revenir à la normale ? Question n° 4, les habitants de la Fauconnière nous remontent de nombreuses interrogations auxquelles nous n'avons pas eu de réponse. La première est sur la GUSP, elle semble avoir complètement disparu à la Fauconnière, la gestion urbaine de proximité. Quelles en sont les raisons ? Et puis deuxième question, lors d'une réunion de quartier de 2019, il avait été annoncé, je m'en souviens bien, qu'il y aurait de nouveaux containers enterrés à la Fauconnière. D'ailleurs, vous l'aviez rappelé dans une réponse à une question orale précédente qu'on avait faite il y a six mois ou un an avec davantage de capacités pour ces containers enterrés et surtout des ouvertures plus grandes. On avait évoqué aussi des ouvertures à pédalier. Or, on ne voit toujours rien venir, on a toujours des problèmes de dépôt d'ordures diverses à côté des containers. Souvent, soit que les containers soient pleins, soit ce que l'on doit mettre dans les containers est trop volumineux. Je pense notamment aux cartons. On a souvent des accumulations de cartons à côté des containers. Voilà, quand est-ce qu'on aura de nouveaux containers, c'est une question qui nous concerne tout autant que le SIGIDURS. Et enfin, troisième aspect de la question à la Fauconnière. On a été alerté de manière récurrente sur la prolifération des rats, on a même de belles photos.

Est-il envisagé de procéder rapidement et périodiquement aux dératisations sachant qu'il y a déjà une partie des dératisations normalement qui est le fait des bailleurs, propriétaires des immeubles ? Mais on a un vrai sujet de rats à la Fauconnière. Cinquième question, et ça, c'est du vécu pour beaucoup de monde. Les délais pour obtenir un rendez-vous pour faire son passeport ou sa CNI, sa carte d'identité sont extrêmement longs à Gonesse. Quand on appelle, on nous donne parfois des rendez-vous dans deux ou trois mois, et encore, j'ai été raisonnable. Donc beaucoup de Gonessiens du coup vont prendre rendez-vous dans d'autres villes, villes voisines ou villes plus éloignées, parfois là où ils travaillent. J'ai même entendu des gens qui prenaient des rendez-vous sur leur lieu de vacances parce qu'ils arrivaient à trouver de délais beaucoup plus courts sur leur lieu de vacances. Envisagez-vous de renforcer les effectifs du service état-civil parce que ces délais aujourd'hui sont beaucoup trop longs et le service public que nous rendons à la population n'est quand même pas à la hauteur de ce qu'ils attendent. »

Monsieur le Maire :

« Bien alors je vais répondre à peu près au même rythme que vous pour ne pas consommer plus de temps que nous en avons déjà dépensé. Sur la sécurité et la Police municipale en particulier, sur laquelle vous nous avez déjà interrogés, je voudrais rappeler que l'objectif que nous avons annoncé de 20 policiers municipaux reste le même, mais c'est un objectif qui n'est pas atteint, il faut le reconnaître. Ces postes ont été créés. Budgétairement ils existent et la question c'est de pouvoir pourvoir les postes bien évidemment. Alors néanmoins, nous avançons, mais sur la question des effectifs, avec des difficultés qu'il faut reconnaître. Mais je rappelle l'objectif, c'est 20 policiers municipaux, 10 ASVP, c'est ce qui permettrait d'assurer une présence 7 jours sur 7 et on serait dans de meilleures conditions. Également l'objectif qui a été rendu public, c'est l'installation de 100 caméras sur la commune, objectif d'ailleurs que nous venons d'atteindre. L'autre point, c'est la construction d'un nouveau poste de police municipale pour accueillir les agents supplémentaires et faire en sorte qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions, que le public soit aussi accueilli dans de meilleures conditions et que l'on puisse regrouper avec la police municipale. Il ne faut pas oublier que dans les effectifs de sécurité, vous avez aussi les agents du CSU. Que là aussi ils ont été, le nombre a augmenté. Il y aura sans doute encore quelques nécessités. Donc nous avons actuellement un effectif qui en raison de départs s'est réduit à 5 policiers municipaux et 8 ASVP. Je précise que 2 agents sont actuellement en cours de recrutement. Je concède ce qui est la réalité bien évidemment, c'est que l'objectif n'est pas atteint, mais l'ambition reste la même. Les difficultés de recrutement des policiers municipaux sont un problème largement national et on a actuellement aussi, c'est une réalité, c'est qu'on a dans le microcosme des polices municipales un véritable mercato qui a des conséquences évidemment préjudiciables. Il faut le reconnaître. On espère qu'avec un certain nombre de mesures que nous avons prises, alors d'abord l'ambition avec un poste de police municipale équipé d'un CSU. Ce poste de police municipale, la maîtrise d'œuvre a été recrutée donc son implantation est définie au niveau du quartier Marronniers Grande Vallée exactement à proximité immédiate du bâtiment administratif où il y a l'état-civil sur lequel on va revenir dans quelques instants. Donc nous avons un foncier disponible. Ce qui veut dire que la maîtrise d'œuvre travaille et que nous aurons un projet qui pourra être réalisé à partir du moment où, alors il y aura un plan de financement avec en recettes la possibilité de pouvoir s'il y a ces recettes et il y a la subvention de la Région,

Département, etc. Et autres de pouvoir financer la dépense, mais ce n'est pas encore inscrit dans la programmation, mais nous pouvons espérer pouvoir le faire rapidement si possible, mais les arbitrages ne sont pas rendus, partiellement dès 2023. Alors c'est un élément attractif, d'attractivité pour le recrutement. Il y a également la question de l'armement, question toujours discutée et compliquée, mais je vous annonce l'équipement des effectifs avec des appareils à impulsion électrique qui sont livrés. Et puis d'autres dispositions sur lesquelles, comme je dois faire vite, je vais passer, mais qui sont aussi des éléments d'attractivité. Mais force est de reconnaître que nous ne sommes pas au niveau. Sur la question de la sécurisation des abords des écoles, question récurrente. Nous avons et nous avons toujours au niveau budgétaire trois postes de retraités actifs. Les retraités actifs qui étaient en place ne le sont plus parce qu'ils en ont fait le choix tout simplement individuellement de ne plus travailler, c'est leur choix. Je dirais que si vous connaissez des retraités actifs partants, vous me les signalez, ils pourront être reçus, car on a actuellement une difficulté et nous souhaitons donc relancer ce recrutement. Évidemment, en dehors de la vidéoverbalisation qui est parfois nécessaire, notamment rue Claret et c'est pourquoi elle est équipée de vidéoverbalisation qui a un peu amélioré la situation, qui nous avait permis dans un premier temps et compte tenu de ce que j'ai dit précédemment de dégager un peu la police municipale et en particulier les ASVP.

Il est évident que les comportements d'une partie, minorité, mais une minorité quand même importante de la population parents d'élèves parce c'est eux qui conduisent les voitures jusqu'à preuve du contraire, nécessitent pour la rue Claret que l'on puisse procéder de nouveau à un redéploiement des ASVP essentiellement. Donc j'ai demandé, mais je ne souhaite pas que ce soit sur une très longue période, mais il faut qu'on règle un certain nombre de problèmes donc les ASVP vont être redéployés très vite sur la rue Claret ou sur une partie de la rue Claret sachant qu'il y a une partie qui est vraiment bien prise en compte par la vidéoverbalisation et une autre partie quand on est plus vers Malvitte qui l'est moins donc il faudra peut-être un complément de caméras. Mais la vidéoverbalisation, je peux vous assurer, nous avons 22 rues actuellement qui sont vidéoverbalisables, ce qui n'est pas mal. Mais évidemment toutes ne nécessitent pas d'abord la sanction, il faut aussi le discernement dans la sanction, mais il faut parfois ne pas avoir la main qui tremble quand il faut appuyer sur le bouton quand il y a des situations totalement abusives. Il faut là-dessus que l'on ait une approche équilibrée, mais qui nécessite d'être ferme quand il le faut. Sur Louis Aragon. »

Monsieur SABOURET :

« Juste sur la vidéoverbalisation, est-ce que vous permettez juste une petite requête on va dire. On vidéoverbalise les gens qui déposent leurs enfants sur le rond-point qui est en bas, sur le parking et en fait souvent, j'ai eu des enfants il y a longtemps, à cet endroit, mais je connais bien ce secteur. En fait, c'est quand totalement embouteillé, c'est la seule manière qu'on ait de déposer les enfants. En plus, les ronds-points sont très larges. En fait, ils ne gênent pas la circulation. Je pense que si quelqu'un s'arrête au milieu et empêche la circulation, il faut vidéoverbaliser. Par contre, pour les gens qui stationnent sur le côté, honnêtement, je peux vous dire que c'est juste dramatique. »

Monsieur le Maire :

« Je pense qu'il y a eu quelques améliorations quand même grâce à ça. Je ne suis pas un forcené de la vidéoverbalisation, de la sanction. Mais je pense que malheureusement parfois on n'a pas le choix parce qu'il y a vraiment des récidivistes et qui sont dangereux pour leurs propres enfants. »

Monsieur TIBI :

« Il y a même des endroits où il y a le panneau arrêt ».

Monsieur le Maire :

« C'est toujours les mêmes, c'est ça oui. Après d'accord le discernement toujours, mais à un moment, la sanction quand il le faut, elle est indispensable et je pense que vraiment on a vu des situations. Quand il y a même des parents et notamment des parents d'élèves qui sont responsables, qui essaient de faire comprendre quand même qu'il faut changer les comportements et qui se font insulter par les parents. Il y a un moment, il faut quand même avoir des réponses parce que ce n'est pas uniquement, on n'a pas le choix, c'est regrettable, mais ça correspond à une partie de ce qu'est notre société aujourd'hui. Sur Louis Aragon, d'abord premièrement, le personnel est en place et l'animateur en question est en place. Que le matériel imprimante effectivement, il y a des réparations qui doivent être faites et qui ne sont pas encore faites effectivement, mais l'animateur, je ne comprends pas l'interrogation puisqu'il y a bien quelqu'un qui est en poste. Ce n'est pas parce qu'il souhaite lui-même changer d'affectation, pour l'instant, il est en poste donc il doit exercer sur au moins en donnant les réparations, j'entends bien. Mais tout le matériel n'est pas en réparation. Sur la Fauconnière, la gestion urbaine de proximité n'existe plus depuis déjà quelques années donc là, vous avez mis un

peu de temps à vous en apercevoir, tout simplement pour une raison, c'est que la gestion urbaine de proximité est un dispositif qui est partenarial avec les bailleurs et quand les bailleurs ont décidé de ne plus financer, de ne plus verser leur quote-part laissant la commune seule donc à financer, on l'a fait pendant un certain temps et à un moment, on a dit bon bah on arrête aussi. Et ça ne veut pas dire qu'on ne s'occupe plus des problèmes de gestion urbaine de proximité, voilà un mot savant, la GUSP. Et notamment la question des ordures ménagères ou la question des rats auxquelles les bailleurs aussi doivent prendre leur part. S'ils dératisaient autant que nous, peut-être que ça irait mieux et si aussi en même temps, des habitants arrêtaient de donner à manger aux rats. On insiste aussi sur des comportements. Ceci dit, parce que les rats, on peut faire des comparaisons sur les densités de population de rats selon les quartiers et on voit bien que quand même à la Fauconnière, il y a une spécificité qui fait que quand on dépose des ordures ménagères au lieu de les déposer dans ce qu'on appelle les bornes d'apport volontaire, les BAV, on les dépose à côté, plus en même temps en jetant du pain, on facilite la prolifération des rats. Donc le problème, il est récurrent. Je pense qu'il y a un point sur lequel il faut convenir, ce que l'on a essayé de faire et c'était lorsqu'on a mis en place les premiers BAV, c'était pour le quartier de la Fauconnière il y a maintenant déjà un nombre d'années certain, 2011 c'est-à-dire il y a maintenant plus de 10 ans, c'était novateur. On s'aperçoit que ce n'est pas adapté aujourd'hui pour tout un tas de raisons aux réalités. D'abord, on a demandé à ce qu'il y ait un nouveau modèle. Rapidement Monsieur Dubois, est-ce que ce nouveau modèle va arriver ? »

Monsieur DUBOIS :

« Ce nouveau modèle est prévu pour arriver début février avec des bacs à trappe beaucoup plus grands et opérationnels. Après le problème, c'est qu'on ne dépend pas, ils ont des problèmes matériels eux aussi pour récupérer les bacs. C'est pour ça que l'on a repoussé de changer les bacs. Ils nous ont dit février. Ça devrait arriver. Des bacs tout neufs à trappe. »

Monsieur le Maire :

« D'accord, mais on se questionne, on se requestionne sur les BAV, y compris sur leur développement ailleurs. Je pense qu'à un moment, on voit que ce n'est pas toujours adapté aux réalités par rapport à des comportements, il y a vraiment un sujet d'interrogation. Sur la dernière question qui est l'état civil, d'abord premièrement ce n'est pas propre à Gonesse, alors là c'est clair que ce n'est pas propre à Gonesse. D'ailleurs c'est un sujet qui dans l'actualité nationale est évoqué. Je vous précise que nous avons connu quelques problématiques évidemment pour le remplacement de départs en retraite, mais aujourd'hui, le service est au complet donc il n'y a pas de problème de personnel depuis la rentrée. Chaque début de mois, voilà comment les choses fonctionnent, le service ouvre la réservation des rendez-vous pour le mois suivant. Par exemple, actuellement, les premiers rendez-vous proposés sont à partir du 13 décembre donc c'est effectivement déjà un certain temps d'attente, mais loin des mois d'attente dont vous avez parlé. Alors je précise quand vous dites que des gens vont ailleurs, c'est possible, mais moi je connais aussi des gens d'ailleurs qui viennent à Gonesse et donc concernant les chiffres par exemple. Je vais vous donner les chiffres parce qu'il faut qu'on regarde les réalités de façon objective. Ce problème qui n'est pas un problème donc essentiellement local. Le service a enregistré exactement 1 213 dépôts de cartes nationales d'identité et 1 197 dépôts de passeport entre janvier et octobre 2022. Je redonne les chiffres puisque vous les notez. Entre janvier et octobre 2022, 1 213 pour la carte d'identité et 1 197 pour les passeports, c'est-à-dire 2 410 dossiers reçus et il y a 2 150 créneaux réservables. Ça veut dire que le service reçoit donc plus de personnes que de créneaux à proposer. Il s'attache à placer les administrés en surplus lorsque les rendez-vous concernent une même famille, des fois c'est un peu groupé. Et à ceux-ci, s'ajoutent les remises de titres aux administrés entre les rendez-vous. Donc sur l'ensemble des 2 410 dossiers, 66,5 %, autrement dit les deux tiers sont des Gonessiens. Qui sont les autres ? Je vais donner un exemple, 11 % sont d'Arnouvillois. Et pourquoi sont-ils des Arnouvillois ? Parce qu'à Arnouville, il n'y a rien. Alors donc ça va changer. On nous annonce qu'Arnouville va pouvoir bénéficier, vous savez très bien que c'est réglementé par l'État, le Maire en l'occurrence est agent de l'État en quelque sorte et vous savez que les financements ont beaucoup baissé, mais les contraintes ont beaucoup augmenté. C'est aussi la réalité ça. C'est un défaussement quand même de l'État. On veut bien assumer cette fonction de l'état civil qui est historique, mais dans des conditions acceptables qui le sont de moins en moins et difficiles pour le personnel. Le service également, en dernière précision, réserve également en gestion interne des créneaux les vendredis matin pour les urgences des Gonessiens. On a dans les cas d'urgence aussi. N'hésitez pas si vous avez des situations particulières parce qu'évidemment, il peut en avoir, à nous les faire remonter. Si on peut faire activer dans la mesure où c'est possible, sur les créneaux d'urgence, on le fera. Ce qui m'arrive de le faire d'ailleurs. »

Monsieur SABOURET :

« Les passeports d'urgence, c'est quelque chose qui existe. D'ailleurs, on peut même solliciter la Préfecture pour ça quand il y a des décès, des choses comme ça, voilà. Mais c'est vraiment juste le fonctionnement ordinaire du service qui nous intéresse. »

Monsieur le Maire :

« Vous avez bien compris, vous retenez surtout le chiffre que finalement nous avons aussi des gens qui viennent de l'extérieur beaucoup puisque deux tiers sont des Gonessiens et vous avez bien vu que le nombre des demandes est supérieur au nombre des créneaux que l'on peut et le personnel est au complet. Voilà. Je vous remercie. La séance est levée. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h49.

La Secrétaire de séance,



Malika CAUMONT

